



MINISTRE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU



DIRECTION NATIONALE DE L'ENERGIE

**PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA MISE
EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
D'INTÉGRATION DU GENRE DANS L'ACCÈS À
L'ÉNERGIE AU MALI**

VERSION FINALE

Octobre 2020

AVANT PROPOS DU MINISTRE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

L'intégration du genre dans l'accès à l'énergie, conformément aux objectifs de la politique régionale, conforte la mise en œuvre réussie du CREDD (2019-2023), singulièrement en matière de réduction des inégalités, de développement du capital humain et de l'entrepreneuriat dans la réalisation des axes stratégiques pour un développement harmonieux durable du pays.

Le contexte national en matière de promotion du genre, est caractérisé par l'adoption en 2011 d'une Politique Nationale Genre (PNG-Mali) sous l'égide du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Cette Politique Nationale Genre est assortie d'un plan d'actions triennal (2011-2013) qui porte sur dix (10) secteurs prioritaires soutenus par l'Etat pour une inclusion effective du genre. Il s'agit de la justice, l'éducation, la santé, l'emploi et la formation professionnelle, le développement rural, l'eau, la décentralisation, la réforme de l'état, la réforme budgétaire et la communication. Aussi, un Conseil Supérieur de la Politique Nationale Genre, est créé et présidé par le Premier Ministre pour assurer l'orientation, la décision et la veille au regard de la PNG-Mali. En outre, l'application encourageante de la Loi N°2015-052/Du 18 décembre 2015 instituant un quota minimum de 30% de femmes dans l'accès aux fonctions nominatives et électives dans les institutions nationales, constitue l'espoir d'une représentativité accrue de la femme aux hautes fonctions de décision.

La crise politique, institutionnelle et sécuritaire survenue en 2012 au Mali a freiné fondamentalement la mise en œuvre conforme du plan d'actions (2011-2013). En outre, des contraintes et défis importants liés au cadre national subsistent pour une inclusion réussie du genre à la dimension des ambitions et engagements du Gouvernement du Mali.

En termes de contraintes, il y a principalement : la faiblesse du mécanisme institutionnel de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ; la faible appropriation des documents de politique et de programmes ainsi que des concepts essentiels (genre, femme, enfant et famille) par les acteurs nationaux ; l'insuffisance d'un système d'information harmonisé et fonctionnel, de ressources humaines qualifiées et de ressources financières, l'insuffisance de données statistiques fiables ; etc.

Quant aux défis majeurs, il s'agit de : la garantie d'un leadership sur le genre et sur l'épanouissement de l'enfant et de la famille ; la création des conditions d'un partenariat dynamique entre tous les acteurs au développement (Etat, Société civile et Partenaires Techniques et Financiers) avec un leadership institutionnel avéré ; l'opérationnalisation du système d'information sur la femme, l'enfant et la famille ; opérationnaliser le Plan Décennal de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (2020-2029), etc.

Dans le domaine de l'énergie, l'accès est caractérisé par :

- Un taux d'électrification national de 48% ;
- Une cuisson fortement tributaire du bois énergie avec une pénétration encourageante des combustibles et technologies alternatifs ;
- Des ressources énergétiques d'origines hydraulique et solaire très insuffisamment exploitées dans la production d'énergie ;

- Des bioénergies en pleine expansion avec des opportunités au plus près des communautés particulièrement rurales ;
- Des investissements privés en progrès ;
- Une demande d'énergie rapidement croissante avec une moyenne annuelle de 15% ;
- Et un cadre de vie singulièrement vulnérable.

L'élaboration du présent Plan d'Action National pour la mise en œuvre au Mali de la Politique et de la Directive régionales de la CEDEAO en matière d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie, avec l'appui du CEREEC, offre une réelle opportunité au Ministère de l'Energie et de l'Eau, de définir des actions pertinentes basées sur un état des lieux inclusif et participatif des parties prenantes essentielles. La mise en œuvre conforme dudit plan d'action (y compris la réglementation nationale associée) exige une mobilisation active et large des parties prenantes essentielles, en référence aux consultations individuelles ou collectives réalisées préalablement.

A cet effet, mon département ne ménagera aucun effort et travaillera rapidement à l'opérationnalisation appropriée de la Coordination existante des Points Focaux Genre. Aussi, l'intensification d'une collaboration dynamique entre mon département et mon homologue chargé de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, est indispensable pour un leadership et une mobilisation requis au plan national.

Le présent PAN-GEN-MALI soutient une meilleure capitalisation et une coordination des initiatives pertinentes dans les domaines liés au genre ou à l'énergie aux fins d'une intégration effective des évaluations de genre dans les politiques, la planification et l'exécution des projets et programmes énergétiques.

Alors, je voudrais vous inviter à davantage de mobilisation individuelle ou collective indispensable à sa mise en œuvre objective et conforme.

REMERCIEMENTS

Les activités d'élaboration du Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Politique Régionale d'intégration du Genre dans l'accès à l'Énergie au Mali (PAN-GEN-MALI), ont bénéficié de la participation active :

- Des experts du Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC), en particulier Madame Monica MADUEKWE ;
- Du Personnel du Ministère de l'énergie et de l'Eau notamment : Madame Aminata FOFANA, Directrice Nationale de l'Énergie ; Monsieur Moussa OMBOTIMBE, Conseiller Technique Énergie ; Monsieur Madou NIMAGA, Conseiller Technique Juridique et Monsieur Mahamoud TRAORE, Point Focal Genre dont la coordination a été déterminante dans l'organisation des consultations avec les parties prenantes nationales ;
- Des Partenaires Techniques et Financiers en occurrence le Chef de file représenté par Madame Elsa DI MEO de l'Agence Française de Développement ;
- Des autres acteurs parties prenantes (publics, privés et société civile).

Les sincères remerciements l'attention de toutes et de tous.

Auteur : Bagui DIARRA (Consultant National), avec l'assistance de Madame Assétou KONE (spécialiste Genre et Énergie).

Le **PAN-GEN-MALI** est disponible auprès du CEREEC et du Ministère de l'Énergie et de l'Eau.

Les demandes d'éclaircissement, les suggestions et autres contributions/commentaires peuvent toujours être reçus auprès de la Direction Nationale de l'Énergie aux contacts suivants : E-mail : directionenergie@energie.gouv.ml; Tél. : +223 20 22 45 38

TABLEA DES MATIERES

AVANT PROPOS DU MINISTRE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	ii
REMERCIEMENTS	iv
TABLEA DES MATIERES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	6
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
DEFINITIONS.....	9
1. Introduction.....	13
1.1 Préambule	14
1.2 Vision	15
1.3 Justification et/ou but.....	16
1.4 Résumé des objectifs de la politique régionale et des exigences réglementaires	18
1.5 Stratégie	19
1.6 Aperçu des actions	20
1.7 Méthodologie.....	21
2. Analyse de base.....	21
2.1 Objectif 1 : Atteindre une compréhension généralisée des considérations relatives à l'énergie et au genre à tous les niveaux de la société.....	30
2.2 Objectif 2 : Veiller à ce que tous les programmes, politiques et initiatives énergétiques, y compris les infrastructures et les investissements énergétiques de grande envergure, soient non discriminatoires, inclusifs en terme de genre, équilibrés du point de vue du genre et orientés vers la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, affectant différemment les hommes et les femmes dans la région	36
2.3 Objectif 3 : Accroître la participation des femmes au secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision	48
2.4 Objectif 4 : Veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'entrer et de réussir dans les domaines liés à l'énergie dans le secteur privé.....	52
2.5 Objectif 5 : Etablir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen sensible au genre pour les objectifs 1-4	56
3. Définition des objectifs stratégiques nationaux	58
4. Stratégie de réalisation	62
5. Plan de mise en œuvre de la Directive de la CEDEAO sur les Évaluations de Genre dans les Projets Énergétiques	69
5.1 Étapes de Mise en œuvre Juridique.....	69
5.2 Étapes de Mise en œuvre Administrative.....	73
6. Plan de surveillance et rapport	75
7. Liste des parties prenantes consultées.....	82
8. Processus de Validation du PAN.....	84
9. Bibliographie	85
10. ANNEXES	86
10.1 Annexe 1 : Cadre de formation proposé pour la Directive de la CEDEAO sur l'évaluation du genre dans les projets énergétiques.....	86
10.2 Annexe 2 : Termes de Référence de la mission	86

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Résumé des objectifs de la Politique régionale et des exigences règlementaires de la CEDEAO sur l'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie	18
Tableau 2: Evolution d'indicateurs socio-économiques relatifs au genre	22
Tableau 3: Répartition de l'emploi informel par CSP (catégorie socio-professionnelle) selon la région, le milieu de résidence et les déciles de revenu (en %)	23
Tableau 4: Répartition de l'emploi informel par secteur institutionnel selon la région, le milieu de résidence et les déciles de revenu (en %)	24
Tableau 5: Répartition de l'emploi informel par secteur d'activité économique selon la région et le milieu de résidence (en %).....	25
Tableau 6: Perspectives d'indicateurs sur le genre (promotion de la femme, de l'enfant et e la famille; et appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant)	26
Tableau 7: Perspectives d'indicateurs sur le genre (promotion de la femme, de l'enfant et e la famille; et appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant)	27
Tableau 8: Indicateurs socio-économiques sur l'accès à l'énergie	28
Tableau 9: Perspectives sur les indicateurs socio-économiques dans le domaine de l'énergie	28
Tableau 10: Projet d'Interconnexion électrique Guinée-Mali "volet énergie et autonomisation des femmes et jeunes au Mali"	29
Tableau 11: Liste des Parties Prenantes identifiées au Mali pour supporter l'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie au Mali	35
Tableau 12: Arrangement institutionnel pour la réalisation de l'objectif 2 de la Politique régionale de la CEDEAO en matière de Genre et Energie au Mali.....	39
Tableau 13: Liste non-exhaustive des projets énergétiques dans le pipeline au Mali (2017-2019)	44
Tableau 14: Liste des parties prenantes et arrangement institutionnel pour la mise en œuvre des objectifs de la Directive régionale de la CEDEAO en matière de Genre et Energie au Mali.....	47
Tableau 15: Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre de l'objectif 3 de la Politique régionale	51
Tableau 16: Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre de l'objectif régional 4 de la Politique régionale	55
Tableau 17: Arrangement institutionnel nécessaire au Conseil supérieur en qualité de cadre national de suivi au PAN	57
Tableau 18: Objectifs et cibles régionaux adaptés pour construire les objectifs stratégiques nationaux de mise en œuvre du PAN-GEN-Mali	58
Tableau 19: activités stratégiques pour la mise en œuvre nationale de la Politique régionale	62
Tableau 20: plan de surveillance et le rapportage pour la mise en œuvre nationale de la Politique régionale	75
Tableau 21: liste des parties prenantes consultées	82

SIGLES ET ABREVIATIONS

AECF	Africa Enterprise Challenge Fund
AER-MALI	Agence des Energies Renouvelables du Mali
AFD	Agence Française de Développement
AFRICABLE-TV	Africable Télévision
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l’Energie Domestique et de l’Electrification Rurale
AMARAP	Agence Malienne de Radioprotection
ANADEB	Agence Nationale pour le Développement des Biocarburants
API-MALI	Agence pour la Promotion des Investissements au Mali
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d’Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOOT	Build Own Operate and Transfer
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEREEC	Centre pour les Energies Renouvelables et l’Efficacité Energétique de la CEDEAO
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGSP	Contrôle Général des Services Publics
CNDIFE	Centre National de Documentation et d’Information sur la Femme et l’Enfant
CPS	Cellules de Planification et de Statistiques
CREDD	Cadre stratégique pour le Relance Economique et le Développement Durable du Mali
CTI	Comité Technique Interministériel
DPPD-PAP	Doucement de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance
DGESRS	Direction Générale de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
DNACPN	Direction Nationale de l’Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DNE	Direction Nationale de l’Energie
DNETP	Direction Nationale de l’Enseignement Technique et Professionnel
DNFP	Direction Nationale de la Formation Professionnelle
DNH	Direction Nationale de l’Hydraulique
DNPF	Direction Nationale de la Promotion de la Femme
DNPME	Direction Nationale des Petites et Moyennes Entreprises
DRACPN	Direction Régionale de l’Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
EDM – SA	Energie du Mali – SA
EIES	Etudes d’Impact Environnemental et Social
ENI-ABT	Ecole Nationale d’Ingénieurs Abderhamane Baba TOURE
EnR	Energie nouvelle et Renouvelable
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages
ESSOR	Journal le quotidien national
F CFA	Franc de la Compagnie Financière d’Afrique (1 €= 655,957 F CFA en parité fixe)
GPOBA	Global Partnership Output Based Aid
GWh	Giga Watt-heure
HT	Haute Tension
INSTAT	Institut National de la Statistique
Km	Kilomètre
kV	Kilo Volt
kVA	Kilo Volt Ampère
KW	Kilowatt
kWh	Kilo Watt heure

MEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MLI	Mali
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MPIP-PME-EN	Ministère de la Promotion de l'Investissement Privé, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Entreprenariat National
MT	Moyenne Tension
MWc	Méga-Watt crête
MWh	Mégawattheure
NICHE	Programme néerlandais de « Modernisation et Professionnalisation » de l'enseignement supérieur
NIES	Notice d'Impact Environnemental et Social
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORTM	Office de Radio Télévision du Mali
PAN-GEN-MALI	Plan d'Action National Genre et Energie du Mali
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PAPERM	Projet d'Appui à la Promotion des Energies Renouvelables au Mali
PCASER	Projet de candidatures spontanées d'électrification
PDIO	Plan d'Investissements Optimaux pour le secteur de l'électricité
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNG	Politique Nationale Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SEforALL	Sustainable Energy For All
SFI	Société Financière Internationale
SHER/SREP	Systèmes Hybrides d'Electrification Rurale/Scaling up Renewable Energy in low income countries Program
SOMAGEP	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable
SOMAPEP	Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable
STEM	Science, technology, Engineering, Mathematics
TIC	Techniques de l'Information et de la Communication
UGP	Unité de Gestion de Projet
ULSHB	Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
USAID	United States Agency for International Development
USTTB	Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako

DEFINITIONS

Audit énergétique de genre : outils d'évaluation utilisés pour identifier et comprendre les dimensions genre de la planification énergétique, de la budgétisation, et les capacités institutionnelles ainsi que la relation entre l'énergie et le genre par rapport à d'autres objectifs de la politique nationale ;

Autonomisation des femmes : Le processus de renforcement des capacités et la sensibilisation des femmes menant à une participation plus équitable à la prise de décisions et leur permettant d'exercer un contrôle sur leurs propres vies ;

Autorité compétente : autorité ou autorités que les États membres désigne(nt) en vertu de l'Article 14 (1) de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de Genre dans les projets énergétiques ;

Autorisation du Projet : décision de l'Autorité ou des Autorités compétente(s) qui autorise(nt) le Promoteur à lancer et à mettre en œuvre le Projet, laquelle décision peut prendre la forme d'une licence de genre indépendante ou d'autres licences, permis ou autorisations requis ;

Biomasse : Désigne ensemble de la matière d'origine végétale (algues incluses), végétale ou fongique ainsi que des déchets organiques qui leurs sont associés. La biomasse végétale provient de la photosynthèse et constitue une source d'énergie renouvelable (nutrition, combustion, fermentation) ;

Bois énergie : Bois de feu et charbon de bois ;

Budgétisation sensible au genre : se rapporte au processus de proposition, d'approbation, d'exécution, de suivi et de vérification de budgets d'une manière qui prend en compte la dimension genre. Il peut nécessiter une analyse comparative des dépenses et des revenus par différents groupes basés sur le genre pour vérifier si les affectations sont conformes aux directives politiques. Le but de la budgétisation sensible au genre est l'égalité entre les sexes dans les prises de décisions, les avantages et les charges liées à l'affectation des ressources ;

Consommateur : Tout consommateur final d'énergie ;

Critères additionnels : tous les critères liés au Genre, s'additionnant aux Critères minimum, que chaque État membre peut considérer pertinents dans l'exécution d'une Évaluation de genre ;

Critères minimum : critères liés au genre énumérés à l'Article 4 (2) de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de Genre dans les projets énergétiques ;

Critères pertinents : Critères minimums et les Critères additionnels ;

Développement : un processus par lequel les membres d'une société augmentent leurs capacités personnelles et institutionnelles pour mobiliser et gérer les ressources afin d'améliorer durablement et équitablement leur qualité de vie ;

Données ventilées par genre : la collecte d'informations et l'analyse des résultats sur la base du genre, par exemple, les données sur le statut et les rôles socio-économiques des différents groupes d'hommes et de femmes ou des données basées sur les attributs biologiques des femmes et des hommes ;

Egalité des sexes signifie l'égalité d'accès aux "opportunités qui permettent aux gens de mener une vie de leur propre choix et d'éviter les privations extrêmes dans les résultats", y compris l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la voix. L'égalité des sexes ne signifie pas nécessairement un nombre égal d'hommes et de femmes ou de garçons et de filles dans toutes les activités, cela ne signifie pas nécessairement traiter les hommes et les femmes ou les garçons et les filles exactement de la même façon. Elle signifie une aspiration à travailler pour l'émergence d'une société dans laquelle ni les femmes ni les hommes ne souffrent de la pauvreté sous toutes ses formes, et dans laquelle aussi bien les femmes que les hommes sont capables de mener une vie de façon épanouie ;

Énergie : inclut des combustibles tels que les produits pétroliers (kérosène, essence, diesel) et la biomasse (bois, charbon de bois, déchets agricoles, fumier), l'électricité qui peut être générée par un certain nombre de sources (à base de combustibles fossiles ou renouvelables) et des formes d'énergie animées, notamment l'énergie métabolique humaine ;

Energies renouvelables : Energies tirées du soleil, du vent, de la biomasse et des petits cours d'eau ;

Energies (ou combustibles) Traditionnelles : Bois, charbon de bois et leurs dérivés ainsi que les énergies de substitution.

Équité des sexes : implique l'impartialité dans la manière dont les différents sexes sont traités, dans certains cas pour compenser les désavantages sociaux et historiques. L'équité des sexes peut permettre de garantir que les différents sexes ont non seulement un accès égal aux ressources et possibilités, mais également tous les moyens pour profiter de telles ressources et possibilités. Par conséquent, elle est souvent indispensable à l'atteinte d'une vraie égalité ;

Etat membre : un État membre de la Communauté tel que défini au paragraphe 2 de l'article 2 du Traité révisé CEDEAO, et « États membres » sera interprété en conséquence ;

Évaluation de genre : (i) la description et l'évaluation, par le biais de l'analyse de toutes les données disponibles et pertinentes qui peuvent être obtenues en faisant preuve d'une diligence raisonnable, des Impacts d'un Projet en termes de Genre au regard des Critères pertinents ; (ii) la réalisation de consultations publiques en rapport avec une telle analyse ; (iii) l'examen par l'Autorité compétente de ladite analyse, de toutes les informations pertinentes supplémentaires et des résultats des consultations publiques ;

Faisable : pouvant être accompli avec succès dans un délai raisonnable, en tenant compte des facteurs économiques, environnementaux, sociaux, de genre et technologiques ;

Formation de genre : la fourniture d'expériences et de compétences d'apprentissage formel afin d'affiner l'analyse de genre et la sensibilisation des compétences qui servent à reconnaître et à traiter les questions de genre dans le processus de programmation ;

Genre : englobe les significations sociales attribuées sur la base du sexe biologique d'un individu au sein d'une société donnée ;

Services énergétiques : Les produits convoités et utiles, les procédés ou services qui résultent de l'utilisation de l'énergie ; par exemple, l'éclairage, le climat intérieur confortable, l'entreposage frigorifique, le transport, la chaleur appropriée pour la cuisson ;

Groupes vulnérables : désigne les groupes de personnes qui sont particulièrement vulnérables aux conséquences sexospécifiques et à l'inégalité dans la répartition des retombées du Projet, notamment en raison de leur statut social ou économique, race ou origine ethnique, religion ou croyance, invalidité, âge ;

Hommes et Femmes : lorsqu'ils sont cités doivent inclure les hommes et les femmes de toutes les tranches d'âge, y compris les jeunes garçons et les jeunes filles, respectivement ;

Intégration du genre : un processus d'identification, en tenant pleinement compte et en intégrant les besoins et intérêts des femmes et des hommes dans toutes les politiques, stratégies, tous les programmes et activités administratives et financières. Elle implique la reconnaissance et l'examen de la coopération et des relations conflictuelles qui existent entre les femmes et les hommes. Elle utilise l'analyse de genre comme un outil pour améliorer et permettre aux praticiens du développement d'identifier les opportunités et les contraintes auxquelles chaque genre doit faire face et de déterminer si les politiques et les programmes qu'ils mettent en œuvre offrent les mêmes chances pour les femmes et les hommes. L'intégration du genre vise également à impliquer les femmes, dans la mesure du possible, dans le processus de prise de décision en matière de développement ;

Intérêts stratégiques de genre : intérêts qui, lorsqu'un groupe les réalise, modifieraient l'équilibre du pouvoir entre les femmes et les hommes dans la société ;

Impacts en termes de Genre : impacts, résultats ou extrants qui, bien que dérivant de la même action ou du même ensemble d'actions, ont des conséquences, négatives ou positives, qui sont dissemblables en termes de degré et/ou de caractéristiques entre les groupes d'hommes ou de femmes affectés ;

Plan de Gestion des Genres : plan préparé conformément à l'Article 6 de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de Genre dans les projets énergétiques ;

Planification de genre : la formulation de stratégies spécifiques qui visent à assurer l'égalité des opportunités et des avantages pour les femmes et les hommes ;

Production : ensemble des opérations permettant la transformation de toute source d'énergie primaire en électricité en vue de sa fourniture au public ;

Promoteur : demandeur d'une autorisation pour un Projet ou l'autorité publique qui a l'initiative d'un Projet ;

Projet : exécution d'ouvrages de construction ou d'autres installations ou dispositifs, ou d'autres interventions dans l'environnement et le paysage naturels, notamment celles impliquant l'extraction, la production, la transformation, le transport, le stockage, la génération, la transmission et la distribution d'énergie, des produits énergétiques et des services énergétiques, et les projets liés qui ont une composante énergétique importante ;

Public : tout usager ou client, personne physique ou morale de droit privé ou public ;

Rapport de l'évaluation de genre : rapport préparé conformément à l'Article 5 de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de Genre dans les projets énergétiques ;

Rapport de suivi de la performance de Genre : rapport préparé conformément à l'Article 7 de la Directive de la CEDEAO sur les évaluations de Genre dans les projets énergétiques ;

Relations de genre : socialement déterminées en fonction des rôles et des normes entre les sexes, les relations de genre se rapportent aux relations interpersonnelles et intergroupe entre les hommes et les femmes, incluant toutes les dynamiques de pouvoir ou de négociation, les dépendances et / ou d'autres relations ;

Rôles de genre et les normes de genre : rôles entre les sexes sont ceux assignés aux hommes et aux femmes par la société et qui forment l'identité des individus. Le comportement des femmes et des hommes dans le cadre de leurs rôles de genre est façonné par les normes de genre, les normes acceptées de comportement partagé par une société particulière ;

Sensibilisation au genre : se réfère à la reconnaissance des différences dans les intérêts, les besoins et les rôles des femmes et des hommes dans la société et comment cela se traduit par des différences en termes de pouvoir, de statut et de privilèges. La sensibilisation au genre signifie aussi la capacité à identifier les problèmes découlant de l'inégalité entre les sexes et la discrimination ;

Travail productif : travail effectué par les hommes et les femmes pour la production de biens et services, rémunérés en espèces ou en nature. Il comprend à la fois la production du marché avec une valeur d'échange, et la production de subsistance / domestique avec la valeur d'usage réelle et aussi la valeur d'échange potentiel ;

Travail reproductif : responsabilités quotidiennes concernant l'éducation des enfants et autres tâches impliquant le soin et l'entretien du ménage et des membres de la famille, dans la plupart des sociétés font principalement par les femmes et non rémunéré ;

Technologies de l'énergie : Le matériau qui convertit un vecteur d'énergie en une forme d'énergie utile pour l'utilisateur final ;

1. INTRODUCTION

L'accès accru à l'énergie durable dans les ménages et les secteurs économiques correspond à l'orientation stratégique de base des politiques régionales et nationales en matière d'énergie dans les Etats Membres de la CEDEAO.

En effet, le 4 juin 2017, lors de la 51e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Monrovia, Libéria, les Chefs d'État de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté, par une Loi Complémentaire modifiant le Traité de la CEDEAO, la Politique pour l'intégration du genre dans l'accès aux services énergétiques. Cette politique vise à lever les obstacles à la participation égale des hommes et des femmes à l'expansion de l'accès à l'énergie en Afrique de l'Ouest. La Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie établit les dimensions de genre et leurs considérations dans les interventions énergétiques comme un moyen d'atteindre les objectifs d'accès à l'énergie en l'Afrique de l'Ouest.

Conformément à l'article 5 du Traité de la CEDEAO sur les engagements généraux, en particulier à cet égard :

- Les États membres s'engagent à créer des conditions favorables à la réalisation des objectifs de la Communauté, et notamment à prendre toutes les mesures nécessaires pour harmoniser leurs stratégies et politiques, et à s'abstenir de toute action susceptible de faire obstacle à la réalisation de ces objectifs ;
- Chaque État membre prend, conformément à ses procédures constitutionnelles, toutes les mesures nécessaires pour assurer l'adoption et la diffusion des textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'application des dispositions du présent traité,

La République du Mali, par l'intermédiaire du Ministère de l'Énergie et de l'Eau, est en train d'élaborer ce Plan d'Action National sur la politique d'intégration de la dimension genre dans l'accès à l'énergie. La Politique Énergétique Nationale dont l'objectif global est « de contribuer au développement durable du pays grâce à la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre de la population au moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques » constitue le cadre de référence à cet effet. Ainsi, le Plan d'Action National vise à définir la stratégie quinquennale par laquelle le pays s'acquittera de ses obligations nationales, comme spécifié dans la Loi Complémentaire adoptant la politique de la CEDEAO.

La politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie a été élaborée par le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (CEREEC) et le Département du Genre et des Affaires Sociales de la CEDEAO. Elle a été présentée et adoptée par les experts en énergie de la CEDEAO, les Ministres de l'Énergie de la CEDEAO, le Conseil des Ministres de la CEDEAO et, enfin, par les Chefs d'État de la CEDEAO.

Cette adoption de la politique régionale a été assortie d'une recommandation, consistant à doter les acteurs du secteur énergétique de chaque Etat membre d'un instrument leur permettant d'introduire une évaluation du Genre dans leurs projets/programmes énergétiques.

Le CEREEC a ainsi retenu l'élaboration d'une « Directive » comme instrument juridique pour offrir un cadre légal approprié à l'intégration du Genre dans les projets/programmes énergétiques de la région et de chaque Etat Membre. La Directive¹ établit des normes régionales en laissant la responsabilité à chaque Etat Membre de l'adapter au contexte national pour une intégration réussie du Genre dans l'accès à l'énergie.

Aussi, elle exige de chaque Etat Membre, la définition d'une législation² ou réglementation nationale appropriée qui soutient son application et sa mise en œuvre afin d'assurer l'intégration du Genre dans le processus d'approbation des projets/programmes énergétiques au plan national.

1.1 Préambule

Le Ministère de l'Energie et de l'Eau de la République du Mali,

CONSIDÉRANT :

- L'ordonnance N°019/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité en particulier dans ses articles 14, 15 et 16 ;
- La Loi N°06-45 du 05 septembre 2006 portant Loi d'orientation agricole du Mali qui couvre l'ensemble des activités du secteur Agricole et Péri-agricole soutenant la promotion de la mécanisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole pour le développement du secteur agro-industriel ;
- La Politique Nationale Genre et son plan d'actions 2011-2013 dont la vision est de garantir l'épanouissement des femmes et des hommes par le plein exercice de leurs droits égaux à une citoyenneté active et participative, et à l'accès équitable des ressources ;
- La Loi N°2015-052/Du 18 décembre 2015 instituant un quota minimum de 30% de femmes dans l'accès aux fonctions nominatives et électives dans les institutions de la République du Mali ;
- La Convention Déterminée au niveau National adoptée en mars 2016 et principalement orientée vers l'adaptation avec la vision de construire en priorité une économie verte et résiliente aux changements climatiques dans les secteurs de l'Agriculture, de l'Energie et le changement de l'utilisation des terres et foresterie ;
- La Loi N°2017-011/ Du 11 avril 2017 portant sur le Foncier Agricole en particulier dans ses articles 13 à 19 portant sur l'accès des terres agricoles avec au moins 15% des terres de l'Etat et des Collectivités territoriales qui sont attribués aux associations et groupements de femmes et de jeunes dans les zones concernées ;

¹ Adoptée en juin 2017 par les experts en énergie de la CEDEAO. En 2019, elle a été également adoptée par le Conseil des ministres de l'énergie de la CEDEAO. L'appropriation au plus haut niveau par les Chefs d'Etat et de Gouvernements est en cours.

² Un modèle de Loi ou Règlement a été élaboré conjointement avec la Directive pour servir de référence aux Etats Membres dans la définition d'une législation ou réglementation nationale qui soutient l'application et la mise en œuvre appropriées au plan national de la Directive

- Le document du cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali (2019 – 2023), principalement dans ses axes stratégiques 3, 4 et 5 alignés sur les objectifs de Développement Durable et l’Agenda « 2063 » de l’Union Africaine ;
- Que l'accès à l'énergie pour les communautés rurales, périurbaines et urbaines est nécessaire pour améliorer leur niveau de vie ;

RECONNAISSANT que les femmes sont plus touchées par le faible niveau d'accès à l'électricité dans les États membres et que le genre est marginalisé ou absent des politiques nationales de la plupart des États membres ;

CONVAINCU qu'il est nécessaire de promouvoir l'accès universel à des services énergétiques propres et abordables en répondant directement aux besoins et aux préoccupations des femmes et des hommes en matière d'énergie dans le cadre de la promotion de l'égalité des sexes et du développement durable ;

CONSCIENT de la nécessité d'intégrer la dimension genre dans l'accès à l'énergie, afin de mieux répondre aux besoins de tous les citoyens en matière d'accès à des services énergétiques modernes et durables pour un niveau de vie et une productivité améliorés ;

TENANT COMPTE de la proposition de la réunion des Ministres en charge de l'énergie tenue à Conakry, République de Guinée, le 8 décembre 2016, relative à la politique de la CEDEAO pour l'intégration de la dimension de genre dans l'accès à l'énergie.

TENANT COMPTE de la recommandation de la 78e session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue à Monrovia les 31 mai et 1er juin 2017, relative à l'adoption de la Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès aux services énergétiques.

RAPPELANT l'adoption de la Loi Complémentaire A/AS.2/06/17 relative à la Politique de la CEDEAO pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie lors de la 51e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, tenue à Monrovia, Libéria, le 4 juin 2017 ;

Le Ministère de l’Energie et de l’Eau, avec l’assistance technique du CEREEC, soutient :

- Le développement du présent plan d’action national pour assurer la mise en œuvre conforme au Mali des objectifs de la Politique et de la Directive régionales en matière d’intégration du Genre dans l’accès à l’énergie ;
- La définition d’une réglementation nationale (en occurrence un Décret Présidentiel portant sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques au Mali », comme cadre juridique y afférent.

1.2 Vision

La Politique régionale de la CEDEAO en matière de Genre et Energie vise à œuvrer et à soutenir un monde où les femmes et les hommes jouiront d'un accès égal à des :

- a) Services énergétiques modernes, facilement accessibles, abordables et contribuant à un niveau de vie élevé et au développement économique ;
- b) Moyens de subsistance et des possibilités d'emploi sûrs, sains et économiquement avantageux dans tous les sous-secteurs de l'énergie ;
- c) Avantages du développement local et des mécanismes de protection associés au développement des infrastructures énergétiques, tant dans le secteur public que privé.

Au plan national, le développement du Genre s'inscrit dans la vision globale du Gouvernement³ fondée sur la réalisation d'**un Mali bien gouverné où le :**

- d) Vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité ;
- e) Processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement ;
- f) Capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes.

Plus spécifiquement, la prise en compte effective du Genre dans l'action gouvernementale consiste à soutenir l'implication des femmes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques ; leur accès accru aux postes nominatifs et électifs et leur promotion économique.

1.3 Justification et/ou but

L'incidence de la pauvreté au Mali a atteint 44,9% en 2017 contre près de 47% en 2016. Elle est principalement répandue (53,6%) en milieu rural où résident au moins 70% de la population totale composée majoritairement de femmes. Toutefois, en 2018 selon le rapport de l'EMOP 2017-2018 de l'INSTAT, les ménages dirigés par les hommes sont plus pauvres que ceux dirigés par les femmes, soit respectivement 45,8 et 27,8%.

Aussi, le document cadre de référence du Mali en matière de développement (CREDD 2019-2023) soutient que les écarts entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes sont encore importants dans les domaines stratégiques comme l'éducation, la santé, l'économie et la gouvernance. Toutes choses qui contribuent à accroître les inégalités dans l'accès à l'énergie en particulier dans les zones rurales où les femmes et les jeunes constituent les moteurs de l'épanouissement de l'économie nationale à partir du secteur primaire. En effet, la grande problématique de l'inégalité entre hommes et femmes dans l'accès à l'énergie au Mali réside dans les difficultés encore importantes pour les femmes d'accéder pleinement, notamment en milieu rural, à :

³ Conformément au CREDD (2019-2023)

- Une éducation et formation professionnelle équitable et inclusive ;
- Des fonctions de responsabilités dans les Institutions de l'Etat et les Collectivités territoriales ;
- Une prise en charge complète des grossesses, des accouchements, de la nutrition maternelle, des vaccinations, de l'utilisation de l'eau potable et un cadre de vie assaini;
- Des terres agricoles de manière équitable ;
- Des opportunités de création d'entreprises transformatrices locales ;
- Des technologies et techniques d'énergies renouvelables ou efficaces pour le renforcement de la résilience et l'accroissement de la productivité agricole.

L'analyse de ces facteurs encourageant les inégalités dans l'accès à l'énergie, montre que les considérations culturelles et coutumières ne sont pas nécessairement les principales causes, mais plus objectivement les faiblesses au niveau de l'ancrage institutionnel, de la planification, du suivi-évaluation de l'intégration du Genre dans les projets/programmes énergétiques conformément aux priorités de développement durable du pays.

Enfin, l'intégration systématique du Genre est encore peu effective ou perceptible dans les réformes de l'Etat (particulièrement dans les domaines de l'économie et du développement durable), comme un principe de gouvernance dans une optique de justice sociale, d'équité, et d'efficacité du rendement des affaires publiques et privées. Le concept Genre est à cet égard plutôt perçu et traduit comme un effet de mode que comme composante majeure indispensable à la stabilité socio-économique durable du pays. C'est dire que le concept Genre est déjà suffisamment et différemment interprété, ce qui est encourageant, mais sans objectivement contribuer à réaliser un Mali bien gouverné.

1.4 Résumé des objectifs de la politique régionale et des exigences réglementaires

Les objectifs de la Politique et de la Directive⁴ régionales sur l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie sont résumés dans le tableau 1.

Tableau 1: Résumé des objectifs de la Politique régionale et des exigences réglementaires de la CEDEAO sur l'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie

Objectif stratégique de la Politique de la CEDEAO	Cible
1. Atteindre une compréhension généralisée des considérations relatives à l'énergie et au genre à tous les niveaux de la société	<ul style="list-style-type: none"> (i) 100 pour cent des employés gouvernementaux du secteur énergétique auront reçu une formation pertinente d'ici 2020 (et régulièrement par la suite); (ii) 50 des citoyens seront exposés à une certaine forme d'annonce de service public concerné à l'horizon 2020, et passeront à 90% d'ici 2030 ; (iii) Au moins 50 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie en Afrique de l'Ouest publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture d'ici 2020, puis 20 par an par la suite.
2. Veiller à ce que tous les programmes, politiques et initiatives énergétiques, y compris les infrastructures et les investissements énergétiques de grande envergure, soient non discriminatoires, inclusifs en termes de genre, équilibrés du point de vue du genre et orientés vers la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, affectant différemment les hommes et les femmes dans la région	<ul style="list-style-type: none"> (i) 50% des politiques énergétiques d'ici 2020 et 100% d'ici 2030 seront sensibles au genre ; (ii) 50% des projets, programmes et initiatives énergétiques avec la participation du gouvernement incluront les dimensions de genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2020, atteignant 100% en 2030 (voir annexe) (iii) Veiller à ce que les intérêts spécifiques des femmes et des hommes, en tant que parties prenantes, soient pris en compte dans le développement des Projets (iv) Veiller à ce que les éventuels effets négatifs et discriminatoires sur les femmes ou les hommes découlant des Projets soient reconnus et évités ou atténués, dans la mesure du possible (v) Améliorer la transparence des processus de planification et de mise en œuvre afin de promouvoir et d'accroître la participation et les capacités des femmes et des hommes, y compris, sans toutefois s'y limiter, les clients, les employés, les gestionnaires, les investisseurs, les responsables et les autres parties prenantes ; (vi) Encourager l'élaboration de cadres politiques, juridiques et réglementaires harmonisés et de stratégies opérationnelles dans chaque État membre et pour les institutions de la CEDEAO.
3. Accroître la participation des femmes au secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision	Au moins 25% de femmes dans la population active du secteur public dans le secteur de l'énergie d'ici à 2020 et un équilibre égal (50-50) entre hommes et femmes d'ici 2030.
4. Veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé	Au moins 25% de participation des femmes dans les domaines liés à l'énergie dans le secteur privé d'ici 2020 et un équilibre égal (50-50) entre hommes et femmes d'ici 2030, tel que déterminé par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureuse.
5. Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen sensible au genre pour les objectifs 1-4	100% de conformité d'ici 2017 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen

⁴ Correspond à l'instrument réglementaire validé par les experts en énergie de la CEDEAO en 2017 et dont les exigences sont incluses dans le 2^{ème} objectif de la Politique régionale. Les cibles spécifiques y afférents sont indiquées dans les alinéas (iii) à (vi)

Dans le cadre de l'élaboration de ce Plan d'Action National, les objectifs régionaux en sus ne sont pas lus et considérés dans un ordre vertical pour leur mise en œuvre. Le cadre national existant (dont les détails sont présentés dans la suite du document) est plutôt favorable à une lecture dynamique pour une mise en œuvre dynamique basée sur une capitalisation concrète des projets/programmes et autres dispositions règlementaires pertinentes réalisés ou en cours.

1.5 Stratégie

La recherche d'informations engagée au Mali pour l'élaboration du PAN-GEN, n'a pas identifié auprès des acteurs nationaux, parties prenantes essentielles, une stratégie nationale spécifique de mise en œuvre de la Politique et de la Directive régionales de la CEDEAO en matière d'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie. La raison, à l'écoute des acteurs rencontrés, est principalement leur méconnaissance de l'élaboration et l'adoption des documents régionaux, il y a donc visiblement une dissémination inappropriée en lien avec le point focal CEREEC. Cette situation affecte suffisamment l'implication et l'appropriation des parties prenantes essentielles sectorielles pour soutenir les initiatives et autres productions régionales du CEREEC au Mali.

Toutefois, il est défini dans le CREDD 2019-2023 une stratégie nationale de développement basée sur la réduction de la pauvreté et de la diversification de la richesse en plaçant au cœur le capital humain et l'entrepreneuriat dans la mise en œuvre des cinq (5) axes stratégiques de développement du pays qui sont : (i) Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance ; (ii) Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble ; (iii) Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie ; (iv) Protection de l'environnement et renforcement de la résilience aux changements climatiques et (v) Développement du capital humain.

Plus spécifiquement, en matière d'énergie, il s'agira de renforcer la gouvernance du secteur de l'énergie, de développer les réseaux d'infrastructures de transport d'électricité favorables à l'importation et à l'exportation d'énergie électrique, d'assurer la mise en œuvre du PDIO et d'encourager ambitieusement les investissements privés dans la réalisation de solutions d'accès à l'énergie basées sur l'exploitation durable des potentiels de ressources énergétiques du pays en particulier d'origine renouvelable. La réduction des inégalités est essentielle pour l'efficacité de la stratégie nationale de développement en matière d'accès à l'énergie car l'assurance d'un égal accès par les populations (hommes et femmes) aux biens et services énergétiques est fondamentale dans la gouvernance du secteur, la planification et la réalisation durable de projets/programmes énergétiques.

Pour ce faire et inclusivement à la mise en œuvre du CREDD, l'élaboration du PAN-GEN-Mali par une participation inclusive et active des parties prenantes nationales, ainsi que son adoption subséquente et son appropriation au plus haut niveau par le Ministère de l'Énergie et de l'Eau sont indispensables et prioritaires.

En effet, dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du pays, chaque département ministériel a la responsabilité d'engager des actions appropriées pour l'atteinte des

objectifs et résultats nationaux recherchés. En outre, la stratégie inclut un suivi-évaluation composé d'un comité national d'orientation présidé par le Premier Ministre, et d'un comité de pilotage présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances aux fins de supervision. Les revues sectorielles réalisées par les CPS assurent l'évaluation par secteur de développement. Ainsi, la stratégie nationale de développement du Mali s'intègre parfaitement dans la stratégie régionale de la CEDEAO pour la mise en œuvre de sa Politique régionale sur l'intégration du Genre, notamment au niveau des principes directeurs.

Toutefois, la stratégie régionale soutient une approche innovante d'efficacité qui consiste à « accentuer la mesure et la prise de décision raisonnée basée sur des faits », ce qui implique d'adapter régulièrement les actions et politiques engagées en fonction des facteurs d'influence pertinents tout en gardant les objectifs et cibles initiaux visés. Cette approche n'est pas clairement ressortie dans la stratégie nationale du Mali qui devra nécessairement l'inclure en vue de renforcer l'efficacité globale de la mise en œuvre du CREDD.

Enfin, pour affiner la stratégie d'élaboration du PAN-GEN-Mali, l'analyse et la définition des actions ont inclus les dix (10) secteurs⁵ d'activités prioritaires déjà retenus dans le plan d'actions national Genre 2011-2013 comme étant les plus susceptibles d'impulser le changement pour l'intégration global du Genre, et auxquels il est nécessaire d'ajouter le secteur de l'énergie et celui des changements climatiques. En outre, le plan d'actions national sur le Genre 2011-2013, décrit clairement les engagements de l'Etat du Mali pour soutenir, la promotion de l'égalité des sexes par la reconnaissance et l'exercice des droits égaux fondamentaux ; la lutte contre les stéréotypes sexistes ; la protection de l'intégrité et de la dignité des femmes ; l'allocation des ressources en faveur d'un développement économique « juste et équitable », etc. Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre du PAN-GEN-Mali s'inscriront dans la vision générale de la Politique Nationale Genre du Mali avec une orientation transversale particulière sur un accès accru durable à l'énergie.

1.6 Aperçu des actions

Les actions proposées consistent d'une part à assurer la mise en œuvre conforme au Mali des objectifs de la Politique régionale en matière d'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie et, d'autre part, à soutenir l'adoption ou la définition d'une législation ou réglementation nationale comme cadre juridique correspondant.

Elles ont la structure ci-dessous :

- Résultat ou impact attendu : la situation à laquelle devra aboutir la mise en œuvre complète de l'action engagée ;
- Coût global estimé : correspond aux coûts directs cumulés sur les différentes étapes de la chaîne de mise en œuvre de l'action ;
- Période de temps : correspond au délai total de la mise en œuvre effective de l'action ;
- Indicateurs clés : correspond à une grandeur physique mesurable qui renseigne sur l'état de l'avancement de la mise en œuvre conforme de l'action ;

⁵ C'est-à-dire : la justice, l'éducation, la santé, l'emploi et la formation professionnelle, le développement rural, l'eau, la décentralisation, la réforme de l'État, la réforme budgétaire et la communication.

Aperçu des acteurs, des rôles et des responsabilités] : permet de répondre aux questions qui ?
Quoi ? Comment ?

1.7 Méthodologie

L'élaboration du présent PAN-GEN-Mali est faite sous l'égide du Ministère de l'Energie et de l'Eau à travers la Direction Nationale de l'Energie en partenariat avec le CEREEC.

En effet, par la lettre sans référence en date du 9 juillet 2019, le CEREEC a informé Monsieur le Ministre de la mission régionale d'assistance des Etats membres pour, l'élaboration de plans d'actions nationaux en matière d'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie et ; la définition de procédures nationales pour l'adoption de la directive régionale relative aux évaluations de genre dans les projets/programmes énergétiques.

La lettre a aussi informé de la sélection par le CEREEC d'un Consultant national chargé d'assister le Ministère de l'Energie et de l'Eau, dans les activités de mise en œuvre de la mission. Ainsi, conformément à l'esprit de la lettre, le Consultant national a été reçu respectivement auprès de la Directrice nationale de l'Energie et du Cabinet du Ministère de l'Energie et de l'Eau en occurrence avec le Secrétaire Général, le Conseiller technique en énergie et le Conseiller juridique. Ces rencontres ont servi à soutenir la coordination nationale des activités du processus et l'implication indispensable du Ministère au plus haut niveau de décision, en vue d'intensifier la mobilisation et l'appropriation des parties prenantes nationales.

A la suite de l'organisation du pilotage national du processus, des consultations individuelles ont été engagées par le Consultant en accord avec la DNE auprès parties prenantes, sur la période du 25 juillet au 10 septembre de l'année 2019.

La synthèse et l'analyse des données ou informations recueillies en incluant la revue documentaire ont été faites en référence aux cibles régionales, de manière à mettre en avant ce qui est réalisé, en cours ou en perspective au Mali dans le secteur de l'énergie en lien avec l'intégration des évaluations du Genre. Elles ont ainsi permis d'établir globalement la situation nationale de base en matière de genre et d'énergie, en définissant mieux les statuts, les rôles et les responsabilités des hommes et en particulier des femmes dans la chaîne de valeur énergétique.

A l'issue de toutes ces activités, la version provisoire du PAN-GEN-Mali d'une part ; et le projet de document de la réglementation nationale d'autre part, ont été élaborés par le Consultant en accord avec la DNE et transmis concomitamment pour observations aux parties prenantes y compris le CEREEC. Une réunion technique des parties prenantes a été organisée au Cabinet du Ministère de l'Energie et de l'Eau le 04 décembre 2019, et a permis de recueillir les premières observations en vue de l'atelier national de validation.

2. ANALYSE DE BASE

Elle consiste à présenter la situation du Mali :

- (i). en matière de statistiques globales sur le genre, l'énergie et sur le genre et énergie ;

(ii). à partir d'une analyse et une évaluation de l'état de mise en œuvre des activités proposées dans la Politique régionale sur l'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie.

➤ **Des statistiques globales sur le genre, l'énergie et sur le genre et énergie**

• **sur le genre**

Tableau 2: Evolution d'indicateurs socio-économiques relatifs au genre

Indicateurs	Unité	2015	2016	2017	2018
Nombre de fonctionnaires de l'Etat	Nombre	58 156	56 665	56 665	56 665
Nombre de femmes fonctionnaires de l'Etat	Nombre	17 597	17 361	17 361	17 361
Nombre d'handicapés fonctionnaires de l'Etat	Nombre	-	322	322	350
Taux de réalisation de la convention n° 182 sur l'interdiction des Pires Formes de Travail des Enfants	%	37	0,38	32	32
Pourcentage de femmes aux postes électifs.	%	9,52	10	25,6	0
Pourcentage de femmes aux postes nominatifs dans l'administration publique	%	11,76	25	16	0
Proportion des femmes dans la fonction publique	%	30,62	30,98	31,10	0

Source : MEF, DPPD-PAP-2020-2022, janvier 2020

Tableau 3: Répartition de l'emploi informel⁶ par CSP (catégorie socio-professionnelle) selon la région, le milieu de résidence et les déciles de revenu (en %)

	Cadre supérieur			Cadre moyen			Ouvrier			Manœuvre			Employeur			Apprenti			Aide familiale			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Région																								
Kayes	-	-	0.0	67.2	32.8	0.3	82.2	17.8	3.7	95.0	5.0	0.8	51.5	48.5	59.1	93.3	6.7	0.4	49.9	50.1	35.8	52.6	47.4	100.0
Koulikoro	0.0	100.0	0.2	59.2	40.8	0.8	80.2	19.8	10.8	77.3	22.7	2.8	88.4	11.6	53.3	83.9	16.1	0.7	51.0	49.0	31.5	75.0	25.0	100.0
Sikasso	100.0	0.0	0.1	67.4	32.6	0.3	67.1	32.9	1.8	93.5	6.5	0.5	43.6	56.4	56.7	91.9	8.1	0.8	51.7	48.3	39.9	48.0	52.0	100.0
Ségou	100.0	0.0	0.0	72.0	28.0	0.3	92.3	7.7	0.7	77.7	22.3	0.4	70.8	29.2	44.2	82.3	17.7	0.4	44.5	55.5	54.1	56.8	43.2	100.0
Mopti	-	-	0.0	51.1	48.9	0.2	91.7	8.3	0.6	79.3	20.7	0.1	68.8	31.2	67.9	53.5	46.5	1.1	38.9	61.1	30.0	59.8	40.2	100.0
Tombouctou	100.0	0.0	0.0	50.1	49.9	0.2	60.9	39.1	15.1	85.6	14.4	1.9	60.5	39.5	71.9	100.0	0.0	0.6	66.0	34.0	10.3	61.8	38.2	100.0
Gao	-	-	0.0	93.9	6.1	3.2	96.2	3.8	21.0	100.0	0.0	5.4	67.1	32.9	63.0	100.0	0.0	2.8	77.4	22.6	4.6	77.3	22.7	100.0
Bamako	89.2	10.8	0.6	82.0	18.0	2.1	83.2	16.8	16.4	60.0	40.0	6.5	45.6	54.4	63.1	92.2	7.8	6.2	7.7	92.3	5.2	54.6	45.4	100.0
Milieu																								
Urbain dont	89.8	10.2	0.3	82.7	17.3	1.8	82.3	17.7	13.8	67.6	32.4	4.4	50.4	49.6	64.1	89.4	10.6	4.3	45.0	55.0	11.3	57.4	42.6	100.0
Bamako	89.2	10.8	0.6	82.0	18.0	2.1	83.2	16.8	16.4	60.0	40.0	6.5	45.6	54.4	63.1	92.2	7.8	6.2	7.7	92.3	5.2	54.6	45.4	100.0
Autre urbain	100.0	0.0	0.0	83.8	16.2	1.6	80.8	19.2	11.1	91.0	9.0	2.2	55.3	44.7	65.2	81.7	18.3	2.4	56.4	43.6	17.5	60.2	39.8	100.0
Rural	53.4	46.6	0.0	53.9	46.1	0.2	76.3	23.7	2.6	83.3	16.7	0.7	62.4	37.6	55.3	78.4	21.6	0.5	46.9	53.1	40.7	56.7	43.3	100.0
Décile de revenu																								
Décile 1	-	-	0.0	100.0	0.0	0.2	74.6	25.4	5.3	100.0	0.0	2.3	73.9	26.1	73.6	100.0	0.0	0.3	51.2	48.8	18.3	70.5	29.5	100.0
Décile 2	-	-	0.0	-	-	0.0	61.9	38.1	2.8	77.1	22.9	0.9	62.7	37.3	62.7	94.9	5.1	0.6	53.1	46.9	33.0	59.9	40.1	100.0
Décile 3	-	-	0.0	42.8	57.2	0.6	69.5	30.5	3.3	85.1	14.9	1.8	60.7	39.3	57.7	71.8	28.2	0.7	47.3	52.7	35.9	56.6	43.4	100.0
Décile 4	-	-	0.0	100.0	0.0	0.0	74.3	25.7	4.0	86.1	13.9	0.7	60.4	39.6	61.4	100.0	0.0	0.6	46.5	53.5	33.2	56.8	43.2	100.0
Décile 5	-	-	0.0	100.0	0.0	0.3	85.8	14.2	3.1	71.0	29.0	0.7	56.1	43.9	56.5	68.5	31.5	0.7	46.1	53.9	38.7	53.5	46.5	100.0
Décile 6	-	-	0.0	50.3	49.7	0.4	87.1	12.9	4.1	88.2	11.8	1.2	56.2	43.8	53.5	91.8	8.2	1.7	42.7	57.3	39.2	53.1	46.9	100.0
Décile 7	-	-	0.0	75.5	24.5	0.5	82.8	17.2	4.2	86.4	13.6	1.0	57.6	42.4	52.9	83.6	16.4	1.4	46.1	53.9	40.0	54.8	45.2	100.0
Décile 8	100.0	0.0	0.1	87.8	12.2	0.5	88.1	11.9	5.5	80.7	19.3	1.6	58.2	41.8	53.3	79.8	20.2	1.2	46.6	53.4	37.8	56.3	43.7	100.0
Décile 9	52.0	48.0	0.3	88.2	11.8	0.9	84.4	15.6	7.5	73.4	26.6	2.1	57.2	42.8	57.9	93.5	6.5	2.2	45.0	55.0	29.1	57.1	42.9	100.0
Décile 10	88.8	11.2	0.6	70.3	29.7	2.1	73.1	26.9	9.0	37.5	62.5	2.6	63.7	36.3	57.2	83.7	16.3	2.3	51.0	49.0	26.1	61.3	38.7	100.0
Total	77.7	22.3	0.1	73.4	26.6	0.6	79.8	20.2	4.9	73.4	26.6	1.5	59.6	40.4	57.2	86.2	13.8	1.3	46.8	53.2	34.5	56.8	43.2	100.0

⁶ Il s'agit des emplois non soumis à la législation nationale du travail, à la taxation de revenu, à la protection sociale ou au droit à certains avantages (le préavis de renvoi, l'indemnité de licenciement, les congés payés ou les congés de maladies, etc.). Le taux d'emploi informel correspond au pourcentage des emplois informels par rapport à la population totale occupée.

Comparativement à l'Afrique subsaharienne (72%) et à l'Afrique du Nord (48%), la quasi-totalité des emplois sont informels au Mali (94%) avec une moyenne de 95% pour les femmes et 93% pour les hommes.

Source : MPFEF-CNDIFE, Emploi informel et genre au Mali, GREAT, février 2018

Seulement 0,1% de cadres supérieurs dont 22,3% de femmes et 0,6% de cadres moyens dont 26,6% de femmes. Les cadres résident principalement dans les centres urbains en particulier à Bamako.

Tableau 4: Répartition de l'emploi informel par secteur institutionnel selon la région, le milieu de résidence et les déciles de revenu (en %)

	Secteur public			Secteur privé			Société civile			Organisme international			Ménage			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Région																		
Kayes	80.2	19.8	0.3	49.4	50.6	70.3	50.3	49.7	1.3	-	-	0.0	60.3	39.7	28.1	52.6	47.4	100.0
Koulikoro	75.6	24.4	1.5	75.1	24.9	90.9	100.0	0.0	0.0	-	-	0.0	74.3	25.7	7.5	75.0	25.0	100.0
Sikasso	71.5	28.5	0.3	47.2	52.8	68.5	68.5	31.5	0.5	-	-	0.0	49.2	50.8	30.7	48.0	52.0	100.0
Ségou	75.7	24.3	0.3	56.3	43.7	98.4	93.8	6.2	1.0	-	-	0.0	71.6	28.4	0.3	56.8	43.2	100.0
Mopti	44.3	55.7	0.2	53.9	46.1	83.7	10.2	89.8	0.6	-	-	0.0	93.1	6.9	15.6	59.8	40.2	100.0
Tombouctou	56.0	44.0	0.2	58.5	41.5	56.1	100.0	0.0	2.1	100.0	0.0	0.1	64.4	35.6	41.5	61.8	38.2	100.0
Gao	94.4	5.6	3.5	77.0	23.0	90.8	100.0	0.0	0.6	100.0	0.0	0.6	63.8	36.2	4.5	77.3	22.7	100.0
Bamako	65.0	35.0	1.4	57.3	42.7	92.1	100.0	0.0	0.4	-	-	0.0	8.3	91.7	6.1	54.6	45.4	100.0
Milieu																		
Urbain dont	76.1	23.9	1.5	58.2	41.8	86.8	66.4	33.6	0.7	100.0	0.0	0.0	47.7	52.3	10.9	57.4	42.6	100.0
Bamako	65.0	35.0	1.4	57.3	42.7	92.1	100.0	0.0	0.4	-	-	0.0	8.3	91.7	6.1	54.6	45.4	100.0
Autre urbain	85.0	15.0	1.7	59.1	40.9	81.4	52.1	47.9	1.1	100.0	0.0	0.1	63.4	36.6	15.7	60.2	39.8	100.0
Rural	68.5	31.5	0.3	55.4	44.6	80.9	70.9	29.1	0.7	100.0	0.0	0.0	61.3	38.7	18.1	56.7	43.3	100.0
Décile de revenu																		
Décile 1	-	-	0.0	72.3	27.7	74.4	-	-	0.0	-	-	0.0	65.4	34.6	25.6	70.5	29.5	100.0
Décile 2	100.0	0.0	0.1	59.2	40.8	75.6	31.5	68.5	0.3	-	-	0.0	62.1	37.9	24.0	59.9	40.1	100.0
Décile 3	40.3	59.7	0.6	56.9	43.1	79.4	44.4	55.6	1.0	-	-	0.0	56.6	43.4	19.0	56.6	43.4	100.0
Décile 4	100.0	0.0	0.2	57.0	43.0	86.6	98.2	1.8	0.8	-	-	0.0	52.2	47.8	12.4	56.8	43.2	100.0
Décile 5	100.0	0.0	0.3	53.1	46.9	86.8	62.1	37.9	0.6	-	-	0.0	54.2	45.8	12.3	53.5	46.5	100.0
Décile 6	78.2	21.8	0.6	52.4	47.6	86.0	94.3	5.7	0.6	100.0	0.0	0.0	54.8	45.2	12.8	53.1	46.9	100.0
Décile 7	56.1	43.9	0.3	55.0	45.0	82.9	83.5	16.5	0.6	-	-	0.0	52.9	47.1	16.3	54.8	45.2	100.0
Décile 8	77.0	23.0	0.5	55.9	44.1	81.6	52.6	47.4	0.9	-	-	0.0	57.5	42.5	17.0	56.3	43.7	100.0
Décile 9	83.7	16.3	1.0	55.8	44.2	84.7	59.6	40.4	0.7	-	-	0.0	62.8	37.2	13.7	57.1	42.9	100.0
Décile 10	65.5	34.5	1.8	57.4	42.6	74.4	81.7	18.3	1.2	100.0	0.0	0.1	72.6	27.4	22.5	61.3	38.7	100.0
Total	72.8	27.2	0.6	56.0	44.0	82.1	69.9	30.1	0.7	100.0	0.0	0.0	59.4	40.6	16.6	56.8	43.2	100.0

Source : MPFEF-CNDIFE, Emploi informel et genre au Mali, GREAT, février 2018

Les emplois sont principalement dans le secteur privé pour 82,1% dont 44% concernent les femmes résidentes notamment en milieu rural avec 44,6% contre 41,8 en milieu urbain y compris Bamako.

Tableau 5: Répartition de l'emploi informel par secteur d'activité économique selon la région et le milieu de résidence (en %)

	Agriculture			Industrie			Commerce			Services			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Région															
Kayes	0.0	49.6	86.8	79.1	20.9	5.0	57.5	42.5	5.3	62.6	37.4	2.9	52.6	47.4	100.0
Koulikoro	75.8	24.2	72.6	91.8	8.2	7.6	59.9	40.1	12.1	75.5	24.5	7.7	75.0	25.0	100.0
Sikasso	46.8	53.2	79.1	81.2	18.8	4.0	27.4	72.6	10.2	73.3	26.7	6.7	48.0	52.0	100.0
Ségou	61.0	39.0	85.5	30.0	70.0	4.5	25.7	74.3	8.3	71.4	28.6	1.7	56.8	43.2	100.0
Mopti	66.0	34.0	83.4	41.4	58.6	3.6	19.8	80.2	11.0	52.8	47.2	2.0	59.8	40.2	100.0
Tombouctou	97.9	2.1	11.0	33.4	66.6	11.9	84.3	15.7	20.8	52.5	47.5	56.3	61.8	38.2	100.0
Gao	93.8	6.2	23.7	91.5	8.5	19.4	49.9	50.1	37.0	94.6	5.4	20.0	77.3	22.7	100.0
Bamako	65.9	34.1	0.7	92.3	7.7	14.6	39.4	60.6	50.2	60.6	39.4	34.4	54.6	45.4	100.0
Milieu															
Urbain	64.9	35.1	18.5	87.1	12.9	13.8	39.5	60.5	42.1	65.2	34.8	25.6	57.4	42.6	100.0
Bamako	65.9	34.1	0.7	92.3	7.7	14.6	39.4	60.6	50.2	60.6	39.4	34.4	54.6	45.4	100.0
Autre urbain	64.9	35.1	36.7	81.1	18.9	12.9	39.7	60.3	33.7	75.1	24.9	16.6	60.2	39.8	100.0
Rural	58.0	42.0	83.4	56.5	43.5	4.2	38.1	61.9	7.2	61.1	38.9	5.2	56.7	43.3	100.0
Décile															
Décile 1	74.7	25.3	85.2	84.8	15.2	1.6	31.4	68.6	10.2	77.5	22.5	3.0	70.5	29.5	100.0
Décile 2	62.6	37.4	84.2	48.5	51.5	5.0	35.1	64.9	7.7	63.7	36.3	3.1	59.9	40.1	100.0
Décile 3	58.6	41.4	81.7	56.3	43.7	4.0	39.5	60.5	9.3	57.1	42.9	5.1	56.6	43.4	100.0
Décile 4	58.0	42.0	77.1	64.4	35.6	4.3	40.4	59.6	11.0	63.8	36.2	7.6	56.8	43.2	100.0
Décile 5	54.4	45.6	77.2	62.3	37.7	4.6	37.1	62.9	10.8	62.1	37.9	7.4	53.5	46.5	100.0
Décile 6	54.0	46.0	75.1	67.2	32.8	4.9	33.3	66.7	12.5	68.4	31.6	7.5	53.1	46.9	100.0
Décile 7	55.3	44.7	69.7	66.8	33.2	6.8	36.0	64.0	13.9	69.7	30.3	9.7	54.8	45.2	100.0
Décile 8	56.6	43.4	64.8	69.1	30.9	7.9	39.0	61.0	16.6	71.5	28.5	10.8	56.3	43.7	100.0
Décile 9	59.0	41.0	54.1	84.9	15.1	9.3	41.1	58.9	22.7	56.7	43.3	13.8	57.1	42.9	100.0
Décile 10	67.0	33.0	45.9	83.4	16.6	9.5	43.9	56.1	24.7	59.1	40.9	19.9	61.3	38.7	100.0
Total	58.4	41.6	69.8	70.8	29.2	6.2	39.0	61.0	14.5	63.5	36.5	9.5	56.8	43.2	100.0

Source : MPFEF-CNDIFE, Emploi informel et genre au Mali, GREAT, février 2018

Le principal secteur d'activité concerné est l'agriculture pour 69,8% dont 41,6% pour les femmes. L'agriculture est principalement menée en milieu rural y occupant pour 83,4% des populations contre 18,5% en milieu urbain

Tableau 6: Perspectives d'indicateurs sur le genre (promotion de la femme, de l'enfant et e la famille; et appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant)

Indicateurs	Unité	Estimation	Cibles (ou previsions)		
		2019	2020	2021	2022
Pourcentage des cas liés aux MGF/ VBG pris en charge : (Nombre de cas pris en charge / nombre de cas identifiés)x100	%	60	54	77	100
Proportion de villages ayant abandonné l'excision : (Nombre de villages ayant abandonné à travers la signature de convention /nombre de villages couvrir par an) x100	%	15	100	100	100
Proportion des villages ayant abandonné le mariage des enfants : (Nombre de villages ayant abandonné à travers la signature de convention/nombre de villages à couvrir par an) x100	%	40	47	73	100
Proportion d'activités de communication holistique sur les VBG réalisées : (Nombre de diffusions d'activités réalisées/nombre d'activités de diffusions prévues) x100	%	-	100	100	100
Taux de représentativité des femmes dans les postes nominatifs : (Nombre de femmes nommées/Nombre de personnes prévues dans les organes) x100	%	15	30	35	40
Taux de représentativité des femmes dans les postes électifs : (Nombre de femmes élues/nombre de personnes prévues dans les organes) x100	%	60	30	35	35
Pourcentage d'organisations de femmes ayant accès aux équipements et aux infrastructures de production : (Nombre d'organisations de femmes bénéficiaires / Nombre d'organisations de femmes prévues) x100	%	30	100	100	100
Taux de femmes formées dans les AGR et dans l'entrepreneuriat : (Nombre de femmes formées dans les AGR/nombre de femmes prévues) /Nombre de femmes formées en entrepreneuriat/nombre de femmes prévues) x100	%	100	100	100	100
Taux de réussite des activités d'AGR et d'entrepreneuriat : (Nombre de femmes exerçant l'activité pendant au moins 1 an /nombre de femmes appuyées dans les AGR) x100	%	35	100	100	100
Taux de réussite des activités d'entrepreneuriat : (Nombre de femmes exerçant l'activité pendant au moins 3 ans/nombre de femmes appuyées dans l'entrepreneuriat) x100	%	-	-	-	-
Taux de réalisation des missions de suivi et de supervision des activités : (Nombre de missions de suivi/supervision réalisées sur nombre de mission de suivi-supervision prévues) x100	%	90	100	100	100
Proportion de projets programmes suivis et supervisés : (Nombre de projets et programmes suivis et supervisés/nombre projets et programmes existants) x100	%	100	100	100	100
Proportion de cadres de concertation créés et fonctionnels : (Nombre de cadre de concertation tenus/nombre de cadres de concertation prévus) x100	%	-	100	100	100
Pourcentage de documents soumis à l'adoption dans le domaine de la protection des droits de l'enfant, de la promotion de la famille : (nombre de documents adoptés/nombre de documents prévus par an) x100	%	80	100	100	100
Pourcentage de cadres de concertation fonctionnel : (Nombre d'institution éducative accompagnée/nombre total d'institution éducative) x100	%	60	50	70	100

Source : MEF, DPPD-PAP-2020-2022, janvier 2020

Tableau 7: Perspectives d'indicateurs sur le genre (promotion de la femme, de l'enfant et e la famille; et appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant)

Indicateurs	Unité	Estimation	Cibles (ou prévisions)		
			2019	2020	2021
Pourcentage d'enfants victimes de VAEN y compris ceux en situation d'urgence pris en charge : (Nombre d'enfants pris en charge) / (le nombre total d'enfants identifiés) x100	%	100	100	100	100
Pourcentage de personnes formées sur les droits et devoirs des enfants : (Nombre de personnes formées) / nombre total de personnes prévues par an) x100	%	100	100	100	100
Nombre d'études réalisées sur les droits de l'enfant et la promotion de la famille : (par dénombrement)	Nombre	1	2	2	2
Nombre de cadres d'expression pour enfants animés : (par dénombrement)	Nombre	6	6	6	6
Pourcentage d'enfants ayant pris part aux activités socioéducatives : (Nombre d'enfants ayants pris part aux activités socio-éducatives)/ (Nombre total d'enfants prévu) x100	%	100	100	100	100
Pourcentage de jeunes informés et sensibilisés sur la santé de la reproduction et la planification familiale : (Nombre de jeunes informés, sensibilisés /l'effectif total de jeunes prévus pour être formés) x100	%	75	100	100	100
Pourcentage d'enfants référés pris en charge : (Nombre d'enfants référés pris en charge / le nombre total d'enfants reçus) x100	%	100	100	100	100
Pourcentage d'organisations féminines équipées en matériels et infrastructures de production : (Nombre d'organisations féminines équipées /Nombre d'organisations féminines demandant à être équipées) x100	%	20	75	80	85
Pourcentage de projets d'activités génératrices de revenus/PME financés pour les femmes : (Nombre d'organisations féminines équipées /Nombre d'organisations féminines demandant à être équipées) x100	%	-	100	100	100
Pourcentage d'emplois créés – Femmes : (Nombre d'emplois créés pour les femmes / nombre total d'emplois à créer prévus par les projets et activités financées) x100	%	50	55	60	65
Pourcentage de personnes formées en le leadership : (Nombre de femmes formées / nombre total de personnes prévues) x100	%	70	100	100	100
Pourcentage de projets financés en faveur de l'épanouissement des enfants : (Nombre de projets financés/Nombre total de projets prévus) x100	%	50/45	100	100	100
Pourcentage d'enfants réinsérés Filles/Garçons : (Nombre de filles réinsérées / nombre total d'enfants à réinsérer prévu) x100	%	-	45/35	50/40	55/45
Pourcentage d'enfants encadrés Filles/Garçons : (Nombre de filles encadrés/Nombre d'enfants à encadrer prévu) (Nombre de garçons encadrés/Nombre d'enfants à encadrer prévu) x100	%	32	0	35/45	60/40

Source : MEF, DPPD-PAP-2020-2022, janvier 2020

- sur l'énergie

Tableau 8: Indicateurs socio-économiques sur l'accès à l'énergie

Indicateurs	Unité	2015	2016	2017	2018
Taux d'accès à l'électricité	%				
National	%	36,11	39	42	48
Urbain	%	98,52	86	94	93
Rural	%	15,75	19,39	18,63	24,94
Tarif social électricité 1^{er} tranche EDM, hors TVA	FCFA	59	59	59	59
Consommation de gaz butane	Tonne	13 087	14 530	18 263,3	19 029,29
Nombre de nouvelles localités électrifiées	Nombre	09	0	36	0
Quantité de graines oléagineuses produites	Tonne	3 350	5 500	6 420	221,8
Quantité d'huile produite	Litre	550 000	740 000	818 630	5151
Nombre de générateur d'énergie fonctionnant avec de l'huile de pourghère	Nombre	19	19	19	68

Source : MEF, DPPD-PAP-2020-2022, janvier 2020

Tableau 9: Perspectives sur les indicateurs socio-économiques dans le domaine de l'énergie

Indicateurs	Unité	Estimation	Cibles (ou prévisions)		
		2019	2020	2021	2022
Taux d'accès à l'électricité au niveau National : (Nombre d'abonnés x taille moyenne de concession/ populations concernée) x 100	%	49	54	56	60
Taux d'accès à l'électricité en milieu urbain (Nombre d'abonnés x taille moyenne de concession/ populations concernée) x 100	%	98	95	99	100
Taux d'accès à l'électricité en milieu rural : (Nombre d'abonnés x taille moyenne de concession/ populations concernée) x 100	%	22	23	24	24
Nombre de nouvelles localités électrifiées : (Dénombrement)	Nombre	25	124	24	24
Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique (Puissance électrique installée) : (Puissance installée ENR sur puissance totale installée au niveau national) x 100	%	15	15	23	23
Taux d'accroissement de la consommation du gaz butane : (Consommation de l'année n - Consommation de l'année n-1 sur la consommation de l'année n-1)	%	35	35	13	14
Taux d'évolution des productions de biocarburant : (Production de l'année n-Production n-1/Production de l'année n-1) x 100	%	60	60	75	78

Source : MEF, DPPD-PAP-2020-2022, janvier 2020

- **Sur le genre et énergie**

Les statistiques portent sur les indicateurs retenus dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique en 225 kV Guinée – Mali, comme indiqué dans le tableau 10.

Tableau 10: Projet d'Interconnexion électrique Guinée-Mali⁷ "volet énergie et autonomisation des femmes et jeunes au Mali"

Chaîne de résultats		Indicateurs de performance		
		Indicateurs (y compris les ISC ⁸)	Situation de référence (2016)	Cible (2022)
Impacts	Les conditions de vie des populations de la zone du projet sont améliorées grâce à un accès élargi à des services d'électricité de qualité et à coût abordable	Taux moyen d'accès à l'électricité en Guinée	18%	50%
		Taux moyen d'accès à l'électricité au Mali	41%	54%
Effets	Les échanges d'énergie de Guinée vers le Mali par la ligne 225 kV sont effectifs	Quantité d'énergie électrique échangée (GWh/an)	0	800 à 1500
		Coût moyen de revient du kWh au Mali (FCFA/kWh)	127	90
		Nombre de ménages raccordés par le projet	0	18 000 dont 30% dirigés par des femmes
	La quantité de gaz à effet de serre émise dans la zone du projet a été réduite	Quantité de CO ₂ évitée (tonne/an)	0	12 150 000
	Le potentiel humain et l'employabilité dans la zone du projet sont renforcés	Nombre d'emplois créés	0	875 dont 15% pour les femmes
		Nombre de jeunes stagiaires H/F formés	0	75 dont 50% pour les femmes
	Les conditions socio-économiques des femmes sont améliorées	Nombre de femmes regroupés par activités génératrices de revenus formés	0	3 000
Produits	La ligne d'interconnexion est construite	Linéaire de ligne 225 kV construit (km)	0	714
	Des postes HT/MT sont construits ou renforcés	Nombre de postes HT/MT construits ou renforcés	0	7
	Les capacités institutionnelles des acteurs du sous-secteur électricité sont renforcées	Nombre d'agents hommes/femmes formés	0	60 dont 30% pour les femmes
	Les localités riveraines de la ligne 225 kV sont électrifiées	Nombre de localités riveraines électrifiées	0	201
	Les rapports d'avancement et d'audit du projet sont élaborés	Nombre de rapports d'avancement élaborés	0	32
		Nombre de rapports d'audits approuvés	0	10
	Les études de nouvelles opérations sont réalisées	Rapports d'études de faisabilité et EIES disponibles	0	2

⁷ Consiste essentiellement à la construction d'une ligne double terne 225 kV entre Sanankoroba au Mali et Nzérékoré en Guinée ainsi que des postes de transformation associés. Da sa mise en œuvre, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), assure le « Maitre d'œuvre » du volet « Energie et autonomisation des femmes et jeunes de la one du projet au Mali », sur la base d'une convention ou Protocole d'accord signé entre l'UGP-EDM-SA et le MPFEF

⁸ Information Sensibilisation et Communication

Source : Unité de Gestion du Projet/EDM-SA, extrait du volet « Energie et autonomisation des femmes et jeunes au Mali », (en 2020)

NB : A l'analyse, il apparaît déterminant que pour une intégration appropriée du Genre dans l'accès à l'énergie au Mali, les données statistiques de production, d'exploitation, de distribution, de consommation, de commercialisation, etc., puissent être collectées et traitées dans des architectures ou formats acceptés des acteurs sectoriels. Qu'en outre, les structures de production avec les Cellules de Planification et de Statistiques (CPS) respectives contribuent à définir et à fournir les données sur les indicateurs appropriés entendus pour soutenir le Genre dans le développement de chaque secteur d'activité. A cet effet, une sensibilisation objective des acteurs nationaux (décideurs publics, planificateurs, secteur privé, ONGs et société civile) est indispensable. Cette sensibilisation est encore timide alors même que le Plan d'Actions de la PNG avait retenu des actions pertinentes d'envergure. Peut-être que les stratégies et ou les ressources consacrées n'ont été appropriées.

➤ **De l'analyse et l'évaluation de l'état de mise en œuvre des activités proposées dans la Politique régionale**

Compte tenu de la timide appropriation par les acteurs essentiels du secteur de l'énergie, des documents de la Politique et de la Directive régionales (en matière d'intégration du genre dans l'accès à l'énergie), le présent PAN-GEN-Mali s'emploie à présenter toutes les actions pertinentes de genre et énergie en place ou en gestation sous l'égide du Ministère de l'Energie et de l'Eau, en faveur d'une mise en œuvre nationale conforme des objectifs régionaux.

2.1 Objectif 1 : Atteindre une compréhension généralisée des considérations relatives à l'énergie et au genre à tous les niveaux de la société

Les structures techniques du Ministère de l'Energie et de l'Eau, c'est à dire la DNE, l'AMADER, l'AER-Mali, l'ANADEB, l'Inspection de l'Energie et de l'Eau, la DNH, le Laboratoire National des Eaux et l'AMARAP, disposent en général d'une personne désignée « Point focal Genre ». Lesquels Points focaux se retrouvent ensemble dans un cadre de coordination pas suffisamment structuré pour soutenir l'intensification de la prise en compte du Genre dans les activités sectorielles. Leur activité principale au sein de la coordination est la production annuelle d'un rapport d'activités sur le Genre dans le secteur de l'énergie. La structure (ou le format) dudit rapport ne renseigne pas clairement sur les spécificités du genre dans le secteur de l'énergie et le contenu souffre de données statistiques pertinentes désagrégées.

Les activités de formation sur le Genre dans les structures techniques ciblent particulièrement les points focaux ou d'autres femmes dans une moindre mesure. En outre, les points focaux sont en général invités à participer dans d'autres activités des structures d'origine en vue de représenter ou de symboliser l'inclusion du Genre. Plus spécifiquement, seuls les points focaux de la DNE et de l'AMADER ont participé aux différents ateliers de la CEDEAO sur l'intégration de la dimension Genre dans l'accès à l'énergie. Au-delà de la participation aux

ateliers régionaux, l'AMADER mène dans la composante 2B du projet SREP/SHER des études diagnostics Genre assorties de plans d'actions Genre et Energie.

Par ailleurs, l'AER-Mali mène des formations d'artisans ou d'autres agents de sexe féminin en provenance des structures intervenant dans les énergies renouvelables afin de promouvoir l'utilisation des technologies d'énergies renouvelables par les femmes pour leur plein épanouissement socio-économique.

Aussi, les dix-huit femmes du Laboratoire Nationale de l'Eau adhèrent en 2007 au Réseau Malien des Professionnels de l'Eau et de l'Assainissement. Enfin, l'Inspection de l'Energie et de l'Eau a participé en 2017 à un atelier organisé par le CGSP et l'USAID visant d'une part, à amener les agents de l'Etat à intégrer le concept du genre dans les secteurs d'activités respectifs et, d'autre part, à comprendre la budgétisation sensible au genre.

En résumé, il n'existe pas suffisamment de formations pertinentes dédiées au Genre dans le développement des secteurs d'activités notamment de l'énergie. Lorsque des opportunités de formations pertinentes sont disponibles, elles ciblent les points focaux Genre ou les femmes des structures bénéficiaires, sans que les points focaux Genre ou les agents formés ne soient en retour soumis nécessairement à une séance de restitution interne pour toucher d'autres collègues.

Ainsi, de 2017 à 2019 dans le secteur de l'énergie, seulement 2 points focaux (DNE et AMADER) ont bénéficié de la participation aux ateliers régionaux sur l'intégration de la dimension Genre dans l'accès à l'énergie. A cela s'ajoute la formation organisée par l'AER-Mali sur l'utilisation des technologies EnR par les femmes.

Au-delà des formations, l'unité focale Genre de l'AMADER est la plus avancée et la plus active dans le secteur de l'énergie au Mali avec une présence encourageante dans les activités régionales, sur les questions de Genre et Energie. Toutefois, ses activités notamment dans le cadre du SREP/SHER/GPOBA sont principalement dédiées à la sensibilisation sur le Genre et Energie et à la promotion des activités productives en faveur des femmes rurales. C'est dire que la prise en compte des évaluations de Genre n'est pas effective dans le développement, l'exécution et l'évaluation des impacts des projets d'électrification rurale.

D'une manière générale, les documents de la Politique Energétique Nationale y comprises toutes les stratégies nationales associées ; de l'ordonnance N°019/P-R du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité ; du Cadre de référence de l'Electrification Rurale et du cadre de Référence de l'Energie Domestique, qui sont tous en cours de relecture n'incluent pas spécifiquement dans leurs versions initiales le concept du Genre conformément aux objectifs de la Politique régionale.

Revenant à l'activité de sensibilisation pour l'inclusion du Genre dans le développement durable du secteur de l'énergie au Mali, elle est quasiment inexistante dans l'ensemble des structures techniques du secteur énergétique. Lorsqu'elle existe dans la mesure du possible comme à l'AMADER, elle reste interne sans nécessairement et opportunément s'étendre ou produire des supports de communication appropriés en faveur d'autres structures dans le cadre de la coordination des points focaux Genre du secteur de l'énergie et de l'eau.

Plus généralement, la sensibilisation à l'inclusion du Genre est circonscrite principalement sur des thématiques comme : la non-excision des filles ; la violence faite sur les femmes ; le mariage précoce et l'éducation de la petite fille. C'est à dire que la sensibilisation vise à protéger le statut de la femme dans la société. Au-delà, elle n'évolue pas suffisamment pour rendre perceptible par les populations le rôle déterminant de la promotion du Genre dans le développement des secteurs d'activités du pays. A cet effet, les statistiques d'annonce de service public sur le genre et énergie ne sont pas disponibles mais l'insuffisance de spots audiovisuels, d'émissions/débats ou d'autres formes de communication spécifiques sur les médias publics (ORTM, Africable TV, ESSOR, etc.) est prouvée. La cause est peut-être liée à la sensibilité de la question du Genre surtout lorsque le concept est interprété ou traité sans objectivité, juste pour faire un effet de mode ou un argumentaire opportuniste. Il apparait donc un déphasage important à corriger entre la vision politique (manifesté par la création d'un Ministère dédié) et l'application des dispositions y afférentes. Sinon le rôle de la femme rurale par exemple est avéré et déterminant dans le développement socioéconomique du pays.

En matière de publications dans les revues scientifiques évaluées par les pairs dans la région de la CEDEAO ou au Mali, les statistiques d'articles publiés sur le genre et l'énergie existent dans une certaine mesure pour la région CEDEAO mais pas au Mali. En effet, les recherches menées au cours de l'élaboration du PAN-GEN-Mali ont permis d'identifier respectivement un journal et une revue scientifique sans pouvoir vérifier s'ils sont évalués par les pairs. Il s'agit de :

- (i) **Journal Scientifique et Technique du Mali (JSTM) : <http://www.jstm.org/>**
- (ii) **Revue Malienne des Sciences et Technologies (RMST) : <http://www.revues.ml/index.php/rmst/index>**

Dans tous les deux cas, un article scientifique spécifique publié sur l'inclusion du Genre dans le développement du secteur de l'énergie n'a été identifié. Toutefois, le journal et la revue offrent de réelles opportunités de susciter et de renforcer l'élaboration et la publication d'articles scientifiques dédiés sur le Genre et l'Energie au Mali.

Dans l'éducation de base et l'université, il existe encore un écart important entre respectivement, d'une part le niveau de scolarisation des filles et garçons aux 1^{er} et second cycles de l'école fondamentale ; et d'autre part, le niveau d'admission des filles et garçons au cycle de l'enseignement supérieur.

En effet, le taux brut de scolarisation en 2017 au 1^{er} cycle de l'école fondamentale a été de 72,1% (en baisse et reparti entre 78,3% pour les garçons et 66% pour les filles). Au second cycle fondamental le taux brut a été en 2017 de 49,2% (reparti entre 44,2% de filles et 54,4% de garçons). Le retrait des filles du cursus scolaire entre le cycle fondamental et le cycle supérieur est particulièrement important pour les filles. Les principales raisons identifiées résident dans les us et coutumes de la société.

L'engagement du Gouvernement du Mali en matière d'éducation ou université et Genre consiste globalement (Cf. CREDD 2019-2023) à :

- (i) Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous ;

- (ii) Promouvoir l'enseignement des sciences et techniques pour tous avec un accent accru des filles aux filières scientifiques dont les cibles sont à l'horizon 2030 : 54% en Médecine, Pharmacie et sciences techniques et technologiques ; 49% en Agronomie et Médecine animale ; 78% dans les Grandes Ecoles et Instituts hors universités et 15% filières littéraires.

En outre, sur la période 2014-2018/19, le Programme néerlandais de renforcement des capacités dans l'enseignement postsecondaire (dont le sigle est NICHE) a été soutenu par le Gouvernement du Mali. Ainsi le projet NICHE-MLI-215 a porté sur la modernisation et la professionnalisation de huit (8) établissements supérieurs du Mali avec un accent particulier sur le Genre. C'est alors que l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB) a adopté en 2017 un Plan d'Actions Genre composé de quatre (4) objectifs et de seize (16) actions.

L'introduction de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans la gestion budgétaire est une réforme majeure des autorités maliennes dans la gestion des finances publiques. Elle vise particulièrement à améliorer l'impact des politiques budgétaires sur la réduction des inégalités dans les dépenses publiques (aux plans national, sectoriel et local). En outre, l'implantation d'une approche basée sur la BSG constitue un axe d'orientation principal de la mise en œuvre réussie de la PNG-Mali. Toutefois, l'effectivité de la réforme et son appropriation dans la planification budgétaire restent encore très peu perceptible ou avéré en particulier dans le secteur de l'énergie.

Précédemment, sur la période 1999-2011, la Fondation Pathfinder de l'Astrophysicien malien Dr Cheick Modibo DIARRA en partenariat avec la BECEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) a organisé des camps d'excellence annuels dédiés aux filles des pays d'Afrique pour l'obtention de bourses d'études supérieures dans les filières des sciences et technologies des Universités et Grandes Ecoles d'Europe, Asie et d'Amérique. Un total de près de 600 femmes cadres issues des camps sont actives dans les secteurs d'activités en Afrique.

La prise en compte réussie du Genre dans le développement de l'Université ou de l'enseignement supérieur en général y compris le domaine de la recherche est indispensable dans la réduction drastique des inégalités entre hommes et femmes pour la mise en œuvre attendue des politiques et stratégies nationales de développement. Une récupération efficiente des filles retirées du cursus scolaire entre le cycle fondamental et le cycle supérieur, par la promotion de l'enseignement technique et professionnel ciblé sur les opportunités locales, est une option crédible et durable des liens Université et Genre au Mali. Aussi une capitalisation des projets NICHE et du programme de bourse d'excellence de la Fondation Pathfinder en faveur de l'enseignement supérieur, pourrait aider à identifier des actions pertinentes pour consolider l'intégration du Genre dans les activités de l'Université.

L'encadré « 1 » ci-après complète l'état des lieux décrit ci-dessus en matière d'atteinte de l'objectif « 1 » de la Politique régionale au Mali :

Encadré 1 : Situation de la mise en œuvre nationale des activités proposées dans la Politique Régionale pour l'atteinte de l'objectif régional N°1

- 1. Mener une évaluation de genre/audit de genre du secteur énergétique :** le cadre indispensable à la mise en œuvre conforme de cette activité est en place à travers les points focaux des structures techniques et leur coordination sous la tutelle du Ministère de l'Énergie et de l'Eau. Les rapports d'activités annuels Genre produits doivent être améliorés dans le diagnostic, la rédaction ou la structuration du contenu et le suivi-évaluation des éventuelles recommandations ;
- 2. Recueillir des données ventilées par genre sur l'utilisation et la production d'énergie et la fourniture de services énergétiques :** Il n'existe quasiment pas de données ventilées par genre sur la chaîne de valeurs énergétiques nonobstant l'existence au niveau de la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du secteur de l'énergie. Cette CPS a informé de la définition en cours en son sein de nouveaux indicateurs intégrant le Genre et à cet effet aurait émise sans succès une requête à sa tutelle aux fins d'organiser des rencontres techniques avec les autres structures de production du Ministère. L'objet de ces rencontres étant de s'entendre sur la définition desdits indicateurs, la collaboration et la communication nécessaires à la collecte des informations et à l'introduction in fine régulièrement dans l'annuaire statistique du secteur. La réalisation rapide de cette initiative de la CPS du secteur de l'énergie devrait être objectivement soutenue et même répliquer pour l'ensemble des autres CPS sectoriels en particulier pour les dix (10) Ministères ciblés par la PNG ;
- 3. Sensibiliser le personnel du Ministère de l'Énergie sur le Genre :** C'est malheureux que la réalisation de cette activité soit autant timide car elle devrait être la première action qui découle de la désignation des points focaux Genre dans les structures techniques du Ministère de l'Énergie et de l'Eau. La coordination des points focaux Genre permettant d'accélérer, de diversifier et de mettre à l'échelle une sensibilisation appropriée et ambitieuse des acteurs du secteur. L'initiative des actions pertinentes de sensibilisation au niveau du secteur devrait objectivement venir des points focaux renforcés ou remplacés qualitativement. A défaut une Décision ou un Arrêté du Ministre de l'Énergie et de l'Eau qui formalise la Coordination des Points focaux Genre pourrait préciser les portées des missions individuelles et ou collectives ;
- 4. Mener des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique :** Aucunement mise en œuvre. Sa réalisation est une mise à l'échelle de l'activité 3 précédente. A cet effet, la coordination formalisée des Points focaux Genre, pourra opportunément mettre à contribution la plateforme de communication et le réseau de journalistes pour le développement des énergies renouvelables créés grâce au PAPERM. Ce réseau de journaliste peut être renforcé par d'autres plateformes en ligne dédiées au Genre comme : [www. http://nyelenimagazine.org/](http://nyelenimagazine.org/). Aussi, la revue scientifique dénommée « Revue Malienne des sciences Appliquées (Sciences de l'Ingénieur) » constitue une opportunité additionnelle de sensibiliser l'opinion publique avec des articles scientifiques concrets et adaptés. Plus ambitieusement, l'implication des Collectivités territoriales pourrait être d'un apport déterminant, dans le cadre du transfert de compétences et de ressources Etat – Collectivités conformément au Décret N°2015_0506/P-RM du 27 juillet 2015 portant sur la Protection et Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et au Décret N°2017_0428/P-RM du 19 mai 2017 portant sur l'Emploi et Formation Professionnelle. Tout cela, sous l'égide de la Commission interministérielle de pilotage des transferts de compétences et de ressources ;
- 5. Soutenir la recherche scientifique sur le Genre et l'Énergie :** Pas d'actions spécifiques réalisées. Toutefois, les partenariats de l'AER-Mali et de l'ANADEB en cours ou en perspectives avec les Universités et les Grandes Ecoles de Bamako dans les domaines en particulier de l'énergie solaire (sur les cendres du Centre National de l'Énergie Solaire et des Énergies Renouvelables (CNESOLER) et du Centre Régional d'Énergie Solaire) et de la bioénergie, constituent un véritable creuset pour des recherches scientifiques sur le Genre et l'Énergie notamment dans les domaines de la cuisson durable et de la conservation et de la transformation des produits agricoles, etc. Aussi l'évaluation et la capitalisation des acquis du projet NICHE 2015_MLI pourrait contribuer à un développement rapide des idées de recherche sur le Genre et l'Énergie.
- 6. NB :** Toutes ces activités sont importantes à réaliser dans le contexte énergétique actuel du pays, mais les plus pertinentes pour impulser une évolution positive dans la compréhension partagée du concept Genre et Énergie sont les numéros : 3, 1 et 2. L'approche stratégique de mise en œuvre des activités régionales qui pourrait être judicieuse ou productive est celle d'une synergie d'actions inclusives identifiées. En clair, une mise en œuvre conjointe et dynamique d'actions pertinentes inclusives identifiées.

En outre, une sensibilisation maîtrisée et efficiente est indispensable pour la compréhension et l'engagement subséquent en amont des acteurs nationaux. Cela nécessite de disposer d'un leadership qui encourage au-delà de la disponibilité des ressources notamment financières, une approche inclusive et participative des parties prenantes essentielles. Objectivement, une intégration réussie du Genre dans l'énergie au Mali, inclurait que ce leadership soit assuré conjointement par le Ministère en charge de la promotion du Genre (MPFEF) et le Ministère en charge de l'énergie. Car actuellement, certes un début de collaboration entre les deux Ministères a commencé dans le cadre du projet d'interconnexion électrique Guinée-Mali qui dispose d'un volet « évaluation de Genre », mais l'ambition d'une intégration du Genre dans les politiques, stratégies, projets et programmes énergétiques exige un partenariat davantage vivant qui assure la locomotive pour la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes listées ci-dessous :

Tableau 11: Liste des Parties Prenantes identifiées au Mali pour supporter l'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie au Mali

N°	Type d'organisation	Dénomination de l'organisation
1	Institutionnel/Secteur public (énergie et secteurs transversaux pertinents)	Ministère de l'Énergie et de l'Eau
		Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
		Ministère de l'Économie et des Finances
		Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et Développement Durable
		Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
		Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau
		Direction Nationale de l'Énergie
		Direction Nationale de la Promotion de la Femme
		Direction Générale du Budget
		Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (point focal national Genre et climat)
		Direction Nationale de la Planification et du Développement
		Direction Générale des Collectivités Territoriales
		Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et de l'Électrification Rurale
		Agence des Énergies Renouvelables du Mali
		Agence Nationale de Développement de Biocarburants
		Agence Malienne de Radioprotection
		Agence de l'Environnement et du Développement Durable
		Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
		Conseil Supérieur de la Politique Nationale Genre présidé par le Premier Ministre
		Comités d'institutionnalisation du Genre dans les dix (10) secteurs ciblés par la PNG-Mali +
Conseils Régionaux de la Politique Nationale Genre		
Commission de Régulation de l'Eau et de l'Électricité (CREE)		
Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)		
Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN)		
2	Institutionnel/Partenaires Techniques et Financiers	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-MALI)
		Groupe Thématique Genre et Développement des Partenaires Techniques et Financiers
		ONU-Femmes
		Banque Africaine de Développement au Mali
		Banque Mondiale au Mali
		Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
		Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre
		ENABEL,

3	Institutionnel/Assemblée Nationale du Mali	Commission du travail, de l'emploi, de la promotion de la femme, de la jeunesse, des sports et de la protection de l'enfant de l'Assemblée Nationale du Mali
		Commission de l'Eau, de l'Energie, des Industries, des Mines, de l'Artisanat et des Technologies, République du Mali.
4	Institutionnel/Secteur privé	Ministère en charge de l'Investissement et du Secteur privé
		Conseil Supérieur du Secteur Privé
		Agence Pour la Promotion des Investissements/Women Business Center
		Conseil National du Patronat du Mali
		Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
		Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali
		Energie Du Mali – SA (EDM-SA)
		Association des Opérateurs du Secteur de l'Electrification Rurale (OSER)
5	Société civile et ONG	1) Coordination des Associations et ONGs Féminines du Mali (CAFO) ;
		2) Réseau des Femmes Opératrices Economiques du Mali (REFOE) ;
		3) Groupe Pivot Droits et Citoyenneté des Femmes (GP/DCF) ;
		4) Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP-Mali) ;
		5) Femmes, Droits et Développement en Afrique (WILDAF/FeDDAF-Mali) ;
		6) Association des Femmes Ingénieures du Mali (AFIMA-Mali) ;
		7) Association des Consommateurs du Mali ;
		8) Réseau pour la Défense des Consommateurs du Mali (REDECOMA)
		9) Réseau des Experts de la promotion de l'Efficacité Energétique et de l'Intégration du Genre dans l'accès à l'Energie au Mali (REE-IGEM)
6	Statistiques	Institut National de la Statistique
		Cellules de Planification et de Statistique
		Centre National de Documentation, de l'Information sur la Femmes et l'Enfant
7	Projet/Programme	Projet de Certification Genre des Entreprises au Mali/ONU-Femmes
		Projet d'Appui à la Gouvernance et à la Promotion du Genre (PAGE-PG)
		Systèmes Hybrides d'Electrification Rurale (SHER)
		Interconnexion électrique Mali-Côte d'Ivoire
		Interconnexion Mali-Guinée
		Amélioration du Secteur de l'Electricité au Mali (PASEM)
		Plateforme Multifonctionnelle
8	Universités et Grandes écoles du Mali	USTTB, ULSHB, ENI-ABT, MEDECINE PHARMACIE ET ODONTHOSMATOLOGIE et GESTION ECONOMIQUE
9	Ordres professionnels	Ordre des Ingénieurs Conseils du Mali (OICM), Ordre des Architectes du Mali (OAM), Ordre des Géomètres Experts du Mali

Source : AFD/Profil Genre Mali, 2016 et avis d'experts

2.2 Objectif 2 : Veiller à ce que tous les programmes, politiques et initiatives énergétiques, y compris les infrastructures et les investissements énergétiques de grande envergure, soient non discriminatoires, inclusifs en terme de genre, équilibrés du point de vue du genre et orientés vers la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, affectant différemment les hommes et les femmes dans la région

Son atteinte inclura de contribuer à la fois à l'atteinte des cibles spécifiques de la Politique régionale et de la Directive régionale de la CEDEAO en matière d'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie. En conséquence, l'analyse de la situation de base de sa mise en œuvre portera concomitamment sur les objectifs desdites Politique et Directive régionales ainsi qu'il suit :

➤ De la Politique régionale

Les documents cadres adoptés des politiques, règlements et stratégies nationales dans le secteur de l'énergie, en général avant l'année 2015, n'ont pas spécifiquement intégré le Genre dans ses dimensions recherchées au niveau régional. Toutefois, elles ont objectivement contenu des orientations visant à moderniser les activités domestiques et économiques aux moyens de la pénétration de solutions d'accès à l'énergie moderne ou aux énergies renouvelables en vue de réduire la corvée des femmes particulièrement rurales et de soutenir leur essor économique durable.

Les retombées en faveur singulièrement des femmes ou plus globalement les impacts des solutions énergétiques déployées en aval n'ont pas été adéquatement évalués mais dont l'analyse conclut sur des résultats encourageants nécessitant qu'en amont, les documents cadres soient repensés dans la perspective régionale en matière de Genre et Energie. En outre, la relecture conjointe voulue de l'ensemble des documents de référence (ou documents cadres) du secteur sous l'égide de l'AER-Mali à travers le PAPERM, offre l'opportunité idoine de renforcer le développement durable du secteur énergétique en encadrant avec objectivité, ambition et réalisme le Genre dans ses dimensions sociales, juridiques et économiques locales.

Il s'en suit, que les activités proposées au niveau régional n'aient pas été spécifiquement réalisées. Toutefois, l'analyse des informations ou des données recueillies permet d'identifier un début de mise en œuvre conforme ou des aspects pratiques en faveur d'une ou des activités proposée (s) au niveau de la région. L'encadré 2 ci-dessous fait le résumé de la réalisation au Mali des activités régionales y afférentes :

Encadré 2 : Situation de la mise en œuvre nationale des activités proposées dans la Politique Régionale pour l'atteinte de l'objectif régional N°2

- 1. Inclure les évaluations de Genre en tant qu'étape dans le document décrivant le processus d'élaboration des politiques et des programmes :** Aucune action spécifique engagée dans ce sens mais les révisions en cours des documents cadres du secteur offre l'occasion de les intégrer. Le Cabinet du Ministère de l'Energie et de l'Eau ou la DNE pourrait instruire à l'AER-Mali d'inclure les évaluations de Genre dans les documents cadres aux fins d'obtenir la validation des acteurs nationaux. Ensuite, l'AER-Mali pourra saisir les Consultants ou les Responsables en charge de conduire les révisions ;
- 2. Créer une Unité Focale Genre au sein du Ministère de l'Énergie avec un rôle clairement défini et une allocation des ressources correspondant à son fonctionnement :** Les Points focaux sont désignés dans les structures techniques de l'énergie sous la tutelle du Ministère de l'Energie et de l'Eau et une coordination « informelle » des Points focaux est créée en lieu et place de l'Unité focale Genre attendue. Le Ministère de l'Energie et de l'Eau devrait veiller à confirmer la désignation effective d'un Point focal Genre dans toutes ses structures sous-telles et procéder au plus tôt à la formalisation de l'Unité focale Genre qui inclura la clarification des missions assignées, les ressources financières octroyées et les exigences de résultats entre autres. Cette Unité focale Genre du Ministère de l'Energie et de l'Eau devra inclure EDM-SA, CREE, SOMAPEP et SOMAGEP compte tenu de leur envergure dans l'accès à l'électricité et à l'eau ;
- 3. Développer une liste de contrôle pour l'évaluation du genre que les organismes peuvent utiliser lors de l'élaboration des programmes :** Aucune action y afférente engagée spécifiquement sous l'égide du Ministère de l'Energie et de l'Eau. Une liste de contrôle existerait auprès de l'Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion Guinée –Mali et une autre auprès du PNUD et ONU-Femmes mais aucune n'a pu être collectée à ce stade de la mission. A la fin de la mission une liste sera disponible que le Ministère pourra directement utiliser ou l'adapter au besoin afin de l'inclure dans les documents de projets ou programmes en amont de leur approbation ;

- 4. Inclure la dimension de Genre dans les annonces d'approvisionnement et les termes de référence avec les partenaires de mise en œuvre :** Aucune action formelle ou même informelle identifiée qui soit susceptible de soutenir ou de contribuer à sa réalisation effective ;
- 5. Adopter une boîte à outils d'évaluation du genre pour les partenaires de mise en œuvre :** Idem que l'activité précédente 4
- 6. Mettre en œuvre un projet pilote sur le genre et l'énergie :** Activité réalisée sous l'égide de la Cellule Genre (animée par le Point focal Genre) de l'AMADER et visant les projets d'électrification rurale. Le volet Genre du Projet d'Interconnexion Guinée – Mali sera comme un second projet pilote Genre et Energie portant sur un projet d'électrification d'envergure. Il est indispensable de bien évaluer ces projets pilotes et de capitaliser sur leurs résultats ;
- 7. Intégrer le Genre dans tous les projets énergétiques ultérieurs :** Aucune action en cours ou en perspective dédiée identifiée auprès du Ministère de l'Energie et de l'Eau. Toutefois, les relectures en cours offrent dans un premier temps une opportunité réelle d'intégrer les évaluations Genre pour la définition et l'approbation des projets ultérieurs. Dans un second temps, une législation ou réglementation nationale appropriée devrait organiser et exiger ou rendre contraignante l'intégration du Genre dans les projets énergétiques ;
- 8. Encourager une participation égale des hommes et des femmes aux consultations publiques lors de la planification du projet :** Aucune action spécifique identifiée. Toutefois, les Consultations publiques notamment dans le cadre des projets d'électrification à candidatures spontanées de l'AMADER (PCASER) peuvent être organisées avec l'implication de l'AMADER et des Collectivités à soutenir une participation égale des hommes et des femmes. De même lors des consultations publiques pour l'évaluation environnementale ou l'étude d'impact environnemental et social des projets énergétiques, cette égalité peut être recherchée. Dans tous les cas, il faudrait agir avec objectivité dans la recherche d'une participation égale des sexes, car quoique l'accès accru à l'énergie profite du bien être des femmes particulièrement rurales, elles n'expriment pas en général un intérêt réel à participer aux étapes de planification des projets ;
- 9. Inclure les considérations de Genre dans la prochaine révision des politiques énergétiques :** Sa réalisation connaît un début notamment dans la version provisoire du document de la Politique Énergétique Nationale. Les considérations de Genre devraient être plus ambitieuses et réalistes dans un tel document majeur du secteur. Le Ministère de l'Energie et de l'Eau peut instruire l'AER-Mali/PAPERM en incluant les autres documents sectoriels ;
- 10. Solliciter des commentaires d'experts externes en Genre et de groupes de femmes lors de la validation :** Aucune action ou donnée spécifique identifiée auprès du Ministère de l'Energie et de l'Eau y compris ses structures techniques. Toutefois, la validation du PAN-GEN-Mali inclura la participation d'experts en Genre et des groupes de femmes.

NB : Les activités les prioritaires pertinentes à réaliser pour l'atteinte de l'objectif 2 de la Politique régionale sur la base de la situation existante, sont les numéros : 2 ; 10 ; 9 ; 1 et 7

Les arrangements institutionnels pour la réalisation de l'objectif 2 de la Politique régionale au Mali dans le contexte décrit ci-dessus sont comme suit :

Tableau 12: Arrangement institutionnel pour la réalisation de l'objectif 2 de la Politique régionale de la CEDEAO en matière de Genre et Energie au Mali

N°	Type d'organisation	Dénomination de l'organisation	Implication/Rôle/Responsabilité
1	Institutionnel/Secteur public	Ministère de l'Energie et de l'Eau	Assure le leadership de la mise en œuvre en s'appuyant sur la coordination formelle des points focaux (correspondant à l'Unité Focale Genre) et en partenariat avec son homologue de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. A cet effet, il veille à l'intégration de la dimension genre conformément aux orientations stratégiques régionales dans les documents cadres du secteur de l'énergie en cours de révision ou d'élaboration. Il est aussi responsable de la mobilisation et de l'adhésion des parties prenantes nationales identifiées.
		Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Principal partenaire de son homologue de l'Energie et de l'Eau dans la mise en œuvre du PAN-GEN et de l'application de la réglementation nationale. Il veille et contribue à une mise en oeuvre conforme à la PNG-Mali et objectivement contraignante pour une prise en compte réussie des évaluations Genre et Plan de gestion Genre dans l'approbation des politiques, stratégies, programmes/projets dans le secteur de l'énergie. Aussi, il Mobilise l'expertise Genre au plan National et international pour la formation, la sensibilisation et le renforcement de capacités des parties prenantes nationales en matière de Genre et Energie.
		Ministère de l'Economie et des Finances	Assiste les principaux leaders (MEE & MPFEF) de la mise en œuvre nationale de la Politique Régionale en contribuant à : <ul style="list-style-type: none"> ✓ traduire le PAN-GEN en « programmes pertinents assortis de budgets » ; ✓ soutenir l'introduction de la budgétisation genre dans le fonctionnement des structures d'origines des parties prenantes ; ✓ encourager le développement de projets/programmes dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DDPD) ; ✓ soutenir la mobilisation financière en matière de développement de genre dans le secteur énergétique.
		Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et Développement Durable	Assure la mise en œuvre de la Politique Régionale à travers le PAN-GEN et de la Règlementation nationale en tenant compte des objectifs de la CDN (Convention Déterminée Nationale).
		Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	Contribue à renforcer la territorialité du « genre et énergie » dans le cadre des compétences transférées aux Collectivités
		Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau	Conseille et assiste, sur la base de ses expériences en qualité d'organe régulateur national, les Co-leaders dans la consolidation du cadre national de mise en œuvre particulièrement de la réglementation nationale
		Toutes les structures (DNE, DNPF, DNACPN, DNP, DGB, DGCT)	Sous la tutelle des ministères respectifs, elles assurent la mise en œuvre du PAN-GEN et de l'application de la réglementation, dans le cadre du développement des politiques et stratégies nationales sectorielles existantes.
		Conseil Supérieur de la Politique Nationale	Genre est un organe d'orientation, de décision et de veille au regard de la PNG. Il est présidé par le Premier Ministre et est composé de : 3 représentants de l'Assemblée Nationale ; 2 représentants du Conseil Economique, Social et Culturel ; 1

		représentant du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur ; 2 représentants du Haut Conseil des Collectivités ; 2 représentants du MPFEF ; 2 représentants des dix Ministères ciblés dans la PNG et de 5 représentants de la Société Civile.	le MEPF devrait faciliter l'introduction du Ministère en charge de l'Energie, celui en charge des changements climatiques et celui chargé des industries car ils sont les plus pourvoyeurs de projets /programmes énergétiques avec un fort impact potentiel sur le Genre.
		Toutes les agences (AMADER, AER-Mali, ANADEB, AMARAP, AEDD, ANICT)	Elles participent à la validation des documents de PAN-GEN-Mali et de la réglementation nationale. Aussi, sous la tutelle des ministères respectifs, elles veilleront à l'introduction de la dimension de genre conformément aux orientations régionales dans l'élaboration de leurs documents de planification, de projets/programmes et de communication
2	Institutionnel/Partenaires Techniques et Financiers	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-MALI) Groupe Thématique Genre et Développement des Partenaires Techniques et Financiers ONU-Femmes Banque Africaine de Développement au Mali Banque Mondiale au Mali Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre	Selon l'ancrage de leurs collaborations respectives avec les acteurs institutionnels (pris individuellement ou collectivement), les Partenaires Techniques et Financiers sectoriels aideront à l'intégration des dimensions de Genre dans les stratégies, programmes/projets énergétiques dans leurs domaines d'intervention conformément aux documents validés au plan national du PAN-GEN-Mali et de la réglementation nationale.
3	Société civile et ONGs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination des Associations et ONGs Féminines du Mali (CAFO) ; ✓ Réseau des Femmes Opératrices Economiques du Mali (REFOE) ; ✓ Groupe Pivot Droits et Citoyenneté des Femmes (GP/DCF) ; ✓ Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP-Mali) ; ✓ Femmes, Droits et Développement en Afrique (WILDAAF/FeDDAF-Mali) ; ✓ Association des Femmes Ingénieures du Mali (AFIMA-Mali) ; ✓ Association des Consommateurs du Mali ; ✓ Réseau pour la Défense des Consommateurs du Mali (REDECOMA) ✓ Réseau des Experts de la Promotion de l'Efficacité Energétique et de l'Intégration du Genre dans l'accès à l'Energie au Mali (REE-IGEM) 	Veilleront à planifier, développer, exécuter et évaluer leurs stratégies, projets et programmes énergétiques dans leurs domaines d'intervention en incluant les dimensions du Genre conformément documents validés au plan national du PAN-GEN-Mali et de la réglementation proposée.
4	Institutionnel/Secteur privé	Ministère en charge de l'investissement et du secteur privé Conseil Supérieur du Secteur Privé Agence Pour la Promotion des Investissements	Lorsqu'ils sont développeurs de projets/programmes énergétiques ou en lien avec l'énergie, ils veilleront à introduire les dimensions du Genre dans les limites du PAN-GEN-Mali et de la réglementation proposée validés. Lorsqu'ils sont des entreprises, ils veilleront à respecter rigoureusement les exigences d'exécution des cahiers de charges du "Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage délégué"
5	Autres parties prenantes identifiées		Sont mobilisées notamment par les Co-leaders pour la mise en œuvre du PAN-GEN et l'application de la réglementation nationale dans le cadre de l'exécution de leurs activités professionnelles régulières. A cet effet, elles veilleront à introduire la dimension « Genre et Energie » dans leurs planifications ou domaines d'intervention.

En outre, ces liens ou arrangements institutionnels trouvent leur justification dans la pratique courante de la prise en compte de la dimension Genre dans les politiques, stratégies, projets et programmes énergétiques. En effet, l'introduction du Genre avait été réduite à la présence de la femme, à l'amélioration des conditions de vie des femmes, à l'égalité des sexes (généralement pas suffisamment bien appréhendée dans la conscience collective pour laquelle il ne saurait y avoir d'égalité biologique en incluant toutes les répercussions sociétales) et à la non-discrimination à l'égard des femmes. La question d'égalité de sexes a biaisé la perception du Genre, son interprétation et sa traduction en actions concrètes quantifiables de développement. En conséquence, le concept Genre est devenu sensible et a été résumé à la représentativité des femmes, à l'amélioration de leurs conditions de vie et souvent à la discrimination positive.

Ainsi, conscients du rôle déterminant des femmes et des jeunes dans le tissu socio-économique durable du pays et conscients qu'ils constituent ensemble la couche la plus nombreuse et la plus vulnérable de la société, les politiques, les stratégies et les programmes et projets développés dans le secteur de l'énergie ont particulièrement visé en matière d'intégration du Genre, l'amélioration des conditions socioéconomiques de la femme et l'emploi des jeunes. Cette orientation stratégique en matière d'intégration du Genre dans le secteur énergétique s'inscrivait dans la vision globale de développement du pays qui était basée jusqu'en 2017 sur la réduction de la pauvreté et la croissance économique.

C'est pourquoi, les productions des acteurs nationaux (publics, privés, Partenaires au développement, ONGs et Société Civile) dans le secteur de l'énergie ont soutenu en général la prise en compte de la dimension Genre à travers un accès accru des femmes aux technologies d'énergies renouvelables ou plus largement aux services énergétiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, des activités productives, du commerce, de la résilience, etc.

Cette pratique encore en cours ne permet pas de considérer les hommes et les femmes comme des parties prenantes dont les intérêts doivent être connus et protégés tout le long de la vie des projets énergétiques. Aussi, cette pratique a, la faiblesse de ne pas évaluer ou mesurer les impacts positifs ou négatifs sur les hommes et les femmes pour in fine engager un plan de gestion qui conforte les résultats attendus des projets énergétiques.

➤ **De la Directive régionale**

Elle constitue cet instrument juridique qui définit des normes régionales en matière d'évaluation de Genre dans les projets énergétiques tout en laissant la possibilité à chaque Etat membre de déterminer la façon d'atteindre lesdites normes au niveau national. En l'état, elle a été adoptée par les experts en énergie de la CEDEAO en 2017 à Accra (Ghana) et aussi par le Conseil des ministres des Etats Membres de la CEDEAO en 2018. Ainsi, l'élaboration des plans d'actions nationaux et la définition d'une réglementation nationale qui garantissent une évaluation et un plan de gestion de Genre dans les Etats membres contribueront à consolider les normes régionales de la Directive pour sa validation et son adoption subséquentes par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO. Cette approche a l'avantage de résorber les

barrières nationales éventuelles à la pénétration ou à l'application conforme des normes régionales.

Au Mali, il n'existe pas une législation ou réglementation spécifique sur l'évaluation de Genre et le Plan de gestion de Genre, ni de dispositions particulières en faveur du Genre, dans les autorisations de développement et ou d'exécution de projets dans les secteurs d'activités économiques du pays. Toutefois, face à l'importance des enjeux environnementaux liés à ses projets de développement, le pays s'est doté en 2010 d'un cadre juridique instituant l'EIES pour tous les projets d'infrastructures, d'aménagements et de travaux dans tous les secteurs d'activités y compris énergétiques susceptibles de porter atteinte à l'environnement ou au cadre de vie. En effet, la Loi N° 01-020/ du 30 mai 2001 relative aux pollutions et aux nuisances, dans ses articles 3 et 4 définit la procédure de l'EIES en République du Mali. Ensuite, conformément au Décret N°08- 346 /P-RM du 26 juin 2008, modifié, par le Décret N°2018-0991/P-RM DU 31 DECEMBRE 2018 fixant les règles et procédures relatives à l'Etude et à la Notice d'Impact Environnemental et Social (en vigueur), tous les projets concernés sont soumis à une EIES.

Les points forts du Décret relatif à l'EIES pouvant servir de sources d'inspiration dans le cadre de la recherche d'une législation ou réglementation nationale sur l'évaluation de Genre et le Plan de gestion de genre, sont :

a) Tous les projets (publics ou privés) sont concernés par l'EIES

A cet effet, les projets sont classés en trois (3) catégories : A, B et C.

Les projets A : sont à impacts très négatifs, généralement irréversibles, sans précédents, le plus souvent ressentis dans une zone plus vaste que les sites faisant l'objet de travaux ;

Les projets B : sont à impacts négatifs moindre que ceux de la catégorie A. ces impacts sont d'une nature délimitée et rarement irréversible ;

Les projets C : sont à impacts négatifs pas significatifs.

Une liste de projets des catégories A, B et C est annexée (donc disponible).

b) Les projets de catégorie A et B sont soumis à une EIES : l'étude est sanctionnée par un rapport d'EIES. Ces projets sont assujettis à l'obtention d'un Permis environnemental délivré par le Ministère chargé de l'Environnement et est obligatoire avant tout début de travaux ;

c) Les projets de catégorie C sont soumis à une NIES : l'étude est sanctionnée par un rapport de NIES (Notice d'Impact Environnemental et Social). Ces projets ne sont pas assujettis à l'obtention d'un Permis environnemental. Toutefois, les promoteurs sont tenus de déposer auprès de l'autorité compétente le rapport de la NIES en trois (3) copies ;

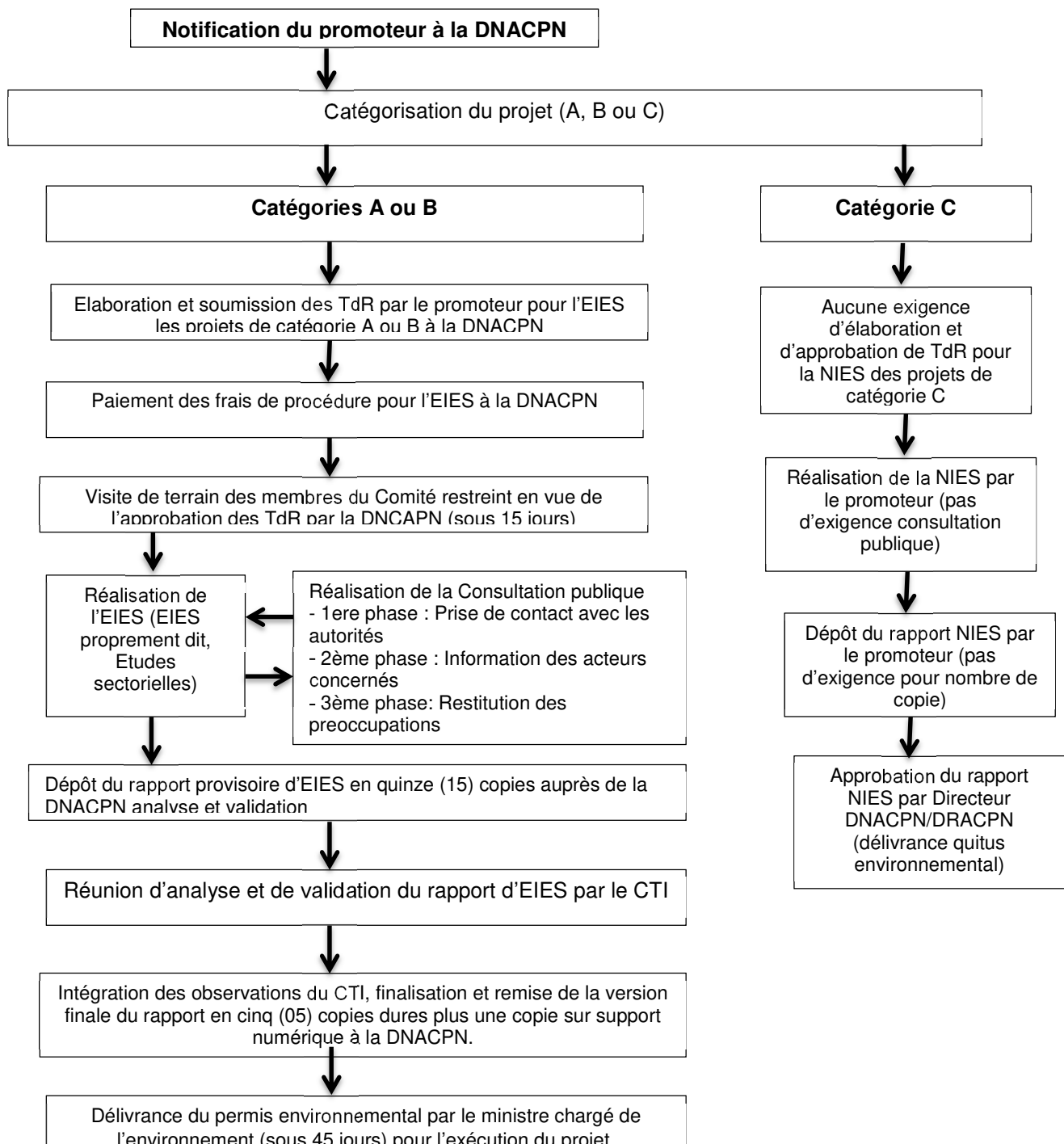
d) Nul ne peut entreprendre l'exécution des projets visés, sans avoir, au préalable obtenu, le Permis environnemental ou la lettre d'approbation du rapport de la NIES ;

e) Tout promoteur qui entreprend la réalisation d'un projet est tenu d'adresser au service compétent une demande timbrée ;

f) A la réception de la demande, le service compétent indique au promoteur la nature de l'étude à mener (EIES ou NIES) ;

- g) Pour la réalisation de l'EIES ou de la NIES, le promoteur a obligation de recours aux services d'un consultant de son choix conformément aux textes en vigueur ;
- h) Le rapport de l'EIES du promoteur est analysé par un Comité technique interministériel ;
- i) La violation des règles entraîne des sanctions dont principalement : i) arrêt de l'exécution du projet qui pourrait être assorti d'une injonction de remise en état des lieux ; ii) suspension ou retrait du Permis environnemental, ou le retrait de la lettre d'approbation du rapport de la NIES ;
- j) Les sanctions sont prononcées par décision du Ministre en charge de l'environnement après concertation avec le ministre sectoriel compétent.

En résumé, les étapes de l'EIES pour les projets sont présentées ainsi qu'il suit :



L'application de cette réglementation sur l'environnement, dans la pratique des procédures, s'est bien ancrée durant près de deux (décennies) auprès des décideurs, développeurs, entreprises, partenaires au développement, etc., qu'elle est devenue courante avec des retombées avérées dans la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie des populations. Toutes choses qui contribuent à conforter l'aptitude et la capacité des acteurs nationaux du secteur énergétique à surveiller et faire respecter une réglementation similaire.

Toutefois, la réglementation relative à l'EIES a la faiblesse de ne pas intégrer les « enjeux ou dimensions du genre » dans l'évaluation de la qualité du cadre de vie des populations conformément à son article 2. La réalisation d'une étude sur le « cadre de gestion environnementale et sociale (CGES-PGES) » dans le cadre du Projet d'Amélioration du Secteur de l'Electricité (PASEM) soutenu par la Banque Mondiale, pour inclure les enjeux liés au Genre en est une illustration.

Néanmoins, compte tenu de sa réussite en tant que cadre réglementaire spécifique sur l'environnement dans le développement d'infrastructures, elle constitue la référence appropriée à analyser et capitaliser pour élaborer une législation ou une réglementation nationale qui soutient les évaluations de Genre et le Plan de gestion de Genre, conformément au projet de loi et de règlement proposé par le CEREEC en la matière, pour la réalisation de projets énergétiques.

La liste non-exhaustive de projets énergétiques (publics et privés) dans le pipeline au Mali est présentée ci-après :

Tableau 13: Liste non-exhaustive des projets énergétiques dans le pipeline au Mali (2017-2019)

Domaine	Nom du Projet / Programme ⁹	Description et impacts attendus ou évalués	Financement (bailleur de fonds et le montant engagé)	Période de mise en œuvre	Etat d'avancement	Organisation de mise en œuvre
ER	Construction et exploitation de la centrale solaire photovoltaïque de 33 Mwc en BOOT Ségou-Pélengana	Connexion au réseau national d'électricité pour : Renforcer l'approvisionnement électrique avec un productible d'environ 57 GWh/an ; Réduire le coût de cession du kWh du réseau par une diminution de la proportion thermique importante et croissante ; Soutenir la pénétration des ER dans le mix énergétique national.	55 millions USD (BAD, SFI, Scatec Solar)	2016-2018	Convention signée en 2015 ; EIES réalisées et permis environnemental délivré ; Financement bouclé en 2017	Ségou Solaire SA
AE	Réalisation de la ligne électrique 225 kV double terne Sikasso-Bougouni-	Longueur de la ligne 742 Km dont 36 Km au Mali pour : Renforcer la capacité de transit du réseau interconnecté d'EDM-SA ;	144 millions USD (Exim Bank de l'Inde, BIDD et Etat du Mali)	2012-2019	Dossier d'appel d'offres en cours ; Mobilisation	Ministère de l'Energie et EDM-SA/UGP

⁹ Extraits du document de la « revue des projets et programmes du secteur de l'énergie, 2016, Ministère de l'Energie et de l'Eau du Mali » et du Programme Présidentiel d'Urgence Sociale d'accès à l'Energie

	Sanankoroba-Bamako	Augmenter le taux de desserte de l'électricité dans le pays ; Accroître le nombre d'heures de services et réduction du coût de cession du kWh grâce à l'arrêt des centrales thermiques de production du réseau interconnecté ; Assurance de la demande avec un meilleur rapport qualité/prix.			n en cours de la part de l'Etat du Mali	
AE	Réalisation de l'interconnexion électrique Mali-Guinée en 225 kV	Longueur de la ligne 716,6 Km dont 589 Km sur le territoire de la Guinée et 127,6 Km au Mali pour : Renforcer la capacité de transit du réseau interconnecté d'EDM-SA ; Etendre le réseau de transport dans le pays ; Augmenter le taux de desserte de l'électricité dans le pays ; Accroître le nombre d'heures de services et réduction du coût de cession du kWh grâce à l'arrêt des centrales thermiques de production du réseau interconnecté ; Assurance de la demande avec un meilleur rapport qualité/prix ; Electrifier des localités traversées.	385 millions USD dont 72,7 millions USD pour la section malienne (BAD, BOAD et BID)	2017-2019	EIES, PGES, PAR et Faisabilité disponibles Mobilisation du financement en cours.	EEEEOA / WAPP
ER	Projet Systèmes Hybrides d'Electrification Rurale (SHER)	50 centrales hybrides et mini-réseaux associés ; 100 000 lanternes solaires diffusées (subventionnées) ; 100 écoles dotées de bibliothèques solaires à titre gracieux ; 100 centres sociocommunitaires dotés en lanternes solaires à titre gracieux ; 2 891 kits solaires individuels subventionnés ; 9 888 branchements subventionnés ; LBC diffusées : 36 000 unités ; Capacité : 4,8 MWc ; Energie : 7 788 MWh/an ; Ligne : 250 km ; Accès : 681 000 personnes ; Bénéficiaires : 1 060 000 personnes (50,8% de femmes) ;	57,6 millions USD (AFD, Etat du Mali)	2014-2019	Exécution en cours avec des entreprises contractées	AMADER
ER	Acquisition et installation de lampadaires solaires dans différentes régions du Mali : 36 000 lampadaires	311 villages et villes bénéficient de l'éclairage public pour contribuer à la sécurité des populations et la promotion d'activités économiques durables ; 6 millions de personnes concernées par l'éclairage public.	64,3 millions USD (Etat du Mali)	2017-2020	1 505 lampadaires solaires en cours de réalisation ; La sélection d'entreprises est en cours pour la réalisation de 1500 autres	AER-Mali

					lampadaires.	
EE	Projet de promotion des réchauds à bioéthanol pour l'énergie domestique au mali	10 unités de stockage et de distribution de réchauds à bioéthanol installées sur toute l'étendue du territoire national ; 50 000 réchauds à bioéthanol sont diffusés sur toute l'étendue du territoire national.	1,6 millions USD (Etat du Mali)	2017-2019	En cours	ANADEB
ER	Projet d'Electrification Villageoise par des systèmes d'Energie Solaire (PEVES-Phase III)	Le projet contribue à la réduction de la pauvreté par l'accès à l'énergie en mettant à la disposition du milieu rural des équipements solaires photovoltaïques permettant d'améliorer la qualité des services de santé, le taux d'alphabétisation et la qualité de l'enseignement dispensé.	4,7 milliards de FCFA	2015-2019	En cours	AER-Mali
ER	Promotion des Energies Nouvelles et Renouvelables pour l'Avancement des Femmes « PENRAF »	Le projet vise à améliorer les conditions de vie des populations notamment les couches vulnérables constituées des femmes et des enfants en milieu rural et péri urbain. Le projet s'oriente vers la réalisation dans une commune de chaque région du Mali un groupe constitué d'un (01) village solaire phare équipé d'une gamme étendue des services énergétiques solaires et 08 villages équipés de 02 technologies.	1,6 milliards de FCFA	2010-2017		AER-Mali
ER	Développement des Energies Renouvelables au Mali (PDEnR)	L'étude vise à définir les programmes et sous programmes susceptibles de soutenir le développement des énergies renouvelables au Mali dans le but de contribuer au développement socio-économique, d'améliorer l'accès à l'énergie et de protéger l'environnement.	.0,9 milliard de FCFA	2015-2017		AER-Mali
ER	Accès à l'Energie moderne par la Réalisation de 36 123 Lampadaires Solaires dans 311 villages et villes du Mali	Le projet vise à doter 311 villages et villes d'une source d'énergie solaire leur permettant non seulement de se sécuriser mais également de prolonger les activités de développement pendant la nuit. Ainsi plus de 6 millions de personnes en milieu rural, péri urbain et urbain auront accès à ce service énergétique moderne par l'installation des lampadaires solaires photovoltaïques comme points d'éclairage public.	37 milliards de FCFA	2016-2019		AER-Mali
AE	Projet Production Hybride et Accès Rural à	En phase de démarrage : le projet en place à partir de 2016 s'articule autour de trois composantes : (i) hybridation solaire de la production thermique de centrales isolées ;	27 milliards de FCFA	2016-2021		AMADER

	l'Electricité (PHARE)	(ii) extension des mini – réseaux locaux et branchement de nouveaux usagers ; et (iii) renforcement de capacités de l'AMADER et des permissionnaires.				
ER	Projet d'Electrification rurale par Systèmes Hybrides de 32 localités (PERSHY-32)	Electrifier 32 localités par centrales hybrides solaires photovoltaïques/diesel en milieu rural pour desservir en électricité un plus grand nombre de ménages et développer les activités génératrices de revenus.	11,8 milliards de FCFA	2016-2019		AMADER

Source : MEE/BM, Prospectus d'Investissements SEforALL-Mali, 2017-2019

L'arrangement institutionnel nécessaire à la définition, l'adoption et la surveillance de la réglementation nationale sur l'évaluation de Genre et le Plan de gestion de Genre, pour l'approbation de la réalisation des projets énergétiques, fait intervenir différents acteurs ainsi qu'il suit :

Tableau 14: Liste des parties prenantes et arrangement institutionnel pour la mise en œuvre des objectifs de la Directive régionale de la CEDEAO en matière de Genre et Energie au Mali

N°	Type d'organisation	Denomination de l'organisation	Implications/Rôles/Responsabilités
1	Institutionnel /Secteur public	Ministère de l'Energie et de l'Eau	<p>Sous l'égide du Ministère de l'Energie et de l'Eau, le consultant propose dans un premier temps un format de la réglementation nationale à partir du modèle de loi/règlement sur les évaluations de Genre et le Plan de gestion de Genre dans les projets énergétiques. Le format (Loi, Décret, Arrêté,...) proposé par le consultant est approuvé par les deux Ministères grâce à leurs conseillers juridiques</p> <p>Le projet de réglementation nationale élaboré par le Consultant et approuvé par le Ministère de l'Energie et de l'Eau et celui de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, est soumis à l'avis du Conseil avant la validation nationale. De même, la version provisoire du PAN-GEN-Mali sera soumise à l'avis du Conseil avant la validation nationale.</p> <p>Il est attendu une participation active et inclusive du Conseil pour en particulier l'élaboration de la réglementation nationale, son adoption et le suivi de sa mise en œuvre.</p> <p>Le projet de réglementation nationale et la version provisoire du PAN-GEN-Mali après avis du Conseil sont transmis à chaque structure pour recueillir ses observations ou suggestions.</p>
		Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	
		Conseil Supérieur de la Politique Nationale Genre est un organe d'orientation, de décision et de veille au regard de la PNG. Il présidé par le Premier Ministre et est composé de : 3 représentants de l'Assemblée Nationale ; 2 représentants du Conseil Economique, Social et Culturel ; 1 représentant du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur ; 2 représentants du Haut Conseil es Collectivités ; 2 représentants du MPFEF ; 2 représentants des dix Ministères ciblés dans la PNG et de 5 représentants de la Société Civile.	
		Ministère de l'Economie et des Finances	
		Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale	
		Agence des Energies Renouvelables du Mali	
		Agence Nationale de Développement de Biocarburants	
2	Institutionnel /Partenaires Techniques et Financiers	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-MALI)	<p>Une attention particulière est réservée pour les contributions du Ministère de l'Economie et des Finances notamment sur la budgétisation sensible au Genre dans le cadre de la mise en œuvre du PAN-GEN-Mali.</p>
		Groupe Thématique Genre et Développement des Partenaires Techniques et Financiers	
		ONU-Femmes	

		Banque Africaine de Développement au Mali	Les versions améliorées des documents obtenues par le Consultant sous le leadership partagé du Ministère de l’Energie et de l’Eau et celui de la Promotion de la Femme, de l’Enfant et de la Famille, sont transmis au CEREEC.
		Banque Mondiale au Mali	
		Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture	
3	Société civile et ONGs	<ul style="list-style-type: none">) Coordination des Associations et ONGs Féminines du Mali (CAFO) ;) Réseau des Femmes Opératrices Economiques du Mali (REFOE) ;) Groupe Pivot Droits et Citoyenneté des Femmes (GP/DCF) ;) Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP-Mali) ;) Femmes, Droits et Développement en Afrique (ILDAF/TeDDAF-Mali) ;) Association des Femmes Ingénieures du Mali (AFIMA-Mali) ;) Association des Consommateurs du Mali ;) Réseau pour la Défense des Consommateurs du Mali (REDECOMA) 	
4	Secteur privé	Ministère en charge de l’investissement et du secteur privé	
		Conseil Supérieur du Secteur Privé	
		Agence Pour la Promotion des Investissements/Womem Business Center	
		Conseil National du Patronat du Mali	
		Chambre de Commerce et d’Industrie du Mali	
		Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali	
5	Statistiques	Institut National de la Statistique	
		Cellules de Planification et de Statistique	
		Centre National de Documentation, de l’Information sur la Femmes et l’Enfant	
6	Projet/Programme	Projet de Certification Genre des Entreprises au Mali/ONU-Femmes	
		Systèmes Hybrides d’Electrification Rurale (SHER)	
		Interconnexion électrique Mali-Côte d’Ivoire	
		Interconnexion Mali-Guinée	
		Amélioration du Secteur de l’Electricité au Mali (PASEM)	
		Plateforme Multifonctionnelle	
	Universités et Grandes écoles du Mali	USTTB, ULSHB, ENI-ABT, ENA, ENSUP, MEDECINE PHARMACIE ET ODONTHOSMATOLOGIE et GESTION ECONOMIQUE	

2.3 Objectif 3 : Accroître la participation des femmes au secteur public dans les domaines techniques liés à l’énergie et aux postes de décision

Tout comme pour les objectifs précédents, l’atteinte de l’objectif régional n’a pu être évaluée en raison de l’insuffisance de données statistiques désagrégées appropriées. Toutefois, les données recueillies dans les rapports Genre respectivement de 2017 et 2018 produits par la Coordination des Points Focaux Genre ont permis à l’analyse d’établir les statistiques ci-dessous :

- (i) **Direction Nationale de l’Energie** : effectif total de 64 agents dont 14 femmes parmi lesquelles trois (Cadres) avec une au poste de Directeur et deux (2) au poste de Chef de section, soit 21,8% des femmes dans l’effectif ;

- (ii) **Agence Nationale de Développement des biocarburants (ANADEB) :** compte un effectif total de 19 agents dont 4 femmes, soit 21% de femmes dans l'effectif ;
- (iii) **Agence Malienne de Radioprotection :** compte un total de 9 femmes sur un effectif total de 26 agents, soit 23,7% de femmes dont 5 cadres ;
- (iv) **Laboratoire National des Eaux :** un effectif de 52 agents dont 18 femmes parmi lesquelles, une au poste de Directeur National Adjoint et deux (2) au poste de chef de Service, soit 34,6 de femmes ;
- (v) **Inspection de l'Energie et de l'Eau :** compte un effectif total de 13 agents dont 6 femmes, soit 46,15% de femmes.

En outre, l'**AER-Mali** compte en 2018, un effectif de 51 agents dont 6 femmes parmi lesquelles une femme cadre au poste de Chef de Service Microcentrale Hydroélectrique. Soit 11,8% de femmes dans l'effectif.

Ainsi, ces structures enregistrent un effectif total de 225 agents dont 57 femmes, soit 25,3% de femmes. Ces statistiques ne couvrent pas l'ensemble des structures publiques du secteur de l'énergie et de l'eau. Il s'agit d'une évaluation partielle de la participation des femmes dans le secteur public de l'énergie et qui n'est pas suffisamment détaillée pour intégrer les niveaux d'études des femmes à leur recrutement, leurs formations initiales, leur progression, les formations qu'elles ont bénéficié sur le Genre et leur implication en faveur de la pénétration du Genre dans leurs structures d'origines.

En outre, il n'a pas été identifié une planification existante pour le recrutement des femmes à différents postes des structures techniques du Ministère de l'Energie et de l'Eau, en particulier dans les projets et programmes du secteur. La parité (50-50) hommes/femmes à l'horizon 2030 apparaît irréaliste à atteindre dans ces conditions.

En clair, le développement du Genre dans le secteur public de l'énergie, pour le Ministère de l'Energie et de l'Eau, s'inscrit, comme annoncé plus haut, dans l'approche de renforcer l'accès des femmes aux services énergétiques modernes en particulier des technologies d'énergies renouvelables auprès des populations. Ce qui justifie que le recrutement accru des femmes dans le secteur de l'énergie demeure important mais non prioritaire.

Selon, le rapport 2018 des « Indices et indicateurs du développement humain du PNUD », au Mali la part de femmes occupant les postes de cadres et supérieurs et moyens est de 3,9% de la population totale de femmes entre 2009 et 2017.

Encadré 3 : Situation de la mise en œuvre nationale des activités proposées dans la Politique Régionale pour l'atteinte de l'objectif régional N°3

- 1. Mener des campagnes de sensibilisation sur les études liées à l'énergie pour les femmes en les rendant plus socialement pertinentes :** Aucune donnée spécifique de sensibilisation portée par les structures techniques du secteur public de l'énergie n'a été collectée. Toutefois, plusieurs thèmes de fin d'études au niveau des universités de Bamako et de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs –ABT concernent par exemples la cuisson durable par l'utilisation de l'énergie solaire thermique, le bioéthanol, le biogaz ou les combustibles alternatifs en particulier les briquettes combustibles à base de déchets agricoles ou ménagers. La cuisson étant un service énergétique quasiment dédié aux femmes dans les communautés maliennes, toutes ces études académiques contribuent à renforcer l'accès des femmes à l'énergie moderne pour leur plein épanouissement socioéconomique durable et aussi permettre de réduire la pression sur les forêts. Malheureusement il manque une sensibilisation organisée et dédiée qui met en avant les liens prouvés entre certaines filières d'études académiques et la promotion du Genre ;
- 2. Intégrer les questions de genre et d'énergie dans les programmes scolaires, du niveau primaire ou au niveau universitaire :** Pas de données spécifiques collectées. L'activité apparaît au Mali plus pertinentes et productives au niveau universitaire qu'au niveau primaire. Sa mise en œuvre réussie nécessite une appropriation poussée de l'université de la thématique Genre et Energie dans le cadre d'une collaboration soutenue avec le Ministère en charge de l'Energie ;
- 3. Créer des bourses pour les femmes poursuivant des études dans les domaines des STEM :** Cette activité n'est pas mise en œuvre. Conformément à l'engagement du Gouvernement du Mali de promouvoir une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous, un « camp national d'excellence des élèves et étudiants du Mali » est ouvert chaque année. En outre, le Gouvernement du Mali peut instituer une bourse d'étude pour toute étudiante s'inscrivant dans une filière STEM d'une université publique après l'obtention du baccalauréat scientifique ou technique équivalent La bourse pourrait couvrir la gratuité de l'inscription à l'université, l'octroi à l'étudiante d'une allocation mensuelle régulière à conditions d'être assidue aux cours chaque année jusqu'à la fin du cycle supérieur auquel elle s'est inscrite. Aussi, une année académique doublée par une étudiante lui fait perdre automatiquement la demi-bourse ;
- 4. Créer un programme de stage au sein du Ministère de l'Énergie et des organismes gouvernementaux concernés pour les femmes poursuivant des études en STEM :** Le partenariat nécessaire à cela est assez actif à travers les nombreuses collaborations entre l'USTTB et l'ENI-ABT notamment et l'AER-Mali ou l'ANADEB. Le Ministère en charge de l'énergie, son homologue chargé de l'Enseignement supérieur et celui chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, établissent une convention de partenariat afin que chaque étudiante ou indigène admis en STEM bénéficie d'un programme de stage établi sur la durée du cycle d'enseignement dans un des 3 Ministères y compris les structures de tutelle. Le programme de stage aura un lien avec l'énergie ;
- 5. Créer des programmes d'avancement professionnel pour les femmes au sein du Ministère de l'Énergie :** L'activité comme décrite n'est pas mise en œuvre et en l'état serait bien difficile à mettre en œuvre car le Ministère de l'Energie n'assure pas généralement en amont, le recrutement des femmes et n'a pas d'implications dans l'orientation et la formation académique des femmes et ne dispose pas en outre de plan de carrière dédié en son sein aux femmes. L'alternative serait que le Ministère en charge de l'Energie puisse formaliser (créer par Arrêté ou Décision) l'Unité Focale Genre y compris les exigences de production de rapports d'activités annuels Genre et de rapports de suivi-évaluation Genre du secteur, ainsi qu'un engagement du Ministère à mettre en œuvre les recommandations associées ;
- 6. Encourager les candidatures féminines aux postes techniques ouverts :** activité non encore mise en œuvre à cause principalement de la problématique de compétences féminines appropriées disponibles. Toutefois, au-delà du concours général d'admission à la fonction publique dans le secteur de l'énergie, le Ministère en charge de l'Energie peut :
 - Introduire dans les termes de référence ou es cahiers de charge relatifs à tous les postes ouverts à recrutement dans son Cabinet, les structures techniques et ou les projets/programmes sous sa tutelle, la mention « Les candidatures féminines sont encouragées » ;
 - Indiquer que certains postes de responsabilité seront occupés uniquement par des femmes dont les profils et les conditions sont précisées ;
- 7. Politiques de ressources humaines (RH) (lutte contre le harcèlement, la non-discrimination, l'égalité de salaire, le logement parental, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, etc.) :** Pas encore en vigueur notamment dans le Ministère de l'Energie et de l'Eau. Il s'agit pour le Ministère de développer

un « manuel de procédures Genre » et un règlement intérieur à l'issue d'une concertation inclusive et participative des acteurs du secteur. La mise en œuvre et le suivi du manuel se feront sous la responsabilité du Chef de personnel du Ministère.

NB : Pour l'atteinte de l'objectif 3 de la Politique régionale, les activités pertinentes prioritaires à réaliser sont les numéros : 4 ; 1 ; 7 ; 6 ; 2 et 3.

De l'analyse précédente sur l'atteinte de l'objectif 3 de la Politique régionale, les principaux obstacles rencontrés par les femmes dans le secteur public de l'énergie au Mali sont, en ce qui concerne :

- **L'embauche :** les compétences ou profils inappropriés des femmes au regard des exigences à satisfaire pour être embauché ou recruté ;
- **La rétention :** l'inexistence ou l'insuffisance d'opportunités professionnelles qui soient encourageantes pour leur carrière. Il s'agit d'une inadéquation prononcée de l'environnement professionnel qui n'est pas en général attractif pour retenir les femmes ;
- **La promotion et l'avancement :** Inexistence de politique ou de stratégie sectorielle clairement définie en matière de d'intégration du Genre dans le secteur. Toutes choses qui confortent la faible appropriation notamment des décideurs dans la prise en compte de la dimension Genre dans le secteur de l'énergie.

L'arrangement institutionnel nécessaire proposé pour contribuer à l'atteinte de l'objectif est le suivant :

Tableau 15: Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre de l'objectif 3 de la Politique régionale

N°	Type d'organisation	Dénomination de l'organisation	Implication/Rôle/Responsabilité
1	Institutionnel/ Secteur public	Ministère de l'Energie et de l'Eau	Le Ministère de l'Energie en partenariat avec son homologue de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et d'autres ministères et partenaires, définit une politique claire appropriée d'intégration du Genre dans le secteur de l'énergie dont les objectifs et cibles sont conformes à ceux de la région.
		Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	
		Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale	
		Agence des Energies Renouvelables du Mali	
		Agence Nationale de Développement de Biocarburants	
2	Institutionnel/ Partenaires Techniques et Financiers	Agence Malienne de Radioprotection	Dans le cadre de l'Unité Focale Genre, la DNE et toutes ces agences aideront à la définition d'une stratégie sectorielle Genre et de sa mise subséquente.
		Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-MALI)	
		Groupe Thématique Genre et Développement des Partenaires Techniques et Financiers	
		ONU-Femmes	
		Banque Africaine de Développement au Mali	
		Banque Mondiale au Mali	
		Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	
Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre			

2.4 Objectif 4 : Veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'entrer et de réussir dans les domaines liés à l'énergie dans le secteur privé

Au Mali le secteur privé contribue globalement à 11% seulement du PIB et est dominé par les PME/PMI qui correspondent à 90% du nombre total des entreprises¹⁰. Aussi, sur l'ensemble des entreprises du secteur privé, 14% sont féminines (c'est-à-dire une femme en est promotrice ou en assure la direction générale).

Dans le secteur de l'énergie, les données statistiques ne sont pas disponibles sur la participation des femmes dans le secteur privé concernant les domaines d'activités liés à l'énergie. Toutefois, l'organisation par le Gouvernement du Mali en partenariat avec la Banque Mondiale et l'USAID, du « Forum Invest in Mali » en décembre 2017 ; l'appel à propositions de projets organisé en 2017 par le Gouvernement du Mali avec le soutien de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la mission d'assistance pour l'élaboration de son « Prospectus d'Investissement » pour l'énergie durable pour tous ; et l'appel à propositions de projets ouvert uniquement au secteur privé sous l'égide de l'AECF pour les entreprises du domaine des énergies renouvelables au Mali ; n'ont pas enregistré dans chacun des cas une participation de femmes entrepreneures supérieure à 10%.

En outre, une analyse de la liste des entreprises du sous-secteur des énergies renouvelables disponible à l'AER-Mali, confirme cette proportion faible de femmes entrepreneures. Toutefois, elles sont en général bien présentes dans les entreprises locales de transformation en milieu rural.

Lorsque les entreprises féminines existent dans le secteur de l'énergie ou dans un domaine d'activité lié comme la transformation et ou la commercialisation des produits agricoles, elles sont de petites tailles et sont confrontées à des difficultés d'insuffisance de fonds (surtout destinés au financement du fonctionnement), et d'équipements (innovation technologique adaptée et softwares).

Selon, le rapport 2018 « Indices et indicateurs de développement humain du PNUD », la part des femmes possédant un compte auprès d'un établissement bancaire ou financier au Mali est de 25,7% de la population des femmes de 15 ans et plus.

Les tendances respectives de la participation des femmes dans le secteur privé de l'énergie et dans la propriété d'entreprises énergétiques sont très timidement évolutives au Mali. Cependant au regard des perspectives de développement du secteur de l'énergie et l'engagement du Gouvernement à améliorer l'environnement des affaires en soutenant la promotion du secteur primaire et la décentralisation avec un transfert effectif des compétences et des ressources, la participation égale des hommes et des femmes dans le secteur privé de l'énergie ou des domaines économiques liés pourra connaître une croissance rapide durable.

Plus spécifiquement, relativement à la mise en œuvre de la politique régionale, l'encadré qui suivant présente la situation au Mali.

¹⁰ Source : CREDD 2019-2023

Encadré 4 : Situation de la mise en œuvre nationale des activités proposées dans la Politique Régionale pour l'atteinte de l'objectif régional N°4

- 1. Annoncer les opportunités d'affaires dans le secteur énergétique avec une cible particulière pour les femmes :** Il n'a pas été identifié une action spécifique porteuse d'opportunités d'affaires pour les femmes dans le secteur de l'énergie. Toutefois, les femmes ou associations de femmes désireuses d'entreprendre des affaires dans le secteur de l'énergie peuvent bénéficier de l'accompagnement du Fonds d'appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant (FAFE) qui a été créé par la Loi N°2012-002 du 23 janvier 2012. Le Décret N°2012-083/P-RM fixe l'organisation et les modalités de gestion. Le FAFE a financé entre 2015 et 2016 287 projets sur un total de 2221 projets soumis par les promotrices de PME/PMI pour près de 900 millions de FCFA. Dans ses perspectives pour 2017, le FAFE a décidé de remplacer les subventions par les prêts et a signé une convention avec la Banque Nationale de Développement Agricole avec un dépôt à terme de 300 millions de FCFA afin de garantir les prêts qui seront octroyés aux promotrices PME/PMI. Ainsi, le FAFE pourra financer entre 120 et 300 projets de promotrices dans la fourchette de 2 à 5 millions de FCFA par projet. Le financement concernera 80% du coût total du projet et 20% en apport propre. Pour 2018, le financement atteindra 600 millions de FCFA (cf. CREDD 2019-2023). Ce dispositif de financement bien qu'encourageant devrait être consolidé sur la base d'une évaluation de performance dans un premier temps, par une augmentation du financement et des prêts. Ensuite, par une assistance technique aux personnels du FAFE et des promotrices de PME/PMI porteuses notamment de projets intégrés en faveur de l'énergie et de la transformation/conservation de produits agricoles locaux ;
- 2. Présenter et mettre en valeur les entreprises énergétiques dirigées par des femmes :** cette activité n'a pas fait l'objet d'une action spécifique réalisée ni par, ni sous, l'égide du Ministère chargé de l'Energie et encore moins par l'Agence nationale chargée de la promotion des investissements. Les rares entreprises féminines privées évoluant dans le secteur de l'énergie au Mali qui ont été identifiées par le Consultant lors des appels à propositions de projets précédemment indiqués sont toutes d'origines étrangères. Pour autant, il existe au Mali notamment en milieu rural beaucoup de femmes « gestionnaires déléguées » ou promotrices de moulins solaires ou diesel ; de kiosques d'énergie pour la vente de services énergétiques ; de fabrication et vente de foyers améliorés ; de séchoirs individuels ou semi-industriels pour le séchage de produits agricoles ; de distribution de SHS (solar home systems) ; de vente d'eau ou de glace produits à partir d'une source d'électricité locale, etc. Toutes ces entreprises féminines qui sont initialement autorisées par les collectivités territoriales et ou les comités villageois des localités d'origine devront être formellement créées, si ce n'est pas le cas auprès de l'API-Mali à travers ses représentations régionales de l'intérieur du pays. Une collaboration régulière active entre le Ministère chargé de l'Energie et l'Agence nationale chargée de la promotion des investissements est indispensable pour constituer globalement un répertoire des entreprises privées intervenant dans le secteur de l'énergie ou les domaines d'activités liés à l'énergie. En outre, plus largement, le Projet de Certification Genre des Entreprises Maliennes (PROCEGEM) supporté par le partenariat ONU-Femmes et le Conseil National du Patronat du Mali, offre une meilleure opportunité de répertorier des entreprises ayant au moins 50 employés permanents et 500 millions FCFA de chiffres d'affaires annuels (en savoir : www.labelmalimusow.org). Il est important que le Ministère en charge de l'Energie figure sur la liste des structures d'appui technique au projet ;
- 3. Renforcer les capacités des femmes entrepreneurs existantes en matière d'entreprises / technologies énergétiques et de financement de l'énergie :** Cette activité est faite au Mali, selon les ressources disponibles, grâce notamment aux projets/programme supportés par les structures (AER-Mali, AMADER, ANADEB, et DNE) sous la tutelle du Ministère chargé de l'Energie avec l'appui des partenaires techniques et financiers, des bailleurs de fonds institutionnels et des ONGs intervenant dans le secteur. C'est-à-dire que les besoins de renforcement de capacités des femmes entrepreneurs sont en général évalués différemment dans les projets/programmes selon le partenaire technique et financier, le bailleur institutionnel ou l'ONG qui supporte le financement avec le Gouvernement du Mali ; et aussi très souvent indépendamment des femmes entrepreneurs elles-mêmes. En conséquence, les actions de renforcement sont soit inappropriées, soit inefficaces in fine. Le Ministère chargé de l'Energie devrait veiller à répertorier et à caractériser les profils, les compétences et les domaines d'activités des femmes entrepreneurs du secteur de l'énergie afin de faciliter leur organisation en groupement professionnel pour une définition et une prise en charge durables de leurs besoins de renforcement de capacités avec le soutien des partenaires ;
- 4. Créer des mécanismes de financement sensibles au genre :** Outre le FAFE, l'Etat du Mali a, en vue d'améliorer l'accès au financement du secteur privé notamment les PME/PMI, légiféré un nouvel outil « crédit-bail » par la Loi n°2018-037 du 27 juin 2018 portant Loi uniforme relative au crédit-bail. C'est un

outil adapté pour les PME qui éprouvent des difficultés à fournir une garantie pour l'obtention d'un crédit bancaire classique (Cf. 2019 2023). Les mesures d'application de cette Loi peuvent être sensibles au Genre en introduisant la notion « les promotrices de projet d'énergie et ou d'autonomisation économique sont encouragées ». Aussi, le Projet d'Appui au Financement Inclusif Rural au Mali (AFIRMA) couvrant la période de 2014 à 2018 est mis en œuvre dans le cadre du Programme de Microfinance Rurale, supervisé par le Fonds International de Développement (FIDA) et le Projet Financement Agricole et Rural (FARM) sur la période de 20014 à 2019, est réalisé par le Développement International Desjardins (DID) et la Financière Agricole du Québec – Développement International. Le but de ces projets supportés par le Canada au Mali est d'améliorer l'accès aux services financiers diversifié et innovants à une large majorité de populations pauvres ou à faibles revenus. Ainsi, le développement de la micro finance rurale en ciblant les femmes, les jeunes et les communautés vulnérables constituerait à soutenir le Genre. En outre, des informations extraites des documents du CNDIFE, : i) une table ronde de haut niveau s'est tenue sous l'égide du MPFEF en 2018 sur la problématique de financement de l'égalité Genre et l'autonomisation économique des femmes au Mali avec l'appui des systèmes des Nations Unies (SNU), assortie de recommandations et une feuille de route ; ii) les Partenaires Techniques et Financiers s'engagent à consacrer 15% des fonds à l'égalité Genre et l'autonomisation des femmes au Mali.

5. **Sensibiliser le secteur privé à la recherche de candidates pour des opportunités d'emplois et de contrats :** Le PROCEGEM offre l'opportunité de cataloguer des entreprises privées incluant le Genre dans leurs activités et incite d'autres à l'inclure. Il est la principale initiative supportée par le Secteur privé en matière de promotion du Genre. Il importe que les institutions en charge du secteur privé aient un engagement davantage inclusif en faveur de l'intégration du Genre dans l'atteinte de leurs objectifs professionnels respectifs. La sensibilisation desdites institutions et par elles au recrutement de candidates avec toutes les exigences d'aptitudes et de performance requises constitue une étape importante à franchir or le secteur privé malien ;
6. **Promouvoir la formation professionnelle en énergie :** Au plan national le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle est confronté à la problématique fondamentale de l'inadéquation entre les programmes de formation et les opportunités d'activités sur le marché de l'emploi. Concernant le secteur de l'énergie, la profondeur de la problématique est encore importante car, il y a en plus, une insuffisance de centres de formation ou d'écoles aux compétences avérées ; une insuffisance d'expertise locale ou de formateurs et une dimension très faible des TIC dans les programmes de formation en énergie. Aussi, les partenariats entre les structures techniques du Ministère chargé de l'Énergie, le secteur privé et les universités, les centres de formation et les écoles, ne sont pas suffisamment structurés ou ambitieux pour faire de chaque projet/programme énergétique public ou privé des opportunités de formation pour le personnel intervenant des parties. En outre, les formations professionnelles en énergie organisées à l'extérieur du pays à l'adresse du personnel fonctionnaire du secteur de l'énergie en occurrence sont aussi très souvent inadaptées aux besoins de développement du secteur. Lorsque ces formations à l'extérieur sont adaptées voire innovantes dans certains cas, les bénéficiaires sont sélectionnés de manière inappropriée en amont, ou déployés de manière inappropriée en aval, ou abandonnent les postes initiaux pour d'autres fonctions jugées davantage convenables. Cela pose une problématique supplémentaire de non optimisation des rares formations adéquates dans le secteur de l'énergie. La promotion de la formation professionnelle en énergie consistera à soutenir le développement de centres ou écoles de formation adéquates, d'une part et ; d'autre part, à optimiser les formations continues ou qualifiantes disponibles dans le secteur public de l'énergie. Dans tous les cas, la définition des besoins de formations en incluant ambitieusement le Genre afin de rencontrer l'offre la plus appropriée est indispensable et conditionne la disponibilité de compétences nécessaires pour le développement durable du secteur de l'énergie et au-delà les secteurs économiques du pays.

NB : Pour l'atteinte de l'objectif 4, les activités régionales les activités pertinentes prioritaires à mettre en œuvre sur la base de la situation existante sont : N°2, 3, 6, 1 et 4. Des obstacles à l'entrée des femmes dans (et la croissance) des entreprises énergétiques du secteur privé

De l'analyse d'autres obstacles :

- **Éducation, sensibilisation et expérience** : c'est un obstacle fort pour lequel des activités vigoureuses et ciblées doivent être nécessairement être engagées notamment par les institutions publiques chargées du développement du secteur privé ;
- **Actifs et l'accès au financement** : avec la Loi N°2017-011/du 11 avril 2017 portant sur le Foncier agricole, au moins 15% des terres de l'Etat des Collectivités territoriales sont attribués aux associations et groupements de femmes et de jeunes. Aussi, il y a un développement encourageant de la microfinance rurale. Toutes choses, encore peu exploitées par le secteur privé en particulier du secteur de l'énergie mais qui sont à la fois de réelles opportunités pour les femmes de rentrer dans le secteur privé ;
- **Réseaux professionnels** : il existe un nombre important de réseaux professionnels de femmes au Mali tels: la Coordination des Associations et ONGs Féminines du Mali (CAFO) ; l'Association des Femmes Ingénieurs du Mali (AFIMA) ; l'Association des Femmes Scientifiques du Mali ; l'Association des Femmes Chefs d'Entreprise du Mali (AFCEM) ; la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER) ; la Coordination des Femmes Entrepreneures du Mali ; le Réseau des Femmes Opératrices Economiques du Mali, etc. Cette situation offre de réelles opportunités pour l'entrée accrue des femmes dans le secteur privé en général et particulièrement dans l'énergie ou les activités productives. Toutefois, la faiblesse majeure à la pénétration des femmes dans le secteur privé nonobstant l'existence de réseaux professionnels de femmes, est l'insuffisance de synergie ou de coordination afin de faire rencontrer les acquis ou les efforts de chacun pour la promotion de la femme notamment ans le secteur privé. Il conviendrait que le MPFEF assure le leadership pour susciter et soutenir la création et le fonctionnement d'une plateforme d'échanges et d'actions pour la promotion de la femme dans le secteur privé.

Tableau 16: Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre de l'objectif régional 4 de la Politique régionale

N°	Type d'organisation	Dénomination de l'organisation	Implication/Rôle/Responsabilité
1	Institutionnel/ Secteur public	Ministère de l'Energie et de l'Eau	Chaque structure crée son Unité Focale Genre et soutient son fonctionnement en son sein. Les Ministères chargés respectivement de l'Energie ; de l'Investissement et du Secteur privé ; et de la Promotion de la Femme, soutiennent ensemble sous le leadership du Ministère de l'Investissement et du Secteur privé un programme d'éducation et de sensibilisation sur la promotion du Genre dans le secteur privé des domaines liés à l'énergie. Chaque Unité Focale est chargée en ce qui la concerne de veiller à la réalisation du programme d'éducation et de sensibilisation Genre en incluant ses spécificités. Le Conseil supérieur de la PNG contribue à l'appropriation et à la dissémination du programme d'éducation et de sensibilisation.
		Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	
		Ministère de l'Investissement et du Secteur privé	
		Ministère de l'Economie et des Finances	
		Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable	
		Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	
		Conseil Supérieur de la Politique Nationale Genre présidé par le Premier Ministre	
		Agence pour la Promotion des Investissements	
		Conseil National du Patronat du Mali	
		Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali	

		Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali	
		Autres structures institutionnelles publiques	
2	Institutionnel/Partenaires Techniques et Financiers	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-MALI)	Appuient à la mise en œuvre des activités du programme d'éducation et de sensibilisation en contribuant à l'organisation de panels spécifiques ou de spots ou autres annonces médiatiques en faveur de la promotion de la femme dans le secteur privé des domaines liés à l'énergie.
		Groupe Thématique Genre et Développement des Partenaires Techniques et Financiers	
		ONU-Femmes	
		Banque Africaine de Développement au Mali	
		Banque Mondiale au Mali	
		Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	
		Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre	
3	Société civile et ONGs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination des Associations et ONGs Féminines du Mali (CAFO) ; ✓ Réseau des Femmes Opératrices Economiques du Mali (REFOE) ; ✓ Groupe Pivot Droits et Citoyenneté des Femmes (GP/DCF) ; ✓ Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP-Mali) ; ✓ Femmes, Droits et Développement en Afrique (WILDAF/FeDDAF-Mali) ; ✓ Association des Femmes Ingénieures du Mali (AFIMA-Mali) ; ✓ Association des Consommateurs du Mali ; ✓ Réseau pour la Défense des Consommateurs du Mali (REDECOMA) 	Sous l'égide du MPFEF, une plateforme d'échanges et d'actions est créée entre ces réseaux professionnels de femmes afin de consolider l'appropriation du programme d'éducation et de sensibilisation pour l'entrée accrue du Genre dans le secteur privé en particulier du secteur de l'énergie.
4	Projet/Programme	Projet de Certification Genre des Entreprises au Mali/ONU-Femmes	Ils produisent à des fréquences régulières sur la durée d'exécution leurs meilleures pratiques des évaluations du Genre, de plan de gestion du Genre et de rapport d'intégration du Genre. Ils veillent aussi auprès des intervenants privés dans l'exécution des projets/programmes à encourager l'intégration du Genre dans leurs activités liées aux projets/programmes. En outre, sous l'égide du Ministère de l'Energie et de l'eau, ils s'engagent à atteindre 30% de femmes dans leur personnel y compris les stagiaires sur leur durée d'exécution à compter de 2020
		Systèmes Hybrides d'Electrification Rurale (SHER)	
		Interconnexion électrique Mali-Côte d'Ivoire	
		Interconnexion Mali-Guinée	
		Amélioration du Secteur de l'Electricité au Mali (PASEM)	
		Plateforme Multifonctionnelle	

2.5 Objectif 5 : Etablir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen sensible au genre pour les objectifs 1-4

Au Mali, le Conseil Supérieur de la mise en œuvre de la PNG-Mali, correspond globalement au cadre approprié de suivi, de responsabilisation et d'examen sensible au Genre. Toutefois, pour contribuer à la mise en œuvre conforme des objectifs 1 à 4 de la Politique régionale en matière d'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie, tout en restant inclusif, des objectifs de développement durable, le Conseil supérieur devrait être renforcé par l'introduction des représentants du Ministère en charge de l'Energie.

Aussi, le Conseil supérieur devrait être structuré ou adapté pour suivre, évaluer et recommander sur la mise en œuvre des objectifs de la politique régionale. Ainsi, le Mali disposerait déjà en 2020, d'un cadre national totalement conforme à la mise en œuvre nationale de la Politique

régionale, d'une part, et à l'atteinte des objectifs de la Directive régionale autour de la future réglementation nationale, d'autre part.

Actuellement, l'Unité Focale Genre (UFG) du Ministère de l'Energie et de l'Eau n'est pas en place et n'a donc pas de connaissance ou de lien formel avec le Conseil supérieur de la mise en œuvre de la PNG-Mali. Il y a ainsi deux étapes importantes de création de l'UFG et d'acceptation du Conseil supérieur par les acteurs qui conditionnent l'opérationnalisation d'un cadre de surveillance sur la politique régionale.

Comme cadre de surveillance de la Politique régionale, le Conseil supérieur de la mise en œuvre de la PNG-Mali, se réunira aux périodes habituelles et avec les ressources consacrées. C'est dire que la structure globale de fonctionnement du cadre de suivi pour inclure la mise en œuvre du plan d'action national Genre et Energie n'engendrerait de coûts spécifiques importants additionnels.

Toutefois, les budgets initiaux de fonctionnement du Conseil supérieur (en tant que cadre de surveillance de la Politique régionale) et de la future UFG devraient évoluer pour intégrer notamment la dissémination et la communication sur la mise en œuvre spécifique du plan d'action national sous l'égide de l'UFG.

L'arrangement institutionnel pour ériger le Conseil supérieur de la mise en œuvre de la PNG-Mali en cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen de la mise en œuvre des objectifs 1 à 4 de la Politique régionale, est proposé comme ci-dessous :

Tableau 17: Arrangement institutionnel nécessaire au Conseil supérieur en qualité de cadre national de suivi au PAN

N°	Type d'organisation	Dénomination de l'organisation	Implication/Rôle/Responsabilité
1	Institutionnel/Secteur public	Ministère de l'Energie et de l'Eau	Sous le leadership du MPFEF, le Ministère de l'Energie et de l'Eau est introduit comme Membre du Conseil supérieur. Ensuite, le Conseil supérieur concède le leadership du suivi de la mise en œuvre du plan d'action national au Ministère de l'Energie et de l'eau qui devrait à cet effet responsabiliser l'UFG. Elle (UFG) devrait être alors le moteur de la mobilisation des acteurs parties prenantes au niveau de chaque objectif régional de la CEDEAO et de l'application conforme de la réglementation nationale en matière de genre et Energie au Mali.
		Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	
		Ministère de l'Economie et des Finances	
		Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable	
		Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	
		Conseil Supérieur de la Politique Nationale Genre présidé par le Premier Ministre	

3. DÉFINITION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES NATIONAUX

L'analyse précédente de la situation de base pour la mise en œuvre des objectifs régionaux de la CEDEAO au Mali, en matière d'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie, a permis de confirmer leur pertinence et, d'identifier des écarts importants entre les cibles régionales et les données nationales de base dans le secteur de l'énergie. Aussi, elle a permis d'identifier l'opportunité de revoir ou d'adapter certaines activités régionales pour une mise en œuvre réussie au plan national.

Le tableau suivant présente le résumé des modifications à apporter aux objectifs régionaux et leurs cibles respectives en vue de les traduire en objectifs et cibles nationaux pour la mise en œuvre de la Politique régionale de la CEDEAO au Mali en matière d'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie.

Tableau 18: Objectifs et cibles régionaux adaptés pour construire les objectifs stratégiques nationaux de mise en œuvre du PAN-GEN-Mali

Objectifs stratégiques de la Politique de la CEDEAO	Cibles correspondantes	A propos de la faisabilité de la réalisation des objectifs régionaux au Mali	Adaptation des cibles ou Besoins d'adaptation
1. Atteindre une compréhension généralisée des considérations relatives à l'énergie et au genre à tous les niveaux de la société	(i) 100 pour cent des employés gouvernementaux du secteur énergétique auront reçu une formation pertinente d'ici 2020 (et régulièrement par la suite);	Réalizable avec la nécessité d'adapter l'objectif et les cibles. En effet, la compréhension généralisée devrait viser principalement le secteur de l'énergie afin que celui-ci soit le porteur et le moteur de l'appropriation et du développement du concept « Genre et Energie » au plan national avec une participation inclusive des autres parties prenantes essentielles.	L'Unité Focale Genre est formellement créée et dotée de ressources appropriées avec un plan d'action sous l'égide du Ministère en charge de l'Energie en 2020
	(ii) 50 pour cent des citoyens seront exposés à une certaine forme d'annonce de service public concerné à l'horizon 2020, et passeront à 90% d'ici 2030;		50% des employés gouvernementaux du secteur énergétique auront reçu une formation sur le Genre et l'Energie en 2021 et 100% en 2025 et régulièrement ensuite
	(iii) Au moins 50 nouveaux articles scientifiques sur le genre et l'énergie en Afrique de l'Ouest publiés dans des revues scientifiques à		35% des citoyens seront exposés à une certaine forme d'annonce de service public concerné à l'horizon 2021 ; 65% en 2025 et 80% en 2030
			Au moins 10 nouveaux articles scientifiques sur le Genre et l'Energie au Mali publiés dans des revues évaluées par les pairs en Afrique de l'Ouest en 2021 ; 30 articles en 2025 et 60 articles en 2030

	comité de lecture d'ici 2020, puis 20 par an par la suite.		
2. Veiller à ce que tous les programmes, politiques et initiatives énergétiques, y compris les infrastructures et les investissements énergétiques de grande envergure, soient non discriminatoires, inclusifs en termes de Genre, équilibrés du point de vue du Genre et orientés vers la réduction des inégalités, en particulier la pauvreté énergétique, affectant différemment les hommes et les femmes dans la région	(iv) 50% des politiques énergétiques d'ici 2020 et 100% d'ici 2030 seront sensibles au Genre ;	<p>En l'état, sa faisabilité conforme à travers les activités proposées dans la Politique régionale, a été pressentie peu appropriée. En conséquence, cet objectif régional a été remplacé par deux objectifs nationaux 1 et 2 comme ci-dessous tout en gardant les cibles adaptées. Aussi, pour cet objectif régional, le secteur visé est celui de l'énergie. La relecture des documents cadres du secteur de l'énergie offre une réelle opportunité au Mali d'intégrer les dimensions de Genre telles indiquées dans cet objectif régional 2.</p>	100% des politiques énergétiques seront sensibles au Genre en 2021 et régulièrement ensuite
	(v) 50% des projets, programmes et initiatives énergétiques avec la participation du gouvernement incluront les dimensions de Genre dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation d'ici 2020, atteignant 100% en 2030 (voir annexe)		<p>✓ 100% des projets, programmes et initiatives énergétiques « en cours d'exécution » dans le secteur énergétique avec la participation du Gouvernement incluront les dimensions de Genre en 2021 ;</p> <p>✓ 100% des projets, programmes et initiatives énergétiques « programmés » dans le secteur énergétique avec la participation du Gouvernement incluront les dimensions de Genre pour être bons à connaître un début d'exécution à compter de 2021 ;</p> <p>✓ 100% des projets, programmes et initiatives « futurs » dans le secteur énergétique avec la participation du Gouvernement incluront les dimensions de Genre dans la Planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation en 2021 et régulièrement ensuite.</p>
3. Accroître la participation des femmes au secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision	Au moins 25% de femmes dans la population active du secteur public dans le secteur de l'énergie d'ici à 2020 et un équilibre égal (50-50) entre hommes et femmes d'ici 2030.	Réalisable avec la nécessité d'adapter les cibles. En raison de la proportion encore très faible enregistrée dans l'orientation des femmes dans les filières d'études secondaires, professionnelles ou universitaires liées à l'énergie, il est important de rester ambitieux et réaliste en fonction des perspectives encourageantes y afférentes citées dans le CREDD 2019-2023.	<p>✓ 15% des femmes de la population active du secteur public dans le secteur de l'énergie occupent des postes de décision en 21 ; 30% en 2025 et 60% en 2030 ;</p> <p>✓ 40% des postes de décision du secteur public dans le secteur de l'énergie sont occupés par des femmes en 2030.</p>
4. Veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé	<p>Au moins 25% de participation des femmes dans les domaines liés à l'énergie dans le secteur privé d'ici 2020 et un équilibre égal (50-50) entre hommes et femmes d'ici 2030, tel</p>	<p>Réalisable avec la nécessité d'adapter les cibles. En effet, le secteur concerné pour l'atteinte de cet objectif est objectivement celui de l'énergie. La très faible proportion de femmes dans les filières d'études ou de formation dans le domaine de l'énergie est un facteur important entravant une</p>	Création ou dynamisation du cadre de concertation sectorielle Secteur de l'énergie et Secteur privé
			10% de participation des femmes dans les domaines de l'énergie dans le secteur privé en 2021
			20% de participation des femmes dans les domaines de l'énergie dans le secteur privé en 2025

	que déterminé par échantillonnage aléatoire statistiquement rigoureuse.	croissante rapide de l'entrée des femmes en général dans le secteur de l'énergie en particulier dans les activités privées.	50% de participation des femmes dans les domaines de l'énergie dans le secteur privé en 2030
5. Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen sensible au genre pour les objectifs 1-4	100% de conformité d'ici 2017 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen	Réalizable avec la nécessité d'adapter les cibles. L'intérêt d'un tel cadre serait d'avoir un ancrage dans le secteur de l'énergie et s'élargir au-delà pour impulser l'intégration de la dimension Genre dans les projets énergétiques d'autres secteurs de développement du pays.	L'admission de l'UFG du Ministère en charge de l'Energie au sein du Conseil supérieur de la mise en œuvre de la PNG-Mali en 2020
			100% de conformité en 2020 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen.

➤ **Les objectifs stratégiques nationaux à poursuivre pour la mise en œuvre nationale de la Politique régionale de la CEDEAO en matière de Genre et Energie au Mali sont les suivants :**

(1) Objectif stratégique national 1 : disposer des documents de référence de politique, de stratégie, de réglementation et de programmation incluant les dimensions du Genre dans le secteur de l'énergie au Mali conformément aux orientations de la Politique régionale de la CEDEAO en matière de genre et énergie.

Il est inspiré de l'objectif régional 2

Cibles : correspondent à celles de l'objectif régional 2 adaptées à la situation de base du Mali (Cf. tableau précédent)

(2) Objectif stratégique national 2 : Renforcer les capacités du Ministère chargé de l'Energie par la mise en place d'Unité Focale Genre conformément aux orientations régionales.

Il est inspiré de l'objectif régional 2.

Cible : Constituer une Unité Focale Genre avec un représentant Point Focal Genre de chaque structure fonctionnant sous la tutelle du Ministère, d'ici à janvier 2020 Le Ministère assure la dotation en ressources nécessaires de l'UFG pour son fonctionnement régulier ;

(3) Objectif stratégique national 3 : correspond à l'objectif régional 1, qui a été adapté pour se restreindre au secteur public de l'énergie. En effet, il s'agit de faire converger principalement les acteurs publics du secteur de l'énergie vers une compréhension partagée et adaptée du concept d'« Intégration du genre dans l'accès à l'énergie » au Mali.

Cibles : v correspondent à celles de l'objectif régional 1 adaptées à la situation de base du Mali (Cf. Tableau précédent)

(4) Objectif stratégique national 4 : v correspond à l'objectif régional 3. Les cibles sont revues en fonction de la situation de base du pays notamment en matière de fréquentation des filières d'études et de formation dans les domaines de l'énergie par les femmes ;

Cibles : correspondent à celles de l'objectif régional 3 adaptées à la situation de base du Mali (Cf. tableau précédent)

(5) Objectifs stratégique national 5 : correspond à l'objectif régional 4 qui a été adapté pour se restreindre au secteur privé dans le secteur de l'énergie. Les cibles sont revues en fonction de la situation de base notamment la faiblesse du dialogue « permanent ou régulier » Secteur public – Secteur privé dans les domaines de l'énergie.

Cibles : correspondent à celles de l'objectif régional 4 adaptées à la situation de base du Mali (Cf. tableau)

(6) Objectif stratégique national 6 : correspond à l'objectif régional 5 qui a été adapté pour d'abord s'ancrer dans le secteur de l'énergie et évoluer rapidement pour intégrer un cadre national multisectoriel dédié à la promotion globalement du Genre dans le pays. Il concerne les objectifs stratégiques nationaux de 1 à 7.

Cibles : correspondent à celles de l'objectif régional 5

4. STRATÉGIE DE RÉALISATION

Les activités nécessaires à mettre en œuvre pour la réalisation des cibles et in fine des objectifs stratégiques nationaux ont été définies à partir de l'analyse des activités proposées dans la Politique régionale et celles issues de la situation de base du pays. Le tableau suivant présente de manière exhaustive les activités pertinentes retenues pour la mise en œuvre de la Politique régionale sur l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie au Mali.

Tableau 19: activités stratégiques pour la mise en œuvre nationale de la Politique régionale

Activité	Institution responsable	Organisation chargée de la mise en œuvre	Date de début et date de fin	Budget (Euros)	Source des Fonds	Indicateurs	Valeur de référence	Valeur cible par DATE
Introduire la dimension de Genre dans : a) Les documents de Politique énergétique nationale, de programmation, des stratégies nationales de développement des énergies renouvelables, des biocarburants et de la maîtrise de l'énergie ; des Ordonnances N°019/P-RM et N°021/P-RM et du Cadre de référence de l'électrification rurale (tous en cours de relecture) ; b) Les documents des Outils standards et du guide de l'investisseur, tous en cours d'élaboration	MEE	DNE en collaboration avec la DNH et le PAPERM/AE R-MALI	D'ici à Janvier 2025	15 244 ¹¹	Fonds PAPERM alloué aux missions d'assistance technique correspondantes aux activités (a ; b)	✓ Nombre de documents de référence sensibles ; ✓ au Genre	1 ¹²	2 à 9 ; (d'ici à janvier 2023) ¹³
						✓ Nombre de projets/programmes sensibles au Genre en cours	2	10/an (d'ici à 2023)
						✓ Nombre de projets/programmes sensibles « programmés »	0	10/an (d'ici à 2023)
						✓ Nombre de projets/programmes sensibles « futurs »	0	10/an (à compter de 2023 à 2030)
Créer sous la tutelle du Ministère chargé de l'Énergie une Unité	MEE	DNE en collaboration avec la DNH	D'ici à janvier 2022	57 927 ¹⁷	Budget d'Etat	✓ Le Nombre de points focaux	8	19 ; (d'ici à janvier 2022) ¹⁸

¹¹ Ce montant correspond à une dizaine de jours supplémentaires pour les honoraires des Consultants (soit 5 jours par mission d'assistance technique). Il peut s'annuler lorsque le PAPERM s'entend avec les Consultants ou le PAPERM avec l'équipe-pays prend les dispositions pour définir une dimension Genre et veille à l'introduire dans chacun des documents avant la validation nationale.

¹² Pour la PEN seule dont la version provisoire inclut une dimension Genre à renforcer

¹³ Concerne les 8 autres documents cadres dont les versions provisoires n'intègrent la dimension Genre selon les orientations régionales). Le contenu de la dimension Genre pourra changer en fonction des mises à jour desdits documents cadres pour les années prochaines)

¹⁷ Correspond aux frais d'organisation et de communication pour 38 réunions de l'UFG à compter du 2^{ème} semestre de 2020 jusqu'en fin 2030. Soit une réunion par trimestre et un (1) million de FCFA par réunion, soit 38 millions de FCFA. La création de l'UFG n'engendre pas de coûts directs car s'inscrit dans une activité normale du Ministère.

¹⁸ Elle pourra ultérieurement s'ouvrir au secteur privé et à la Société Civile y compris les ONGs dans les domaines de l'énergie)

Focale Genre composée des points focaux Genre des services centraux¹⁴, des services rattachés¹⁵ et des organismes personnalisés¹⁶ dudit Ministère ainsi que du point focal de la CREE						Genre désignés et disponibles ; ✓ L'Unité Focale Genre est créée et la note officielle signée du Ministère chargé de l'Energie est disponible	0	1 ; (d'ici janvier 2022)
Admettre l'Unité Focale Genre comme représentant du Ministère de l'Energie et de l'eau dans le Conseil Supérieur de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Mali	MEE en collaboration avec MPFEF	DNE en collaboration avec la DNH et la DPNF	D'ici à décembre 2021	0	Coûts indirects supportés par le MEE	✓ L'admission officielle de l'UFG dans le Conseil supérieur de la PNG-Mali est effective ou notifiée	10 ¹⁹	11 ; (d'ici à décembre 2021) ²⁰
Formation des membres de l'UFG sur l'appropriation de son ancrage institutionnel ; d'une liste de contrôle pour l'évaluation de genre ; des stratégies de mobilisation, de communication et de réalisation d'activités au plan national sur la thématique Genre et Energie et ; des performances à atteindre d'ici à l'horizon 2030	MEE en collaboration avec MPFEF	DNE en collaboration avec la DNH et la DPNF	D'ici à décembre 2021	15 244	MEE ; MPFEF ; Projets/Programmes ; PTF	✓ Le nombre de formations bénéficiées par l'UFG	0	1 ; (d'ici à décembre 2021) ²¹
Former, éduquer et sensibiliser les Directeurs ou Décideurs des structures membres de l'UFG sur l'intégration de la dimension Genre et les évaluations de Genre sur la base des documents cadres relus	MEE en collaboration avec le MPFEF	UFG en collaboration avec la DPNF	D'ici à Juillet 2023	45 732	MEE ; MPFEF ; Projets/Programmes ; PTF	✓ Le nombre de Directeurs ou responsables formés, éduqués ou sensibilisés ;	0	100% ; (d'ici à juillet 2023). Ensuite chaque 2 ans

¹⁴ Liste : Direction Nationale de l'Energie (DNE) ; Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) ; Direction des Finances et du Matériel (DFM) ; Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement économique et des Finances (DRH-SDF) et Inspection de l'Energie et de l'Eau (IEE) ;

¹⁵ Liste : Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanismes et Domaines de l'Etat (CPS/SEEUDE) ; Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi du Développement du Bassin du Fleuve Sénégal (cellule OMVS) ; Cellule d'Appui à la décentralisation/Déconcentration Ministère de l'Energie et de l'Eau ; Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Mines et Energie ;

¹⁶ Liste : AMADER, AMARAP ; ANADEB ; AER-MALI ; EDM-SA ; Laboratoire National des Eaux (LNE) ; SOMAPEP-SA ; SAMAGEP-SA ; Autorité pour l'Aménagement de Taoussa (AAT)

¹⁹ Les ministères supports au Genre déjà retenus par la PNG sont représentés dans le Conseil supérieur

²⁰ Permettant au MPFEF d'inclure le MEE et dans le comité des 10 ministères sectoriels supports de la PNG et dans le Conseil supérieur

²¹ Permettant à l'UFG de bénéficier en tant que structure sa première formation et qui pourrait ensuite être organisée chaque année

du secteur énergétique et de la Politique régionale								
Définir de nouveaux indicateurs sur les évaluations et les performances de Genre et les intégrer dans la structure de collecte et d'examen des données du secteur énergétique auprès des 2 cellules de Planification et de Statistique concernées	MEE	UFG avec le leadership des CPS	D'ici à décembre 2021	15 244	MEE ; MPFEF ; Projets/Programmes ; PTF	✓ Le nombre d'indicateurs nouveaux définis et approuvés	0	100% ; (d'ici à décembre 2021). Ensuite, confirmés chaque année
Mener un audit énergétique sur le Genre dans le secteur énergétique au Mali	MEE	UFG	D'ici à décembre 2023	45 732	MEE ; MPFEF ; Projets/Programmes ; PTF	✓ le nombre structures membres de l'UFG audité	0	19 ; (d'ici à décembre 2023). Pouvant être mis à jour chaque année
Mobiliser et responsabiliser le réseau de journalistes pour le développement des énergies renouvelables et les plateformes en ligne dédiées au Genre pour la sensibilisation du public sur la thématique Genre et Energie	MEE	UFG en collaboration avec le PAPERM/AER-Mali	D'ici à avril 2023	30 488	MEE, Projets/Programmes et PTF	✓ Nombre de campagnes ; ✓ Le nombre de publications faites en ligne	0 0	5/an ; (d'ici à avril 2023) et une fois par trimestre (3 mois) chaque année
Dresser un répertoire des revues scientifiques au Mali et mobiliser leurs instances dirigeantes pour une communication intensive sur la thématique Genre et Energie au Mali	MEE	UFG en collaboration avec le DGESRS	D'ici à décembre 2021	30 488	MEE, Projets/Programmes et PTF	✓ Le nombre de revues scientifiques existantes (évaluées par les pairs ou non) ; ✓ Le nombre d'articles scientifiques publiés	2 1	100% (d'ici à décembre 2021). Ensuite actualisé chaque année 5/an (d'ici à 2023). Chaque année ensuite
Intégrer la formation et sensibilisation sur la thématique Genre et Energie dans les plans de développement locaux des Collectivités territoriales						✓ Le nombre de Collectivités territoriales avec plan de développement sensible	0	100% (région, cercle et communes), d'ici 2030
Vérifier l'application conforme de la Loi N°2015-052 du 18 décembre au sein du Ministère chargé de l'Energie qui institue un quota minimum de 30% pour l'un ou l'autre des deux sexes à l'occasion	MEE	MEE avec l'appui de l'UFG	D'ici à décembre 2021	0 (sans coûts directs spécifiques)	MEE	✓ La proportion de femmes dans les nominations	Non disponible	30% (d'ici 2023). Et au moins 30% à compter de 2024

des nominations par décret, arrêté ou décision dans les institutions ou autres catégories de services publics au Mali								
Instaurer un programme de stage au sein des structures de l'UFG pour les élèves ou étudiantes en fin de cycle dans les domaines de l'énergie à partir du partenariat spécifique du Ministère chargé de l'Energie et de celui chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	MEE en collaboration avec le MPFEF et MESRS	UFG en collaboration avec la DNPF et la DGESRS	D'ici à juin 2023	152 439	MEE ; MPFEF ; MESRS ; Projets/Programmes ; PTF	✓ Le nombre de stagiaires reçus	0	1/an/structure (à compter 2023 et chaque année ensuite)
Intégrer les questions de Genre et Energie dans les programmes d'études au niveau des universités de sciences et technologies en capitalisant sur le projet NICHE – MLI- 215	MEE en collaboration avec le MPFEF et MESRS	UFG en collaboration avec la DNPF et la DGESRS	D'ici à octobre 2023	30 488	MEE ; MPFEF ; MESRS ; Projets/Programmes ; PTF	✓ Le nombre de programmes d'études intégrant la thématique de Genre et Energie.	0	1/université (d'ici à 2023). Ensuite à actualiser chaque année
Mener des campagnes de sensibilisation sur les études liées à l'énergie pour les femmes en les rendant plus socialement pertinentes	MEE en collaboration avec le MESRS et le Ministère de la Communication (MC)	UFG en collaboration avec la DNPF et la DGESRS et de la Direction des Finances et du matériel de la Communication	D'ici à octobre 2024	45 732	MEE ; MPFEF ; MESRS ; Projets/Programmes ; PTF	✓ Le nombre de campagnes	0	5/an (d'ici à 2024). Ensuite chaque année
Promouvoir les services et technologies modernes et les rendre accessibles aux femmes	MEE en collaboration avec les organisations féminines	UFG	D'ici à 2025	800 000	MEE ; MPFEF et Partenaires techniques et Financiers	✓ nombre d'organisation féminines dotées en équipements modernes ou aux capacités renforcées	Non disponible	10/an (d'ici 2025) et ensuite 20/an
Dresser un répertoire des entreprises féminines privées (promues ou dirigées par une femme) et des entreprises privées sensibles au Genre dans le secteur de l'énergie	MEE en collaboration avec MPIP-PME-EN et API-Mali	UFG en collaboration avec la Direction Nationale des Petites et Moyennes Entreprises	D'ici décembre 2021	15 244	MEE, Projets/Programmes et PTF	✓ Un répertoire constitué d'entreprises féminines dans l'énergie	0	1 (d'ici à 2021). Ensuite actualisée par année

Présenter et mettre en valeur les entreprises féminines répertoriées dans le secteur de l'énergie	MEE en collaboration avec le MPIP-PME –EN et l'API-Mali	UFG en collaboration avec la DNPME	D'ici à décembre 2023	22 866	MEE, MPIP-PME-EN, API, Projets/programmes et PTF	✓ Le nombre d'entreprises féminines mis en valeur	0	5 ; (d'ici à 2023). Ensuite 5 par année
Renforcer les capacités des femmes entrepreneures existantes en matière d'entreprises / technologies énergétiques et de financement de l'énergie	MEE en collaboration avec le MPIP-PME –EN et l'API-Mali	UFG en collaboration avec la Direction Nationale des Petites et Moyennes Entreprises	D'ici à décembre 2023	152 440	MEE ; MPIP-PME-EN ; API ; Projets/Programmes et PTF	✓ Le nombre de femmes entrepreneures dans l'énergie aux capacités renforcées	0	100% ; (d'ici à 2023). Ensuite chaque année
Evaluer l'état du dialogue entre le secteur public et le secteur privé dans les domaines de l'énergie	MEE en collaboration avec le MPIP-PME –EN et l'API-Mali	UFG en collaboration avec la Direction Nationale des Petites et Moyennes Entreprises	D'ici à décembre 2021	22 866	MEE, Projets/Programmes et PTF	✓ Le nombre de rencontres réalisées entre le secteur privé et le secteur public de l'énergie	0	1 ; (d'ici à 2022). Ensuite chaque année
Promouvoir la formation professionnelle en énergie à partir des centres de formations et des bourses d'études/formations appropriées.	MEE en collaboration avec MEN et MEFP	UFG en collaboration avec la DNPF, la DNETP et la DNFP	D'ici à décembre 2023	304 878	MEE ; MEN ; MEFP ; Projets/programmes et PTF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le nombre de centres ou d'écoles de formation qualifiante en énergie répertoriés ; ✓ Le nombre de formations certifiantes dans les domaines de l'énergie ✓ Le nombre de bourses d'études ou de formation bénéficiées par les structures sous la tutelle du MEE ; ✓ Un programme national de formation professionnelle en énergie est créé en Encourageant le Genre au profit des élèves et agents du secteur de l'énergie. 	5 (au moins) 5 (au moins) 0	100%/an (d'ici à 2023) ' 100%/an 100%/an 1 ; (d'ici à 2021). Une fois.

Intégrer le cadre de surveillance et de compte rendu sur la mise en œuvre nationale de la Politique régionale dans la stratégie de veille nationale pour la mise en œuvre de la PNG sous l'égide d Conseil supérieur	MEE en collaboration avec le MPFEF	UFG en collaboration avec la DNPF	D'ici à décembre 2023	0	MEE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le document du cadre de surveillance et de rapportage est disponible ; ✓ Le document du cadre de veille du Conseil supérieur pour la mise en œuvre de la PNG est disponible ; 	00	1 ; (d'ici à 2023). Actualisé chaque année. 1 ; (d'ici à 2023). Actualisé chaque année.
Faire adopter une réglementation nationale sur les évaluations Genre dans les projets/programmes énergétiques	MEE en collaboration avec le MPFEF et l'Assemblée Nationale	UFG en collaboration avec la DNPF et les Commissions Techniques chargés respectivement des questions de Genre et d'Energie à l'Assemblée Nationale	D'ici à décembre 2021	0	MEE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le projet de document de réglementation nationale est validé sous l'égide du MEE ; ✓ La réglementation est adoptée soit en Conseil des Ministres ou par l'Assemblée Nationale 	0 00	1 ; (d'ici à 2021). Une fois 1 ; (d'ici à 2020). Une fois

5. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE DE LA CEDEAO SUR LES ÉVALUATIONS DE GENRE DANS LES PROJETS ÉNERGETIQUES

Il vise à décrire les principales étapes nécessaires à la définition et à l'application de la réglementation nationale capable d'assurer la mise en œuvre conforme de la Directive régionale sur les évaluations de Genre dans les projets énergétiques au Mali.

5.1 Étapes de Mise en œuvre Juridique

(a) Règlementation nationale requise pour mettre en œuvre les exigences de la Directive

Les règles et les procédures en vigueur au Mali pour autoriser l'exécution de tout projet public ou privé d'infrastructure ou énergétique susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, sont régis par le Décret N°08- 346 /P-RM du 26 juin 2008, modifié, par le Décret N°2018-0991/P-RM DU 31 DECEMBRE 2018 portant sur l'Etude et la Notice d'Impact Environnemental et Social. A cet effet, une liste de projets types dans différents secteurs d'activités est disponible et tout promoteur de projet y afférent est tenu d'engager la procédure avec l'autorité compétente avant le début de toute activité de réalisation. A la fin de la procédure, le promoteur bénéficie d'un « Permis environnemental » ou d'une « Lettre d'approbation du rapport de la Notice d'Impact Environnemental et Social ». Ainsi, les exigences nationales existantes en matière d'évaluation d'impact environnement et social sont respectivement la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour le « Permis environnemental » et de Notice d'Impact environnemental et Social (NIES) pour la « lettre d'approbation du rapport d'étude ».

Cette réglementation relative à l'environnement est en vigueur au moins une décennie et est suffisamment ancrée auprès notamment des acteurs du secteur énergétique pour le développement des projets d'infrastructures énergétiques.

Concernant le Genre, des législations ou réglementations nationales existent notamment, la Constitution du 25 février 1992, le « Code des personnes et de la Famille » et la « Loi N°2015-052 du 18 décembre 2015 » instituant des mesures pour promouvoir le Genre dans la vie en famille (ou en société) ou dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Cependant, elles ont cette faiblesse de ne pas inclure des mesures visant à promouvoir le Genre dans la création de richesse par l'accès équitable aux ressources et services sur toute la chaîne de valeurs des projets énergétiques ou agroindustriels. Cette situation est sans doute paradoxale compte tenu du statut actuel des femmes dans le développement des activités économiques locales et de l'importance de l'incidence de la pauvreté particulièrement en milieu rural.

C'est dans ce contexte que l'analyse est menée dans le cadre de l'élaboration du PAN-GEN-Mali pour définir la législation ou la réglementation nationale capable de soutenir la mise en œuvre de la Politique et la Directive régionales de la CEDEAO en matière d'intégration du Genre dans l'accès à l'énergie.

A cet effet, les contributions des Conseillers juridiques respectivement du MEE et du MPFEF ont été sollicitées ainsi que celles des Commissions techniques à l'Assemblée Nationale chargées des questions de Genre et d'Energie.

En outre, l'analyse des conclusions de consultations avec d'autres parties a conduit à la proposition de création d'un nouveau règlement administratif « ARRETE INTERMINISTERIEL²² » portant sur les évaluations de Genre dans la mise en œuvre des projets/programmes énergétiques.

Cette proposition est motivée principalement par :

- La complexité énorme de faire aboutir un processus législatif portant sur le Genre en raison des sensibilités sociales et politiques liées, et surtout fondamentalement d'une interprétation ou d'une compréhension inappropriée du concept ;
- L'inopportunité de modifier la Loi N°2015-052 du 18 décembre 2015, dont l'application effective ne date que de 3 ans environ. Elle n'est pas suffisamment éprouvée pour justifier une relecture dont le processus nécessite un temps relativement long, incompatible avec les cibles visées dans la mise en œuvre nationale de la Politique régionale ;
- Les difficultés de trouver l'arrangement institutionnel approprié pour supporter l'application conforme d'une modification de la réglementation nationale existante sur l'environnement portant sur l'introduction des évaluations de Genre dans l'exécution des projets énergétiques ;
- L'inadaptation de l'Ordonnance N°019/P-RM du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité, pour subir une modification consistant à introduire les évaluations de Genre qui vont au-delà de l'électricité pour couvrir tout le secteur de l'énergie ;
- La nécessité de disposer d'une réglementation nationale facile à adopter et adaptée au contexte national en matière de Genre et à l'introduction des évaluations de Genre dans la réalisation des projets énergétiques.

(b) Portée

La réglementation nationale proposée vise à couvrir seulement le secteur énergétique.

En effet, les dispositions institutionnelles et réglementaires existantes soutiennent en général une gestion transversale conjointe des secteurs électricité et eau. Par exemple, l'UFG proposée et composée des structures intervenant dans les deux secteurs et sous la tutelle du seul Ministère de l'Energie et de l'Eau. C'est à dire que les deux secteurs rencontrent à la fois les besoins de développement à la base des communautés en particulier rurales.

En outre, le champ d'application de la réglementation nationale proposée, est restreint au Genre qui inclut principalement les femmes et les jeunes représentant ensemble la très grande majorité des populations. La prise en compte systématique et la promotion de l'intérêt des femmes et

²² A partir duquel le Ministère de l'Energie et de l'Eau pourra produire un « Arrêt ministériel » pour la diligence opérationnelle nécessaire

des jeunes dans la réalisation future des projets de développement contribueront à réduire significativement dans les populations vulnérables ou indigènes.

(c) Autorité compétente

Actuellement tous les projets de développement susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement sont soumis à une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou une Etude de Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES), avant le début des travaux d'exécution, sous l'Autorité du Ministère chargé de l'environnement. Ainsi, ce Ministère approuve l'exécution des projets et sanctionne lorsque l'exécution d'un projet a commencé sans l'approbation requise. L'Etat du Mali en a décidé ainsi pour sa participation à la protection de l'environnement et du cadre de vie des populations.

Quant à l'identification d'un nouvel organisme en qualité d'Autorité compétente pour supporter l'application de la réglementation proposée (nouveau règlement), l'analyse de l'architecture institutionnelle actuelle du secteur de l'énergie et de l'eau, recommande la désignation d'un organisme existant plutôt que la création d'une nouvelle entité. Ainsi, l'approche soutenue consiste à créer une nouvelle réglementation nationale sous l'autorité d'un organisme existant.

En effet, la création d'un nouvel organisme administratif ou réglementaire au Mali pour soutenir le développement d'un secteur d'activité, exige principalement, à l'issue d'études de faisabilité approuvées sous l'égide d'un Ministère sectoriel, d'être adoptée :

- en Conseil des Ministres présidé par le Président de la République ;
- ou par l'Assemblée Nationale suivie de la promulgation par le Président de la République.

Généralement, la création d'un nouvel organisme prend un temps relativement important (un an minimum) et peut en plus s'avérer complexe pour trouver l'ancrage institutionnel pertinent et la mobilisation des ressources nécessaires.

Au regard de ce qui précède, l'organisme national existant proposé en qualité d'Autorité compétente pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation est : La Direction Nationale de l'Energie sous la tutelle du Ministère chargé de l'Energie.

La DNE qui devra être restructurée et les capacités renforcées au préalable pourra en plus solliciter la collaboration des services techniques pertinents ou de l'expertise pertinente.

Globalement l'esprit de la réglementation sera que l'organisme pertinent, en occurrence le Ministère chargé de l'Energie, en accord avec l'Autorité compétente n'autorisera l'exécution d'un projet énergétique²³ non conforme à la réglementation nationale en matière d'évaluation de Genre et pourra sanctionner.

²³ Susceptible d'avoir un impact important sur le Genre

Les modalités d'application de la réglementation nationale proposée préciseront les détails nécessaires de mise en œuvre.

(d) Critères du projet

Les critères pour qu'un projet énergétique soit soumis à la réglementation nationale proposée sur le Genre, sont avec les seuils :

- Au moins 100 personnes ont ou auront leurs terres affectées (prises ou reconverties) par le projet ;
- Au moins 100 personnes sont ou seront employées par le projet ou en relation avec le projet ;
- Au moins 200 personnes ont ou auront leurs conditions de vie améliorées par le projet ;
- Au moins 1 000 personnes ont ou auront un accès aux produits ou aux services énergétiques via le projet ;
- Au moins 1000 personnes sont touchées par le projet ;
- Un coût d'investissement total du projet d'au moins 10 000 000 USD ;
- Une capacité totale de production d'au moins 50 MW ou 170,6 millions de BTU.

Lorsqu'un projet énergétique satisfait à au moins un des critères, il doit être soumis à l'Autorité compétente dont le résultat de l'examen informera sur la nécessité de procéder ou non aux évaluations de Genre conformément à la réglementation nationale.

(e) Processus permettant de déterminer si une Évaluation de Genre est nécessaire

La réglementation nationale proposée prévoit deux étapes pour décider de procéder aux évaluations de Genre y compris la présentation de rapports d'évaluation des Genres et le Plan de gestion de Genre.

Étape 1 : tout promoteur de projet énergétique adresse une demande d'autorisation de développement à l'Autorité compétente qui procède à une vérification des impacts en termes de Genre sur la base des informations disponibles sur le projet. Le rapport de l'examen de la demande notifiera au promoteur que le projet n'est pas susceptible de produire des impacts importants en terme de Genre ou que le projet doit faire l'objet d'évaluation de Genre

Étape 2 : le promoteur procède aux évaluations de Genre conformément à la réglementation nationale.

Ce processus en deux étapes a l'avantage :

- Cibler les projets énergétiques avec un fort potentiel d'impacts en termes de Genre ;

-
- D'optimiser les ressources et pour le promoteur et pour l'Autorité compétente ;
 - D'identifier des projets particuliers, en dehors de la liste de projets satisfaisant aux critères et seuils minimums, susceptibles d'avoir des impacts importants en termes de Genre.

(f) Mise en œuvre de la réglementation

L'Autorité compétente de mise en œuvre proposée est la DNE. Elle pourra développer une collaboration sous l'égide du Ministère chargé de l'énergie, avec d'autres Ministères ou institutions jugés pertinents (comme le MPFEF) ou solliciter toute expertise pertinente.

Ainsi, l'adoption de la réglementation nationale proposée (nouveau règlement) se fera conformément au calendrier indicatif suivant :

Décembre 2019 : réunion technique de consolidation juridique de la version provisoire du document de la réglementation nationale, sous l'égide du Ministère chargé de l'Energie. Les Conseillers juridiques des Ministères pertinents, les PTF, les réseaux professionnels sur le Genre, etc.

Septembre 2020 : validation nationale du document de la réglementation nationale (version disponible avec le PAN-GEN-Mali), sous l'égide du Ministère chargé de l'Energie ;

Novembre 2020 : soumission de la version finale du document de la réglementation nationale en réunion de cabinet du Ministère chargé de l'Energie ;

Décembre 2020 – Janvier 2021 : soumission du document de la réglementation nationale par le Ministère chargé de l'Energie en Conseil des Ministres et adoption ;

Avril - Mai 2021 : adoption en Conseil des Ministres des modalités d'application de la réglementation nationale

5.2 Étapes de Mise en œuvre Administrative²⁴

La mise en œuvre administrative de la réglementation nationale repose fondamentalement sur les cadres institutionnels et politiques proposés dans le PAN-GEN-Mali.

En effet, la création et l'opérationnalisation de l'UFG ainsi que son introduction dans le Conseil supérieur pour la mise en œuvre de la PNG-Mali, et l'intégration de la dimension de Genre (conformément à la Politique régionale) dans les documents de politiques et stratégies nationales du secteur énergétique, constituent des étapes administratives indispensables à l'application réussie de la réglementation nationale. Le plaidoyer à faire devrait viser principalement le Ministère chargé de l'Energie en termes d'appropriation, de sensibilisation et mobilisation des parties prenantes pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre proposées du PAN-GEN-Mali.

A cette fin, des synergies d'actions peuvent être déterminantes entre les acteurs majeurs suivants :

²⁴ L'annexe 1 portant sur le « cadre de formation pour la Directive de la CEDEAO » offre d'importantes orientations de base nécessaires.

-
- Ministères chargés respectivement : de l'Energie ; du Genre ; de l'Economie et des Finances ; de l'Environnement ; de l'Administration territoriale et de la décentralisation ; de l'Investissement, du Secteur privé, des Petites et Moyennes entreprises ;
 - Primature à travers la CREE, l'API et le Conseil supérieur pour la mise en œuvre de la PNG-Mali ;
 - Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'énergie.

Les principaux défis à la mise en œuvre de la réglementation nationale proposée (ou de la Directive régionale) sont :

- L'assurance d'un leadership suffisamment engagé durant tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre ;
- L'assurance de la désignation de compétences requises comme Points focaux Genre pour participer à l'UFG ;
- La dotation en ressources financières pour le fonctionnement régulier de l'UFG ;
- La pertinence de la réglementation nationale proposée par rapport au care national existant.

6. PLAN DE SURVEILLANCE ET RAPPORT

Tableau 20: plan de surveillance et le rapportage pour la mise en œuvre nationale de la Politique régionale

Objectif s Stratégiques nationaux	Activité	Indicateurs	Valeur de référence	Résultats attendus	Fréquence de suivi	Institution responsable
<p>Objectif stratégique national 1 : disposer des documents de référence de politique, de stratégie, de réglementation et de programmation incluant les dimensions du Genre</p> <p>Cibles :</p> <p>✓ 100% des politiques énergétiques seront sensibles au Genre en 2021 et régulièrement ensuite</p> <p>✓ 100% des projets, programmes et initiatives énergétiques « en cours d'exécution » dans le secteur énergétique avec la participation du Gouvernement incluront les dimensions de Genre en 2021 ;</p> <p>✓ 100% des projets, programmes et initiatives énergétiques « programmés » dans le secteur énergétique avec la participation du Gouvernement incluront les dimensions de Genre pour être bons à connaître un début d'exécution à compter de 2021 ;</p> <p>✓ 100% des projets, programmes et initiatives « futurs » dans le secteur énergétique avec la participation du Gouvernement incluront les dimensions de Genre dans la Planification, la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation en 2021 et régulièrement ensuite.</p>	<p>Introduire la dimension de Genre dans :</p> <p>a) Les documents de Politique énergétique nationale, des stratégies nationales de développement des énergies renouvelables, des biocarburants et de la maîtrise de l'énergie ; des Ordonnances N°019/P-RM et N°021/P-RM et du Cadre de référence de l'électrification rurale (tous en cours de relecture) ;</p> <p>b) Les documents des Outils standards et du guide de l'investisseur, tous en cours d'élaboration</p>	✓ Nombre de documents de référence sensibles au Genre ;	10%	100%	Par an	PAPERM/AER-Mali
		✓ Nombre de projets /programmes sensibles en cours ;	10%	100%/an	Par an	UFG en collaboration avec la DNPf et les CPS
		✓ Nombre de projets/programmes programmés sensibles ;	0	100%/an	Par an	UFG en collaboration avec la DNPf et les CPS
		✓ Nombre projets /programmes futurs sensibles	0	100%/an	Par an	UFG en collaboration avec la DNPf et les CPS
<p>Objectif stratégique national 2 : Doter le Ministère chargé de l'Energie d'Unité Focale Genre conformément aux orientations régionales</p> <p>Cibles :</p> <p>✓ une Unité Focale Genre est constitué avec un représentant « Point Focal Genre » pour chaque structure sous la tutelle du Ministère chargé de l'énergie</p>	<p>Créer sous la tutelle du Ministère chargé de l'Energie une Unité Focale Genre composée des points focaux Genre des services centraux, des services rattachés et des organismes personnalisés dudit Ministère ainsi que du point focal de la CREE</p>	<p>✓ Le Nombre de points focaux Genre désignés et disponibles ;</p> <p>✓ L'Unité Focale Genre est créée et la note officielle signée du Ministère chargé de l'Energie est disponible</p>	<p>✓ 8</p> <p>✓ 0</p>	<p>✓ 19</p> <p>✓ 1</p>	<p>Une fois</p> <p>Une fois</p>	<p>DNE en collaboration avec la DNH</p>

	Admettre l'Unité Focale Genre comme représentant du Ministère de l'Energie et de l'Eau dans le Conseil Supérieur de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Mali	✓ L'admission officielle de l'UFG dans le Conseil supérieur de la PNG-Mali est effective ou notifiée	0	1	Une fois	DNE en collaboration avec la DNH et la DNPF
Objectif stratégique national 3 : Atteindre une compréhension généralisée des considérations relatives à l'énergie et au genre à tous les niveaux de la société	Formation des membres de l'UFG sur l'appropriation de son ancrage institutionnel ; d'une liste de contrôle pour l'évaluation de genre ; des stratégies de mobilisation, de communication et de réalisation d'activités au plan national sur la thématique Genre et Energie et ; des performances à atteindre d'ici à l'horizon 2030	Le nombre de formations bénéficiées par l'UFG	0	1/an	Par an	DNE en collaboration avec la DNH et la DNPF
Cibles :						
✓ Une UFG est en place avec un plan d'action et dotée de ressources nécessaires						
✓ 50% des employés gouvernementaux du secteur énergétique auront reçu une formation sur le Genre et l'Energie en 2021 et 100% en 2025 et régulièrement ensuite						
✓ 35% des citoyens seront exposés à une certaine forme d'annonce de service public concerné à l'horizon 2021 ; 65% en 2025 et 80% en 2030						
✓ Au moins 10 nouveaux articles scientifiques sur le Genre et l'Energie au Mali publiés dans des revues évaluées par les pairs en Afrique de l'Ouest en 2021 ; 30 articles en 2025 et 60 articles en 2030	Former, éduquer et sensibiliser les Directeurs ou Décideurs des structures membres de l'UFG sur l'intégration de la dimension Genre et les évaluations de Genre sur la base des documents cadres relus du secteur énergétique et de la Politique régionale	Le nombre de Directeurs ou responsables formés, éduqués ou sensibilisés ;	0	100%/2 ans	Par an	UFG en collaboration avec la DNPF
	Définir de nouveaux indicateurs sur les évaluations et les performances de Genre et les intégrer dans la structure de collecte et	Le nombre d'indicateurs nouveaux définis et approuvés	0	100%	Par an	UFG en collaboration avec la DNPF

	d'examen des données du secteur énergétique auprès des 2 cellules de Planification et de Statistique concernées					
	Mener un audit énergétique sur le Genre dans le secteur énergétique au Mali	✓ le nombre de structures membres de l'UFG audité ;	0	19	Par an	UFG en collaboration avec la DNPF
	Mobiliser et responsabiliser le réseau de journalistes pour le développement des énergies renouvelables et les plateformes en ligne dédiées au Genre pour la sensibilisation du public sur la thématique Genre et Energie	✓ Nombre de campagnes de sensibilisation ou de communication (annonces, spots, etc.) mené par le réseau ; ✓ Le nombre de publications faites en ligne	✓ 0 ✓ 0	✓ 5/an ✓ 5/an	Par 3 mois Par 3 mois	UFG en relation avec le PAPERM et la DNPF
	Dresser un répertoire des revues scientifiques au Mali et mobiliser leurs instances dirigeantes pour une communication intensive sur la thématique Genre et Energie au Mali	✓ Le nombre de revues scientifiques existantes (évaluées par les pairs ou non) ; ✓ Le nombre d'articles scientifiques publiés	✓ 2 ✓ 1	✓ 100% ✓ 5/an	Par an Par 3 mois	UFG en relation avec la DNPF et la DGESRS
	Intégrer la formation et sensibilisation sur la thématique Genre et Energie dans les plans de développement locaux des Collectivités territoriales	✓ Le nombre de Collectivités territoriales ayant introduit dans son plan de développement social et économique les activités de formation ou de sensibilisation	0	100% (région/District, cercle et commune)	Par an	UFG en relation avec la DNPF, la Direction générale des Collectivités et la DNETP
Objectif stratégique national 4 : Accroître la participation des femmes au secteur public dans les domaines techniques liés à l'énergie et aux postes de décision	Vérifier l'application conforme de la Loi N°2015-052 du 18 décembre au sein du Ministère	✓ La proportion de femmes dans les nominations	Non disponible	>30%	Par an	UFG

<p>Cibles :</p> <p>✓ 15% des femmes de la population active du secteur public dans le secteur de l'énergie occupent des postes de décision en 2021 ; 30% en 2025 et 60% en 2030 ;</p> <p>✓ 40% des postes de décision du secteur public dans le secteur de l'énergie sont occupés par des femmes en 2030.</p>	<p>chargé de l'Energie qui institue un quota minimum de 30% pour l'un ou l'autre des deux sexes à l'occasion des nominations par décret, arrêté ou décision dans les institutions ou autres catégories de services publics au Mali</p>					
	<p>Instaurer un programme de stage au sein des structures de l'UFG pour les élèves ou étudiantes en fin de cycle dans les domaines de l'énergie à partir du partenariat spécifique du Ministère chargé de l'Energie et de celui chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique</p>	<p>✓ Le nombre de stagiaires reçus</p>	0	1/an/structure	Par an	UFG en collaboration avec la DNETP, et la DGESRS
	<p>Intégrer les questions de Genre et Energie dans les programmes d'études au niveau des universités et grandes écoles en capitalisant sur le projet NICHE – MLI- 215</p>	<p>✓ Le nombre de programmes d'études intégrant la thématique de Genre et Energie ;</p> <p>✓ Le nombre d'universités officiellement partenaires.</p>	0 3	100% 100% des sciences et technologies)	Par an	UFG en collaboration avec la DGESRS
	<p>Mener des campagnes de sensibilisation sur les études liées à l'énergie pour les femmes en les rendant plus socialement pertinentes</p>	<p>✓ Le nombre de campagnes</p>	0	5/an	Par an	UFG en collaboration avec la DNETP et la DGESRS
<p>Objectif stratégique national 5 : Veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'entrer et de réussir dans des domaines liés à l'énergie dans le secteur privé</p>	<p>Dresser un répertoire des entreprises féminines privées (promues ou</p>	<p>Un répertoire constitué d'entreprises féminines</p>	0	1	Par an	UFG en collaboration avec la DGPME et l'API

<p>Cibles :</p> <p>✓ Création ou dynamisation du cadre de concertation sectorielle Secteur de l'énergie et Secteur privé</p> <p>✓ 10% de participation des femmes dans les domaines de l'énergie dans le secteur privé en 2021</p> <p>✓ 20% de participation des femmes dans les domaines de l'énergie dans le secteur privé en 2025</p> <p>✓ 50% de participation des femmes dans les domaines de l'énergie dans le secteur privé en 2030</p>	dirigées par une femme) et des entreprises privées sensibles au Genre dans le secteur de l'énergie	répertoriées dans l'énergie.				
	Présenter et mettre en valeur les entreprises féminines répertoriées dans le secteur de l'énergie	✓ Le nombre d'entreprises féminines mis en valeur	0	5	Par an	UFG en collaboration avec la DGPME et l'API
	Renforcer les capacités des femmes entrepreneures existantes en matière d'entreprises / technologies énergétiques et de financement de l'énergie	✓ Le nombre de femmes entrepreneures aux capacités renforcées	0	100%/an	Par an	UFG en collaboration avec la DGPME et l'API
	Evaluer l'état du dialogue entre le secteur public et le secteur privé dans les domaines de l'énergie	Le nombre de rencontres réalisées entre le secteur privé et le secteur public de l'énergie	0	1/an	Par an	UFG en collaboration avec la DGPME et l'API
	Promouvoir la formation professionnelle en énergie à partir des centres de formations et des bourses d'études/formations appropriées	✓ Le nombre de centres ou d'écoles de formation qualifiante en énergie sont répertoriés ;	5 (au moins)	100%/an	Par an	UFG en collaboration avec la DGPME et l'API
			5 (au moins)	100%/an	Par an	
5 (au moins)			100%/an	Par an		
✓ Le nombre de formations certifiantes dans les domaines de l'énergie au Mali ;		0	1	Une fois		
✓ Le nombre de bourses de d'études ou de formation bénéficiées par les structures sous la tutelle du MEE ;	✓ Un programme national de formation professionnelle en énergie					

		sensible au Genre est créé au profit des agents public du secteur de l'énergie.				
	Promouvoir le financement des entreprises féminines dans le domaine de l'énergie grâce au Fonds d'appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant (FAFE) et au Crédit-bail légiféré par la Loi n°2018-037 du 27 juin 2018	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le nombre d'entreprises féminines dans le domaine de l'énergie ayant bénéficié d'un financement du FAFE ; ✓ Le nombre d'entreprises féminines dans le domaine de l'énergie ayant bénéficié d'un financement par Crédit-bail. 	1	5/an	Par an	UFG en collaboration avec la DGPME et l'API
			0	20/an	Par an	
	Promouvoir le financement des entreprises féminines dans le domaine de l'énergie grâce aux programmes nationaux ou bilatéraux de microfinance rurale.	Le nombre d'entreprises féminines dans le domaine de l'énergie ayant bénéficié d'un financement grâce à un programme de microfinance rurale national ou bilatéral	0	5/an	Par an	UFG en collaboration avec la DGPME et l'API
	Convaincre les Partenaires Techniques et Financiers au Mali de consacrer au moins 50% de leurs fonds dédiés au Genre, aux projets énergétiques ou d'autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La proportion des Fonds des PTF dédiée à l'égalité Genre et à l'autonomisation des femmes ; ✓ La proportion des fonds des PTF dédiée aux projets énergétiques ou d'autonomisation des femmes. 	15%	15%/an	Par an	UFG en collaboration avec la DGPME et l'API
			Non disponible	70%/an	Par an	
Objectif stratégique national 6 : Établir et maintenir un cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen sensible au genre pour les objectifs 1 à 5	Définir les outils de collecte de données et de surveillance et ; établir un cadre budgétaire,	✓ Les questionnaires et les guides d'entretien types validés	0	1 /an	Par an	UFG

<p>Cibles :</p> <p>✓ admission de l'UFG du Ministère en charge de l'énergie au sein du Conseil supérieur de la mise en œuvre de la PNG-Mali en 2020</p> <p>✓ 100% de conformité en 2020 dans le cadre de suivi, de responsabilisation et d'examen.</p>	<p>nécessaires à la mise en œuvre conforme de la Politique régionale en accord avec le CEREEC</p>	<p>par le CEREEC sont disponibles ;</p> <p>✓ Le cadre de surveillance des activités validé par le CEREEC est disponible.</p>	<p>0</p>	<p>1/an</p>	<p>Par an</p>	
	<p>Intégrer le cadre de surveillance et de compte rendu sur la mise en œuvre nationale de la Politique régionale dans la stratégie de veille nationale pour la mise en œuvre de la PNG sous l'égide d' Conseil supérieur</p>	<p>✓ Le document du cadre de surveillance et de rapportage est disponible ;</p> <p>✓ Le document du cadre de veille du Conseil supérieur pour la mise en œuvre de la PNG est disponible ;</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>1/an</p> <p>1/an</p>	<p>Par an</p> <p>Par an</p>	<p>UFG</p>
	<p>Faire adopter une réglementation nationale sur les évaluations Genre dans les projets/programmes énergétiques</p>	<p>✓ Le projet de document de réglementation nationale est validé sous l'égide du MEE ;</p> <p>✓ La réglementation est adoptée soit en Conseil des Ministres ou par l'Assemblée Nationale</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>1</p> <p>1</p>	<p>Une fois</p> <p>Une fois</p>	<p>UFG sous l'égide du MEE en collaboration avec le MPFEF</p>

7. LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES

Tableau 21: liste des parties prenantes consultées

Nom de l'intervenant	Type D'intervenant (Gouvernement, secteur privé, société civile)	Objectifs et cibles stratégiques auxquels il peut contribuer	Impact <i>Quel est l'impact du projet sur eux? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Influence <i>Quelle influence ont-ils sur le projet? (Faible, Moyen, Élevé)</i>	Qu'est-ce qui est important pour l'intervenant?	Stratégie pour susciter l'engagement de l'intervenant	Bilan des engagements avec cet intervenant
Cabinet du Ministère de l'Énergie et de l'Eau	Gouvernement	Tous	Moyen	Fort	La contribution du projet au développement du secteur énergétique et sa pertinence avec les orientations nationales	Une collaboration active avec le CEREEC	- Acceptation de supporter le processus d'élaboration ; - Interlocuteur principal du CEREEC
Direction Nationale de l'Énergie	Gouvernement	Tous	Moyen	Fort	L'élaboration et la mise en œuvre du projet. Donc la mobilisation et l'appropriation des parties prenantes	L'inclusivité des activités du projet et le suivi régulier du Ministère chargé de l'Énergie	- Facilitation et organisation des rencontres avec les parties prenantes ; - Mobilisation des parties prenantes ; - Soutien à la validation du PAN ; - Facilitation la collecte d'informations.
AER-MALI	Gouvernement	Objectifs stratégiques nationaux 1 et 4	Moyen	La qualité en matière de sensibilité au Genre des documents cadres du secteur	La promotion du marché des énergies renouvelables	L'inclusivité des activités du projet et le suivi régulier du Ministère chargé de l'Énergie	Faciliter la collaboration avec les équipes-pays chargées de la relecture des documents de politique et de l'élaboration des outils standards.
AMADER	Gouvernement	Objectifs stratégiques nationaux 1 ; 2 et 3	Faible	Fort	Le développement de l'électrification rurale et l'énergie domestique	L'inclusivité des activités du projet et le suivi régulier du Ministère chargé de l'Énergie	Partage du bilan des activités de la cellule Genre en occurrence le projet pilote « Genre et énergie » ; entrevues, questionnaires renseignés ; etc. Disponibilité pour la suite du processus
ANADEB	Gouvernement	Objectif stratégique	Faible	Fort	Le développement de la bioénergie et la recherche	L'inclusivité des activités du projet et le suivi régulier du Ministère chargé de l'Énergie	- Quasiment inexistant car disposant, selon lui, très peu d'informations sur la politique régionale ;

		nationaux 1 ; 2 et 4					- Intéressé de connaître la suite du processus
Direction Nationale de la Promotion de la Femme	Gouvernorat	Tous	Moyen	Fort	La promotion de la femme, le droit et l'égalité des sexes	Meilleure collaboration interministérielle entre le Ministère chargé de la promotion de la femme et celui chargé de l'Énergie	- Collecte d'informations ; - Appui à la définition du format type de la législation ou réglementation nationale ; disponibilité pour contribuer dans la suite du processus
Agence pour la Promotion des Investissements	Gouvernement	Objectif stratégique national 5	Fort	Fort	La promotion de l'investissement privé et création d'entreprises	L'inclusivité des activités du projet et le suivi régulier du Ministère chargé de l'Énergie	Collecte d'informations ; Disponibilité pour contribuer dans la suite du processus
Programme des Nations Unies pour le Développement au Mali	Partenaire Technique et Financier	Objectifs stratégiques nationaux 3 ; 6	Fort	Moyen	L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la protection des enfants	Collaboration active du Ministère chargé de l'énergie avec éventuellement son homologue chargé de la promotion de la femme	- Interviews ; collecte d'informations et disponibilité à contribuer dans la suite du processus ; - Accord de principe pour collaboration ultérieure avec la cellule Genre du PNUD
ONU-FEMMES	Partenaire Technique et Financier	Objectifs stratégiques nationaux 3 ; 5 et 6	Fort	Fort	L'autonomisation des femmes	Collaboration active du Ministère chargé de l'Énergie avec éventuellement son homologue chargé de la promotion de la femme	- Entretien ; - questionnaires soumis ; - disponibilité pour la suite du processus.
Assemblée Nationale du Mali	Parlement	Objectifs stratégiques nationaux 5 et 6	Moyen	Fort	Législation nationale	Collaboration interministérielle active sous le leadership du Ministère chargé de l'Énergie et son homologue chargé des Femmes	- Entretiens ; - questionnaires ; - intérêts manifestés ; - disponibilité pour la suite du processus
Institut National de Statistiques	Gouvernement	Objectifs stratégiques nationaux 3 et 4	Moyen	Moyen	Les données et les analyses statistiques	L'inclusivité des activités du projet et le suivi régulier du Ministère chargé de l'Énergie	- Entretiens ; - collecte d'informations ; - questionnaires renseignés ; - disponibilité à être dans la suite du processus
Cellule de Planification et de Statistique du Secteur des Mines et de l'Énergie	Gouvernement	Objectifs stratégique 2 et 3	Moyen	Moyen	Les indicateurs et les données statistiques du secteur de l'énergie	L'inclusivité des activités du projet et le suivi régulier du Ministère chargé de l'Énergie	- Entretiens ; - collecte d'informations ; - questionnaire renseigné ; - disponibilité à participer dans la suite du processus.

8. PROCESSUS DE VALIDATION DU PAN

- Le Ministère chargé de l’Energie est l’Autorité qui autorisera la publication du PAN-GEN-Mali. A ce titre, il veillera à la mobilisation appropriée des parties prenantes et confirmera un calendrier de validation convenable. Aussi, en raison de la pandémie du covid-19, ayant retardé le processus de validation, il veillera en accord avec le CEREEC et le Ministère chargé de la promotion du genre à définir les modalités pratiques requises pour la tenue de l’atelier de validation ;
- Préalablement à la publication du PAN-GEN-MALI, le Ministère chargé de l’Energie instruira l’UFG, sous sa tutelle, de produire un rapport de synthèse du PAN-GEN-MALI (y compris la réglementation associée). Cela aura l’avantage de conforter son appropriation au sein des structures du Ministère et de définir un mécanisme efficace de dissémination au plan national ;
- Enfin, le Ministère chargé de l’Energie en collaboration avec son homologue chargé de la Promotion de la Femme et du Genre, pourra organiser une table ronde autour du PAN-GEN-Mali pour soutenir sa mise en œuvre par une mobilisation efficace des ressources.

9. BIBLIOGRAPHIE

1. Agence Française de Développement, 2016, « Profil genre Mali »
2. Assemblée Nationale/Présidence, « Loi N°2015-052/ du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives », Bamako ;
3. Assemblée Nationale/Présidence, 2017, « Loi N°2017-001/ du 11 avril 2017 portant sur foncier agricole », Bamako ;
4. CEREEC, 2017, « Politique régionale pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie » ;
5. CEREEC, 2017, « Directive CEDEAO sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques » ;
6. CEREEC/MALI, 2015, « Statut de l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie au Mali », Bamako ;
7. CERREC, 2013, « Programme de la CEDEAO sur l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie, 2015-2019 », Praia ;
8. ESMAP, 2013, « Intégrer la dimension du genre dans le secteur de l'énergie » ;
9. MEE, 2019, « Rapport genre 2018 », Bamako ;
10. MEE, 2018, « Rapport genre 2017 », Bamako ;
11. MEE, 2006, « Politique énergétique nationale », Bamako.
12. MEF, 2020, « Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et projet Annuel de Performance, 2020-2022 », Bamako ;
13. MEF/CT-CSLP/PNUD, 2019, « Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali, 2019-2023 », Bamako ;
14. MPFEF/CNDIFE, 2018, « Rapport Emploi Informel et Genre au Mali Nationale Genre du Mali _Rapport VFC », Bamako
15. MPFEF, 2011, « Politique Nationale Genre du Mali », Bamako ;
16. MPFEF, 2011, « Plan d'actions de la politique nationale genre du Mali 2011-2013 », Bamako ;
17. PNUD-MALI, 2018, « Stratégie genre du PNUD-Mali 2018-2020 », Bamako ;
18. Primature, 2019, « Décret N°2019-0332/PM-RM du 13 Mai 2019, portant répartition des services publics entre la Primature et les départements ministériels », Bamako ;
19. Primature, 2018, « Décret N°2018-0991/ P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impacts environnemental et social », Bamako ;
20. Primature/SG-Gouv, 2000, "Ordonnance N°019/P-RM du 15 mars 2000, portant Organisation du Secteur de l'Electricité", Bamako-République du Mali.

10.ANNEXES

10.1 Annexe 1 : Cadre de formation proposé pour la Directive de la CEDEAO sur l'évaluation du genre dans les projets énergétiques

10.2 Annexe 2 : Termes de Référence de la mission